

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**



**Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté de Sciences Economiques, Commerciales et sciences
De Gestion.**



Département des sciences de gestion

*Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention
du Diplôme de Master en Sciences de Gestion*

OPTION : MANAGEMENT PUBLIC

THEME

**Le rôle du secteur privé dans le développement
économique local (cas du secteur de tourisme de
la wilaya de Boumerdes)**

Réalisé par :

LAHIANI Fettouma

Dirigé par :

Mme OUAMAR Sabrya

DEVANT LE JURY COMPOSE :

Président : Mr SI MOHAMMED Djamel

Examinatrice : Mme SI MANSOUR Farida

Encadreur : Mme OUAMAR Sabrya

Année universitaire : 2018/2019

Remerciements

*Je tiens à remercier et exprimer ma
profonde gratitude et reconnaissance
envers a madame OUAMAR qui a accepté
de m'encadrer, pour son assistance
qui m'a permis d'accomplir ce
travail.*

*Je tiens à remercier également les
membres de jury qui ont accepté de
consacrer leurs temps précieux et
participer à l'évaluation de ce travail.*

*Mes remerciements s'étendent à tous
les enseignants et responsables de la
formation et à toutes personnes qui m'ont
aidé de prêt ou de loin dans le
cadre de ce travail.*

Dédicace

*Je remercie mon grand DIEU de m'avoir
donné la force, la volonté,
l'intelligence, la sagesse et la patience
dans mes études.*

Je dédie ce modeste travail :

*A mon père, symbole de courage et de
volonté, pour moi c'est le meilleur père
au monde.*

*A ma mère qui m'a soutenue et encouragé
dans tous mes projets. Et aucune dédicace
ne pourrait exprimer l'affection et le
respect que j'éprouve envers elle.*

Je dédie également ce travail :

A mes très chers frères.

A mes très chères sœurs.

A toute ma famille.

Mes chers amis.

A mes collègues de travail.

A toutes les personnes qui m'aiment.

*A mes amis et à tous ceux qui me
connaissent. Sans exception.*

Fettouma

Sommaire

Introduction générale.....	02
Chapitre 01 : Le secteur privé en Algérie : état des lieux.....	04
Section 01 : Evolution de l'économie algérienne.....	05
Section02 : La place de secteur prive dans le développement économique.....	21
Chapitre 02 : Contribution de secteur privé dans le développement de l'économie locale.....	51
Section 01 : L'approche concept du développement local.....	51
Section 2: La PME et le développement locale du secteur privé.....	74
Section 03 : Le Secteur de la PME dans la wilaya de Boumerdes	93
Chapitre 03 : Le secteur privé dans la wilaya de Boumerdes et son rôle dans le développement local.....	107
Section 01 : Présentation géographique et économique de la wilaya de boumerdes.....	107
Section 02:Le secteur de tourisme dans la wilaya de Boumerdes.....	144
Section03 :L'impact et le rôle de tourisme sur le développement local	156
Conclusion générale	162
Bibliographie.....	164

Introduction générale

Introduction

L'Algérie est engagée dans un processus de transformation de son système politique et économique. En l'espace de quelques années, les systèmes reposant sur une planification centralisée et des grands complexes industriels ont été démantelés, les entreprises d'Etat ont été privatisées, les prix et le commerce ont été libéralisés et le cadre juridique et institutionnel adapté à une économie de marché a été, pour une large part, construit. L'entrepreneur est désormais placé au cœur des politiques de transition vers l'économie de marché. Il remplit un certain nombre de fonctions socio-économiques telle que : création d'emploi, soutien de l'innovation, amélioration de la concurrence et diminution de l'inégalité sociale entre autre indispensable pour le bon fonctionnement de l'économie de marché. Nous signalons que l'entrepreneuriat en Algérie est né grâce aux réformes engagées par les pouvoirs publics il ya un peu plus de 20 ans¹. A partir des années 1990, changements sur tous les plans, internes et externes qui ont fait que l'Algérie s'oriente vers une nouvelle organisation ayant pour pierre angulaire encourager et développer le secteur privé.

Ce dernier, considéré comme un levier de création de richesses et d'emplois, désormais fait partie des stratégies de reconversion conduites par les pouvoirs publics, où la création d'entreprise constitue une solution au problème d'exclusion sociale et le chômage dans la société algérienne.

A partir de là, L'Algérie opte pour un recentrage dans le sens d'un renforcement au profit de la petite et moyenne entreprise. Nous assistons à une redéfinition du rôle de l'Etat facilitateur et accompagnateur de l'initiative privée. Cette tendance constitue au préalable un stimulant au développement des PME, vecteur du changement et de la croissance économique. Les pouvoirs publics sont désormais conscients de la nécessité de développer des politiques spécialement dédiées pour sur le développement local.

L'Algérie a adopté un nouveau code d'investissement qualifié de «judicieux» et «bien ficelé» depuis le début de l'année 2016, ce nouveau code s'appuie sur les principes d'assurer la sécurité et octroyer des garanties aux profits de l'investisseur étranger dont l'annulation des lois a effet rétroactif et la passibilité de cession d'actifs ainsi que la garantie du transfert des profits et de transparence, outre la protection contre la confiscation administrative, ce dispositif de soutien à l'investissement accorde des incitations et avantages communes aux projets de production de service et bien dans les activités habitation et autres facilitation pour

¹ Talahite. F, « réformes et transformations économiques en Algérie », Rapport en vue de l'obtention du diplôme, Université Paris 13-Nord, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00684329> 2010, p4.

les activités prioritaire (industrie et agriculture) a trouver les exonérations fiscales et parafiscales pour une durée allant jusque à 10 ans et à des aides de financement et de soutien pour acquérir le foncier. La qualité des investissements enregistrés depuis la mise en vigueur de ce dispositif démontre une orientation vers les secteurs de l'industrie, tourisme, et des grandes infrastructures.

C'est dernières années beaucoup de décideurs politiques et économiques algériens évoquent l'économie après pétrole et la nécessité du développement du secteur hors hydrocarbures, notamment le secteur privé productif à savoir le développement de l'agriculture et du tourisme.

La wilaya de "Boumerdes" se situe dans une zone côtière avec un vaste littoral du 100 KM allant du Dellys jusque a Boudouaou, les autorités locales se sont appuyés sur le développement du secteur privé touristique par la promotion des investisseurs locaux en les incitants par les avantages fiscaux et parafiscaux pour la construction des stations balnéaires, et des auberges et hôtels notamment dans les communes de Zemmouri et Dellys. Cette dernière qui contient des sites et des mines datant même de l'époque romaine.

En effet, la wilaya de Boumerdès représente un trésor archéologique de par la multitude des sites historiques qu'abrite son vaste territoire. Les populations qui ont vécu autour de ces sites archéologiques ont su préserver et perpétuer ce patrimoine culturel et identitaire.

La région jouit de nombreuses potentialités d'investissement ; sa position géographique à 45 km de la capitale, à 35 km de l'aéroport d'Alger et un profil littoral de 100 km, son rapprochement des grands centres industriels, son climat méditerranéen favorable, ses moyens de communication divers, ses ressources agricoles et hydriques et ses potentialités touristiques sont les principaux atouts du développement de la wilaya. Son économie est essentiellement à vocation agricole et touristique.

Une économie de marché caractérisée par la libéralisation des échanges et l'encouragement du secteur privé est un élément important du développement économique global, ce qui soulève une question essentielle:

Comment le secteur privé participe au développement local et la création de la valeur ajoutée dans la wilaya de Boumerdes ?

De cette question d'autres, secondaires méritent d'être soulevées, à savoir :

- Quelles sont les différentes périodes qu'a connu le secteur privé en Algérie depuis l'indépendance à ce jour et quelles sont les contraintes qui entravent son développement ?

- Quel est le rôle du secteur privé en l'occurrence celui du tourisme dans le développement local dans la wilaya de Boumerdes ?

Hypothèses :

Pour répondre à cette question, deux hypothèses sont avancées, à savoir :

Hypothèse 01 : Le secteur privé en Algérie pourrait occuper une place essentielle dans le processus du développement local notamment par la création de l'emploi et de la richesse.

Hypothèse 02 : Le secteur privé touristique occuperait une place considérable dans le développement local de la wilaya de Boumerdes.

Méthodologie de travail :

Pour mieux cerner notre travail, nous avons adopté la méthodologie suivante. Nous avons poursuivi une approche descriptive d'abord en décrivant l'état des lieux du secteur privé du tourisme dans la wilaya de Boumerdes et son impact sur le développement local, ensuite nous avons menée une étude qualitative ou nous avons élaboré un guide d'entretien au niveau de la direction du tourisme et artisanat (D T A) de la wilaya de Boumerdes.

Structure du mémoire

Notre travail est structuré en trois chapitres. Le premier est réservé à l'étude de développement et l'historique du secteur privé en Algérie où nous avons présenté les différentes périodes et réformes qu'a connu le secteur depuis l'indépendance du pays jusque à ce jour.

Le deuxième chapitre traite de la contribution du secteur privé algérien dans le développement local, il s'agit de présenter l'expérience algérienne dans ce domaine depuis l'indépendance et les différentes réformes qu'a connu le secteur privé ainsi que le rôle de la PME (petite et moyenne entreprise) dans la création de la valeur ajoutée en évoquant les différentes contraintes administratives et financières qui entravent la création et développement des PME.

Introduction générale

Le troisième et dernier chapitre est consacré à la partie pratique de notre recherche qui consiste en le rôle du secteur privé dans le développement local de la wilaya de Boumerdes.

Chapitre 01 :

***Le secteur privé en Algérie :
état des lieux***

Introduction

L'Algérie est engagée dans un processus de transformation de son système politique et économique. En l'espace de quelques années, les systèmes reposant sur une planification centralisée et des grands complexes industriels ont été démantelés, les entreprises d'Etat ont été privatisées, les prix et le commerce ont été libéralisés et cadre juridique et institutionnel adapté à une économie de marché a été, pour une large part, construit. L'entrepreneur est désormais placé au cœur des politiques de transition vers l'économie de marché. Il remplit un certain nombre de fonction socio-économiques telle que : création d'emploi, soutien de l'innovation, amélioration de la concurrence et diminution de l'inégalité social entre autre indispensable pour le bon fonctionnement de l'économie de marché. Nous signalons que l'entrepreneuriat en Algérie est né grâce aux réforme engagées par les pouvoir publics il ya un peu plus de 20 ans. C'est à partir des années 1990, suite aux changements sur tous les plans, internes et externes qui ont fait que l'Algérie s'oriente vers une nouvelle organisation ayant pour pierre angulaire encourager et développer l'entrepreneuriat privée. Une nouvelle organisation ayant pour pierre angulaire encourager et développer l'entrepreneuriat privée.

Le secteur prive est considéré comme un levier de la création de richesses et d'emplois, désormais fait partie des stratégies de reconversion conduites par les pouvoirs publics, où la création d'entreprise constitue une solution au problème d'exclusion sociale et le chômage dans la société algérienne.

A partir de là, L'Algérie opte pour un recentrage dans le sens d'un renforcement au profit de la petite et moyenne entreprise. On assiste à une redéfinition du rôle de l'Etat facilitateur et accompagnateur de l'initiative privée. Cette tendance constitue au préalable un stimulant à développement des PME un vecteur du changement et de la croissance économique. Les pouvoirs publics sont désormais conscients de la nécessité d'encourager et développer la culture entrepreneuriale, et ont assigné à des institutions publiques les tâches de concevoir des politiques spécialement ciblées sur développement local.

Section 01 : Evolution de l'économie algérienne

Bref rappel sur l'évolution de l'économie algérienne¹

¹ Talahite, F, « réformes et transformations économiques en Algérie », Rapport en vue de l'obtention du diplôme, Université Paris 13-Nord, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00684329> 2010, p8.

On peut découper l'économie de l'Algérie indépendante de manière sommaire en 5 périodes :

- de l'indépendance jusqu'en 1987/88 : économie socialiste, planification centralisée
- 1987/88-1991: réforme (libéralisation économique et politique)
- 1992-1993 : interruption et remise en cause de la réforme
- 1993/94-99: ajustement structurel
- Depuis la fin des années 1990 : ouverture « paradoxale » de l'économie.

1-1 historique de l'économie algérienne

L'indépendance de l'Algérie en 1962 a engagé le jeune pays souverain dans la transformation du système colonial projet annoncé par le programme de Tripoli pendant la guerre de libération. Pour cela, il dispose d'une volonté politique s'exprimant à travers son parti unique, le Front National de Libération (FLN), de ressources naturelles qu'il s'agit de récupérer et d'une stratégie de développement dont les principes de base sont annoncés avant même l'indépendance. La transition post coloniale s'est, donc, caractérisée par une politique de développement économique menée, tambour battant, par l'État et pour le compte de l'État.

La nature et l'importance des ressources dont dispose l'État algérien placent celui-ci au centre de toutes les activités économiques. La rente pétrolière captée sur le marché mondial va permettre de financer d'ambitieux programmes de développement tout en soustrayant l'ensemble de la société algérienne aux difficiles arbitrages économiques et aux coûts humains qui accompagnent naturellement tout processus d'accumulation dans sa phase de démarrage économique. Ainsi, la rente a permis de concilier objectifs économiques et sociaux dès les premières étapes de la politique nationale de développement.

1-1-1 Industrialisation et expansion du secteur des hydrocarbures

A l'indépendance, la récupération des richesses nationales intervient dans le contexte d'un vaste mouvement de naturalisation de l'investissement étranger dans le tiers monde qui dure jusqu'à la moitié des années soixante-dix. La nationalisation des « biens vacants » après le départ des colons (logements, entreprises, commerces, terres,

cinémas...) vise à les soustraire à l'appropriation sauvage. Mais les procédures sont opaques et cela ne débouche pas sur la création d'un véritable secteur public. Le 24 février 1971 c'est le secteur des hydrocarbures qui est nationalisé. La société étatique de transport et commercialisation des hydrocarbures, la Sonatrach, créée en 1963, accède alors à l'amont pétrolier et exerce désormais un monopole sur la filière (la participation étrangère ne peut dépasser 49 % du capital).

Cette accumulation de richesses par l'État, qui visait la réalisation d'un projet de modernisation accélérée, fut dans le même temps une opportunité de capture de richesse et de pouvoir ainsi que cause de gaspillage et de destructions. L'enthousiasme des premières années d'indépendance a certes joué un rôle mobilisateur, mais une fois celui-ci retombé, l'étatisation de la quasi-totalité de l'économie et sa gestion administrée et centralisée se sont avérées une entrave au développement.

Dans la stratégie algérienne de développement, la priorité est mise sur l'industrie, considérée comme seule à même de propulser rapidement le pays dans la modernité. Les revenus des hydrocarbures assureront le financement d'un vaste programme d'investissements planifiés dans des industries placées sous la tutelle de l'État et dédiées au marché intérieur. Si la priorité est donnée à l'industrie lourde (sidérurgie, métallurgie), l'objectif est l'édification d'un système productif national intégré. Cependant, tandis que les entreprises sont largement dépendantes des importations pour leurs équipements et leurs intrants, seul le secteur des hydrocarbures est tourné vers l'exportation. On comprend dès lors les difficultés qu'il y aura plus tard à reconvertir ce système pour diversifier les exportations et pourquoi l'ouverture de l'économie aura pour effet de renforcer la part des hydrocarbures dans le PIB.

Le secteur privé (essentiellement des petites et moyennes entreprises), s'il ne disparaît pas, conservera un rôle marginal, et, privé d'un cadre concurrentiel, il sera condamné à capter des rentes générées par l'État. L'agriculture entrera dans un déclin dont l'un des facteurs explicatifs est la disponibilité des revenus pétroliers : d'une part, cela dispensait d'avoir à mobiliser un surplus agricole pour financer le développement; d'autre part, cela permettait d'avoir recours aux importations pour faire face à une demande de produits agricoles en hausse, du fait de la croissance démographique ; d'autant qu'en raison du dumping pratiquée par les pays de l'OCDE (subventions aux exportations ou à la production), ces biens étaient disponibles sur le

marché mondial à un prix souvent inférieur à ce qu'il en coûtait sur place. Cette dépendance alimentaire n'a cessé depuis de s'approfondir, faisant de l'Algérie l'un des plus gros importateurs de blé au monde. Le déclin de l'agriculture s'est accompagné d'un large mouvement d'exode rural, déjà amorcé pendant la colonisation [Benachenhou, 1979].

Les investissements massifs opérés durant cette période participent d'un processus de transformation accélérée de l'économie et de la société algériennes, dont la scolarisation massive, notamment des filles [Talahite, 1982a], et le développement du système éducatif, l'urbanisation, l'augmentation des revenus et l'émergence d'une classe moyenne, le bouleversement des modes de consommation et des modèles culturels [Talahite, 1982b], se heurtent rapidement aux limites du marché national, et en premier lieu celui de l'emploi. Officiellement il n'y a pas de chômage, mais l'emploi pléthorique dans l'administration et le secteur public pèse sur la productivité du travail, tandis que gonfle la part des inactifs dans la population (jeunes en marge du système scolaire, femmes à la maison). D'autant que l'émigration du travail vers la France est officiellement arrêtée depuis 1974. Ces changements, recherchés comme vecteurs de la modernité, sont de plus en plus vécus comme source de tensions sociales, d'acculturation, de besoins insatisfaits [Guerid, 2007].

1-1-2 Crise de 1985-86 et lancement du processus des réformes

En 1985, la chute brutale du prix du pétrole, à laquelle s'ajoute celle du dollar, non anticipées par le gouvernement, lequel continuera longtemps à escompter un redressement des cours, exerce un choc sur l'économie. Les exportations baissent de 55,5% en valeur entre 1984 et 1987. A leur suite, et sous le coup de mesures d'austérité, les importations diminuent également de 54%. Rapidement, toute l'économie est paralysée. Les importations, en effet, sont vitales, tant pour le secteur industriel (intrants, biens d'équipement) que pour assurer l'approvisionnement en biens alimentaires de base, médicaments et autres biens de première nécessité. Sous la menace d'une explosion sociale, le pays doit s'endetter pour maintenir les importations des biens dits « stratégiques ». Ainsi, le système économique mis en place au prix de coûteux programmes d'investissements s'avère rigide, peu résistant aux chocs externes auxquels il est particulièrement exposé, du fait de sa dépendance vis-à-vis du commerce extérieur (importations et exportations).

A la fin des années quatre-vingt, l'Algérie engage un processus de réformes économiques que l'on désignera plus tard comme une « transition à l'économie de marché ». Après les émeutes d'octobre 1988, l'avènement en 1989 du gouvernement « réformateur » est alors le point de départ de la mise en œuvre d'un projet global de réformes économiques appuyées par un processus d'ouverture politique. L'élaboration de ce programme, qui vise explicitement à rétablir les lois du marché dans le fonctionnement de l'économie et en particulier à restaurer la contrainte financière sur les banques et les entreprises publiques, avait commencé dès 1986, mais les conditions politiques de sa mise en œuvre n'apparaissent qu'en 1989, à un moment où la situation économique et sociale était devenue très défavorable. Il faut dire qu'avec le temps cette contrainte, évitée et contournée par les principaux agents économiques (en dehors des ménages et du secteur privé), s'était reportée sur les paiements extérieurs sur lesquels elle pesait presque exclusivement.

Devenue l'une des principales préoccupations du gouvernement à la fin des années quatre-vingt-dix, la dette extérieure n'est pourtant pas la seule raison qui a poussé les décideurs à engager des réformes. En réalité, c'est tout le fonctionnement de l'économie qu'il s'agit de revoir. Les réformateurs, qui attribuent les dysfonctionnements à des distorsions dans l'allocation des ressources et à la segmentation de l'économie entre secteur public et secteur privé, n'ont pour autant nullement l'intention de démanteler le secteur public. Élaboré dans le contexte d'une économie où domine le secteur public, largement dépendante de l'exportation d'hydrocarbures, où l'État contrôle le commerce extérieur et les flux financiers avec l'étranger, où la monnaie est inconvertible, le projet se donne pour priorité l'assainissement de la gestion des entreprises publiques, afin de les rendre performantes et compétitives sur le marché national, régional et international. Bien que consacrant une réelle rupture avec la politique menée jusqu'alors, il s'agit d'un processus graduel de réforme, devant s'étendre progressivement à l'ensemble de l'économie. Visant à autonomiser l'économie du politique et à mettre en place les instruments d'une véritable politique économique, la réforme se fondait sur une dynamique endogène, tablant sur la mise en valeur d'un ensemble d'atouts humains, matériels et financiers dont disposait l'économie algérienne et ne concevant l'apport extérieur que comme un adjuvant. Dans cet esprit, le rééchelonnement de la dette extérieure voulait être évité et l'ajustement interne mené indépendamment d'une négociation financière avec les

institutions internationales. Pour gagner du temps en attendant que l'économie se mette à nouveau à dégager des ressources, une stratégie de « reprofilage » négocié avec les différents créanciers visait à préserver la souveraineté nationale. Le rachat de 60 % de la dette pour la transformer en investissements indirects, sous forme de prises de participation, fut proposé aux investisseurs institutionnels, ce qui supposait d'accélérer les réformes afin de permettre l'ouverture du capital de certaines entreprises publiques aux apports étrangers. Elle s'est heurtée à la réticence des investisseurs, du fait de l'absence de marché financier et de l'incertitude liée à la conduite des réformes, dans un contexte politique considéré comme instable. L'ouverture politique libère une puissante dynamique sociale et politique qui dépasse largement le cadre des réformes, et provoque aussi une réaction d'hostilité parmi les privilégiés et les rentiers du système¹.

1-1-3 Remise en cause des réformes et programmes d'ajustement structurels

La politique menée de 1992 à 1994 commence par une remise en cause de la réforme. La loi sur la monnaie et le crédit est révisée (la Banque centrale notamment est remise sous tutelle du gouvernement), le code du commerce modifié et l'ensemble des textes sur l'autonomie de l'entreprise sont revus pour supprimer les fonds de participation et reconstituer les entreprises par branches homogènes comme dans les années 1970. Il est question d'inscrire dans la loi que les entreprises dites « stratégiques » ne seront jamais privatisées tandis que les autres ne pourront être détenues qu'à hauteur de 49% par le capital privé national ou étranger, afin que l'État y reste majoritaire. La décision de retourner à des taux de change multiples se heurte au refus du FMI.

Un comité ad hoc interministériel chargé du suivi du commerce extérieur et des engagements commerciaux avec l'extérieur est créé en 1992 [Benissad, 1994]. Il doit notamment « fixer, en relation avec le système bancaire, les normes d'accès au cash (devises) et au crédit pour les importations ». Arguant qu'« en l'état actuel de rareté des ressources en devises, la suppression des monopoles, notamment dans le commerce extérieur, ne saurait justifier l'absence du Gouvernement lors des arbitrages en matière d'allocation de devises », cette instruction invoque comme justification les mêmes motifs que ceux de la loi 78-02 de février 1978 portant monopole

¹ Talahite. F, P12.

de l'État sur le commerce extérieur qui visait à mettre fin au gaspillage et soumettait les opérations de commerce extérieur aux plans de développement. Cette procédure, qui remet en cause deux lois récemment promulguées- la loi sur la monnaie et le Crédit (qui avait instauré notamment l'indépendance de la banque centrale) et celle portant autonomie des entreprises – va, par sa lourdeur, contribuer au blocage de l'appareil de production : le comité ad hoc doit étudier chaque opération et se prononcer sur la nature de son financement, mission impossible au vu du volume et de la complexité des opérations concernées. Il n'épuisera d'ailleurs pas les enveloppes financières et les lignes de crédit destinées aux importations, malgré leur réduction. 98% de ces crédits sont alloués au secteur public, au détriment des entreprises privées.

En 1994, en situation de cessation de paiement, le gouvernement demande le rééchelonnement de sa dette extérieure et doit négocier un PAS avec le FMI et la Banque Mondiale (1994-1998). Les discussions achoppent alors sur les questions du secteur public, sa restructuration et sa privatisation, sur le rôle de l'État en tant qu'acteur économique ainsi que sur la libéralisation du commerce extérieur. Mais le faible pouvoir de négociation d'un régime sans légitimité l'amène à accepter des mesures standard d'ajustement structurel sans continuité avec le processus de réforme préalablement engagé. A partir de ce moment, la transition sera largement soumise aux exigences du PAS. Les accords de rééchelonnement conclus avec les Clubs de Paris (1994) et de Londres (1995) apportent 20 à 22 milliards de dollars d'argent frais entre 1994 et 1998. En contrepartie, le gouvernement engage l'Algérie auprès de ses créanciers sur un plan d'ajustement structurel comprenant des mesures de stabilisation macro financière (réduction de l'inflation, dévaluation et convertibilité du dinar dans les transactions commerciales avec l'extérieur, libération des prix, libéralisation du commerce extérieur, restauration des équilibres internes et externes) comme préalable à des réformes de structure. Les experts du FMI font des privatisations une pièce maîtresse du calendrier de réformes. La mise en œuvre du plan de stabilisation débouche sur des résultats allant au-delà des engagements contractés, mais à un coût social et politique très lourde. Les mesures seront appliquées de manière draconienne. Aux effets meurtriers d'un conflit qui grève le budget de l'État de plus de 17% en dépenses militaires et sécuritaires, s'ajoutent pour la population ceux d'une politique de réduction brutale des importations et des dépenses publiques. Entre 1990 et

1997, le niveau du chômage doublait, atteignant plus de 20% de la population active. Si elles ont permis de desserrer l'étau de la contrainte extérieure, ces mesures, n'ont pas relancé la croissance. Après sept ans de violence et de destruction, les élections présidentielles anticipées d'avril 1999 marquent le retour à la recherche d'un consensus minimal. Alors que le deuxième rééchelonnement de la dette extérieure s'achève dans le contexte d'un marché pétrolier déprimé, sans aucun signe de sortie du marasme économique, une remontée salutaire des cours du pétrole sauve in extremis l'Algérie d'un troisième rééchelonnement, considéré quelques mois plus tôt comme inéluctable.

1-1-4 Hausse des revenus des hydrocarbures

Malgré la hausse continue du prix du pétrole dans les années 2000, les autorités, bien décidées à ne pas réitérer la malheureuse expérience des années 1985-90, ont maintenu le cap d'une politique monétaire et budgétaire stricte. Par ailleurs, la priorité est mise sur la valorisation accélérée des ressources énergétiques. Le 20 mars 2005, une loi visant à attirer les entreprises étrangères les plus compétitives libéralise le secteur des hydrocarbures, plaçant la Sonatrach en compétition directe avec les firmes multinationales. Cette loi sera cependant révisée en 2007, et l'entreprise nationale retrouvera certains de ses privilèges. Un fond de régulation accueille les excédents de recettes pétrolières (sur la base d'un prix référence de 19 dollars le baril). Destiné à soustraire les finances publiques à la volatilité des cours, le gel de ces ressources se justifie de moins en moins dans le contexte de hausse soutenue et durable depuis 2004. Dès lors, face aux besoins immenses de la société et de l'économie, les pressions sont fortes pour que la contrainte soit relâchée et que le gouvernement engage de nouvelles dépenses. Après un modeste programme triennal (2001-04), un plan quinquennal de relance de l'économie (2005-2010) est annoncé. Encouragées par la situation financière florissante du pays (62 milliards de dollars de réserves de change fin mars 2006), le gouvernement profitait de la manne pétrolière pour poursuivre le remboursement par anticipation de la dette extérieure.

1-2 Réforme et transition

A la fin des années 80, sous la pression de fortes tensions sociales et politiques, l'Algérie s'est engagée dans un vaste programme de réforme économique et politique. Cette réforme ne se limitait pas à celle qui accompagne une ouverture

extérieure ni à un programme de stabilisation et d'ajustement structurel, auxquels certains l'ont réduite. Du fait de l'orientation socialiste, qui était au fondement de l'ensemble de l'économie durant la période 1962-1988, elle devait aller bien au-delà, annonçant celles qui allaient être lancées dans les pays de l'Est à la suite de la chute du mur de Berlin.

Pour des raisons probablement géopolitiques, l'économie de l'Algérie n'a pas été traitée par les institutions internationales comme une économie en transition, terme réservé aux économies postsocialistes des pays de l'ex-Union Soviétique, mais uniquement comme une économie en développement. Pourtant à bien des égards les caractéristiques de l'économie algérienne, donc l'orientation et le contenu des réformes, en font une économie en transition. Ceci en particulier en ce qui concerne le volet institutionnel et juridique, les privatisations, la réforme du système bancaire et financier. On peut dès lors se demander dans quelle mesure certaines des difficultés rencontrées à ce jour dans le déroulement des réformes, surtout à partir de 1994 où elles furent largement élaborées selon les standards des institutions financières internationales, tiennent à cette mésinterprétation.

1-2-1 Les critiques du modèle de développement

Dès ses débuts, le modèle de développement algérien fut en débat et des critiques radicales des grandes décisions et orientations économiques ainsi que de la gestion par l'État de l'économie furent émises par l'opposition, mais aussi de l'intérieur du système. Elles n'allaient cependant pas dans le même sens et attribuaient à des causes différentes les dysfonctionnements observés : certaines étaient formulées au nom de l'orthodoxie socialiste tandis que d'autres s'attaquaient au caractère centralisé et administré de l'économie.

➤ Industrialistes et financiers

Dès les années soixante-dix, une controverse sur le mode de régulation de l'économie s'installe entre deux courants - « industrialiste » et « financier » - qui vont présenter une certaine permanence dans les débats qui accompagnent l'expérience économique de l'Algérie indépendante : les premiers mettent la priorité sur l'investissement industriel et le transfert de technologie pour accélérer le développement et négligent les autres dimensions, notamment les contraintes monétaires et

financières, mais aussi les règles et le droit. S'appuyant largement sur l'intervention de l'État, il a le vent en poupe lorsque les revenus des hydrocarbures sont élevés et que la contrainte financière externe et interne est lâche.

L'autre tendance met l'accent sur la nécessité de respecter les équilibres financiers internes et externes, tant au niveau macro que micro économique, et, de manière générale, les règles de fonctionnement de l'économie. Sans aller jusqu'à remettre en cause la prédominance des objectifs et orientations du plan, les seconds plaidaient pour introduire dans les entreprises le critère de la rationalité financière. Mais les mesures limitées qu'ils réussirent à faire passer se heurtèrent dans leur application au fonctionnement administré de l'économie et à l'allocation centralisée des ressources.

A la fin des années soixante-dix, on dénonce les « éléphants blancs » dévoreurs d'intrants coûteux. L'État interrompt ces gigantesques investissements industriels planifiés, dont la négociation centralisée est l'occasion de transactions corrompues. Une décentralisation partielle de la décision financière ouvre aux entreprises publiques l'autofinancement (1978) et le recours au crédit extérieur pour leurs dépenses de fonctionnement et leurs importations (1986). Mais les tentatives de soumettre le secteur économique étatique aux normes de la rentabilité financière sont puissamment freinées par l'hégémonie, au sein de l'appareil d'État, de forces politiques hostiles. Aussi, cette décentralisation dans l'allocation des ressources sans durcissement de la contrainte financière produit-elle nombre d'effets pervers : désorganisation de l'économie, économie informelle et marché noir du change, emballement de l'endettement extérieur à court terme, déploiement de la corruption sur les marchés à l'importation [**Talahite, 2000a**].

La volonté étatique de maîtriser étroitement les flux économiques et financiers par une réglementation rigide et un cloisonnement des secteurs d'activité avait produit une situation où les entreprises publiques, en proie à des difficultés croissantes depuis le début des années soixante-dix, connaissaient une baisse constante de productivité. D'autre part, une masse de plus en plus importante de transactions tendait à se réaliser de manière informelle, hors de toute réglementation et de toute visibilité, sans qu'aucune solution répressive ne réussisse à enrayer le phénomène [**Henni, 1991**].

➤ Planification et socialisme de marché

La controverse sur la planification centralisée de l'économie, si elle s'inscrit dans le cadre du débat doctrinal sur les rôles respectifs du plan et du marché dans la coordination économique, a également une dimension institutionnelle, dans le sens où elle met en jeu le pouvoir politique dans son rapport à l'économique. Paradoxalement, c'est au cœur de l'institution chargée de la planification, Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire le MPAT, que va émerger un courant favorable au marché. Cette institution, qui avait atteint un bon niveau d'expertise technique dès la préparation du 1^{er} plan triennal (1965-67), perdra de son influence lorsque, à la faveur de l'augmentation du prix du pétrole dans les années 1970, les décideurs s'autonomiseront par rapport aux prescriptions du plan. Le MPAT se transforme alors en une sorte de bureau d'étude, ce qui donne l'occasion à ses cadres de réfléchir sur la manière de réformer l'économie. Les débats tournent autour du modèle du « socialisme de marché » [**Lange, Taylor, Lerner**], combinant la propriété collective des moyens de production et les mécanismes de marché, en vogue parmi des économistes des pays de l'Est et adopté en Chine comme doctrine officielle par Deng Xiaoping après la mort de **Mao Zedong** (1976). Cette réflexion inspirera l'élaboration du premier plan quinquennal (1980-84), lequel visait à introduire une régulation par le marché ainsi que de nouveaux acteurs, et prônait le « socialisme de marché » comme alternative au « capitalisme d'état ». Mais cela ne durera pas. En 1980, un nouveau quadruplement du prix du pétrole, provoqué par la révolution iranienne (1979), amènera l'abandon de ce projet pour une consommation immédiate de la rente avec le « plan anti-pénurie » (PAP, 1980), sous le slogan « pour une vie meilleure ».

En 1986, après la chute du prix du pétrole, le pouvoir politique a de nouveau recours aux experts. Face à la carence du parti³⁷, la présidence de la République réunit autour de son secrétaire général plusieurs équipes de cadres de différents ministères, entreprises, banques et universités pour prolonger la réflexion de la quatrième conférence sur le développement (**CND**) qui avait préconisé l'autonomie des entreprises et la fin de l'économie administrée.

A ce moment, les réformes dans les pays socialistes en sont encore à leurs balbutiements et il n'existe pas de réflexion systématique et encore moins de dispositif standard à adopter. Dans les analyses qui sont alors faites de la crise, on retrouve

l'opposition entre les deux courants, « industrialiste » et « financier ». Tandis que les premiers affirment que la crise est la conséquence du renoncement aux investissements industriels et gaziers du début des années 1980 (avec notamment l'abandon du plan **Valhyd**), pour les seconds, les chocs externes n'ont fait que révéler la faillite globale du système et la nécessité de sa réforme en profondeur. Mais cette fois, la situation est trop grave pour que l'on reste enfermé dans des querelles d'écoles. La dette extérieure, conséquence du recours systématique au financement extérieur, menace le pays d'asphyxie financière. Longtemps considérée comme un secret d'État et son existence dissimulée à l'opinion alors qu'une part croissante des recettes d'exportation d'hydrocarbures lui était consacrée, elle fut d'abord payée rubis sur l'ongle, puis, avec la baisse durable des cours du pétrole, au prix d'un nouvel endettement à des conditions toujours plus défavorables.

Dans un tel contexte, la situation semble mûre pour s'acheminer vers une dynamique de réforme. Cependant, le consensus qui se construit, au nom de l'intérêt général, sur la supériorité de l'économie de marché, tant en vertu de l'efficacité et des performances économiques que de la justice sociale - on a conscience que si l'économie ne dégagne pas de surplus et au contraire s'endette vis-à-vis de l'extérieur, aucune redistribution n'est possible, masque d'importantes divergences. Deux attitudes, notamment, s'opposent : - la première consiste, dans une vision de court terme, à mettre en priorité absolue l'urgence de sortir de l'asphyxie financière et donc à privilégier le recours, d'une part, au rééchelonnement de la dette extérieure, d'autre part, à la valorisation rapide de la seule ressource en mesure de fournir des revenus extérieurs : les hydrocarbures. Au-delà, même si le tabou de « l'option socialiste » commence à être levé et que l'on semble redécouvrir les vertus du marché, on ne se prononce pas. Cette attitude est notamment celle des industrialistes, qui n'ont pas perdu espoir de revenir au projet d'industrialisation à marche forcée, interrompu au début des années 80;

- la seconde, si elle prend acte de cette urgence à court terme, l'inscrit dans un projet à moyen et long terme de transformation du système économique ; c'est notamment la position de ceux qui réfléchissent depuis longtemps à la manière de réformer l'économie et qui se sont forgé une idée précise des mesures à prendre et de l'agenda dans lequel les inscrire. C'est probablement parce qu'ils avaient une telle

vision que les experts de ce second courant furent mobilisés par le pouvoir politique pour réfléchir à une sortie de crise.

Au-delà de l'analyse de la crise, c'est la planification centralisée qui est remise en cause. En fait, derrière cette question, c'est celle de l'allocation des ressources par l'État qui est posée, notamment de la plus importante d'entre elles, la rente pétrolière. Le planificateur central est accusé d'en avoir mal organisé l'utilisation et d'être aussi, de ce fait, à l'origine de l'endettement excessif. En fait, comme nous l'avons déjà évoqué, la question est plus complexe. D'un côté, pendant les périodes où l'argent du pétrole coulait à flot, la planification, avait été réduite, sous la pression des industrialistes, à de simples programmes d'investissements financés par l'État, sans dispositif efficace de contrôle de leur réalisation (coûts, délais, qualité), notamment du fait des interventions discrétionnaires du pouvoir politique. Tandis que, dans les périodes de chute des revenus des hydrocarbures, la solution avait été d'arrêter les investissements pour assurer les dépenses les plus urgentes. Ce qui revenait à faire de l'investissement « planifié » une variable d'ajustement face aux fluctuations de la rente pétrolière. Ainsi, à la suite de la crise de 1986, le deuxième plan quinquennal (1985-89) est abandonné. Cependant, là encore, derrière un consensus apparent contre la planification centralisée, l'alternative ne fait pas l'unanimité. Certains, notamment parmi les experts du MPAT, restent attachés à la planification, mais la voudraient indicative, sur le modèle du plan français. D'autres sont pour la suppression pure et simple du plan et son remplacement par le marché « régulateur ».

On réalise aussi que le monopole de l'État sur le commerce extérieur et, de manière plus générale, la fermeture de l'économie, ne la protègent pas des chocs externes, au contraire, le protectionnisme semble l'avoir rendue plus vulnérable. Plus fondamentalement, l'idée que les chocs pétroliers n'ont fait qu'accélérer une grave crise structurelle dont la sortie appelle de profondes réformes économiques commence à faire son chemin.

1- 2-2 La réforme de 1988-91

Pour faire la distinction entre la réforme telle qu'elle a été élaborée à partir de 1986-87 et commencée à être mise en œuvre en 1988-91 et ce qu'est devenu ce processus à la suite du départ des réformateurs du gouvernement, nous parlerons de « la »

réforme au singulier pour la première et « des » réformes au pluriel pour désigner l'ensemble du processus initié en 1986 et qui se poursuit jusqu'à nos jours.

La réforme de 1988 est le produit d'une réflexion initiée dès 1986, lorsque la présidence de la République constitue en son sein des groupes de travail qu'elle charge d'élaborer un projet global pour juguler la crise. De cette initiative naît le courant que l'on a appelé des « réformateurs ». De février 1986 à juillet 1987, ces experts (économistes, juristes, sociologues, gestionnaires, spécialistes de la finance, de la sécurité, de la santé, de l'éducation, etc.) mettent au point un ensemble de projets de réforme de structure dans tous les domaines économiques et sociaux. En 1987, un premier rapport remis au gouvernement contient l'essentiel de la démarche, dans une vision à long terme basée sur le rétablissement des équilibres internes et la recherche d'une insertion active dans l'économie mondiale.

Cette réforme fut l'un des rares moments dans l'histoire économique de l'Algérie indépendante où le projet économique qui allait être mis en œuvre par le Gouvernement fut rendu public et soumis à débat avant sa mise en œuvre. Cette pratique qui contrastait avec celle de la période précédente, restera exceptionnelle. Depuis 1992 en effet, les politiques économiques mises en œuvre par les gouvernements successifs sont caractérisées par une absence de lisibilité, en dehors toutefois de l'épisode de l'ajustement structurel de 1994-98. Comment interpréter cette rupture précoce avec les pratiques antérieures de gouvernement ? Il y a d'abord le contexte à la fois interne et international dans lequel cette réforme a été conçue. Au plan interne, la situation politique empêchait sa mise en œuvre. Durant la période 1986-88, seules quelques mesures ont pu être prises, dans lequel le courant réformateur ne parvenait pas à faire passer ses idées. Ainsi, en rendant leur projet public et en suscitant un débat, les réformateurs agissaient dans le sens de favoriser la création des conditions de la réforme. Ce débat fut initié en particulier dans le milieu universitaire, qui échappait largement à l'emprise idéologique du parti et où différents courants politico-idéologiques existaient et s'exprimaient de manière informelle¹.

Mais cette démarche témoigne aussi d'une volonté, inhérente à la réforme elle-même, de changer de méthode de gouvernement, de rompre avec l'arbitraire et le secret qui entouraient la décision politique, de l'ouvrir au débat public et en

¹ Talahite . F, P 17.

particulier au sein des « élites » exclues du pouvoir. On touche là à un enjeu important de cette réforme, qui est l'ouverture ou du moins l'élargissement de la base sociale du régime.

Sociologiquement, les réformateurs représentaient une nouvelle génération de cadres et de gestionnaires par rapport à celle qui avait jusqu'alors dirigé le pays. Leur programme ne se limitait pas à définir une nouvelle politique économique mais visait d'abord une transformation radicale du cadre juridique et institutionnel dans lequel se déroulait l'activité économique elle-même. Cependant, la réforme des institutions politiques telle qu'elle fut engagée fin 1988 (inscription du multipartisme dans la Constitution). La principale motivation de la réforme est économique. La crise avait fait prendre conscience de la vulnérabilité d'un système dont l'inefficacité était avérée depuis longtemps mais que l'on n'avait pas vraiment réussi à réformer parce que la manne pétrolière avait entraîné dans la voie de la facilité. La réforme algérienne s'inspire de celles menées alors dans certains pays de l'Est, notamment la Hongrie, mais aussi du modèle des entreprises nationalisées dans la France des trente glorieuses, qui évoluaient dans un environnement de marché largement encadré par l'État, avant d'être progressivement et partiellement privatisées. Il faut rappeler que lorsqu'elle a été conçue, le mur de Berlin n'était pas encore tombé. Cela se produira précisément lorsque les réformateurs seront au gouvernement. Pensée à l'origine comme une ouverture progressive et un assouplissement dans le cadre du système existant, elle sera alors précipitée. On ne peut pas éviter à ce stade de se demander ce qui aurait pu se passer si une autre voie avait été suivie. Cette question se distingue toutefois de celle de savoir si l'ouverture politique, et surtout la manière dont elle a été faite, par l'adoption d'un modèle parlementaire et du pluripartisme à l'occidentale, était inéluctable.

Le processus de réforme initié en Algérie en 1988-89 s'annonçait comme une refonte radicale des règles de fonctionnement de l'économie devant mettre fin à plus de 20 ans (1965-1988) d'économie administrée. De nombreux observateurs ont souligné le caractère global et la cohérence de ce projet qui ambitionne de refonder l'ensemble des institutions économiques du pays [**Corm, 1993 ; Charef, 1995 ; Hadjseyd, 1996**]. « La réforme algérienne n'a pas été faite de touches successives et aménagements progressifs, sous le coup de la pression de bailleurs des fonds extérieurs exercée à l'occasion des rééchelonnements successifs de la dette extérieure » [**Corm, 1993**].

Pour mettre fin à la bureaucratie qui paralyse l'économie, il n'est plus question de recourir aux directives administratives. Il s'agit de mettre en place les instruments nécessaires et les règles du jeu, afin que chaque acteur puisse jouer son rôle dans la nouvelle dynamique : aux entreprises de réaliser leur propre redéploiement industriel, aux banques d'apprendre à financer, aux partenaires sociaux de négocier les salaires. « Seules les missions de type stratégique pour le compte de l'État ou les contraintes de service public peuvent donner lieu à subvention, le reste des activités doit se dérouler dans la commercialité, c'est-à-dire soumis à la régulation par le marché ». L'action se situe d'abord au niveau législatif. La réforme ne vise pas le démantèlement du secteur public productif, mais son insertion dans une économie de marché où la monnaie et la gestion monétaire reprennent tous leurs droits. Cette démarche, qui consiste à ne plus intervenir directement sur l'économie mais à mettre en place les règles du jeu qui doivent permettre une autorégulation du système, détermine le fort contenu juridique des réformes.

Les premières lois sont adoptées en janvier 1988. Les fonds de participation sont installés durant l'été 1988 et le partage des terres agricoles est entamé la même année. Les premières mesures touchent l'agriculture, avec une redistribution des terres nationalisées par la révolution agraire qui a d'ailleurs très rapidement des effets positifs en termes de production agricole, puis les entreprises publiques économiques (EPE), avec la loi sur l'autonomie de l'entreprise. La transformation du capital de ces entreprises en titres de participation gérés par des fonds de participation publics est une étape vers l'ouverture de leur capital à des actionnaires privés, nationaux ou étrangers, mais il n'est pas encore clairement question de privatisations. La réforme se heurte alors à de fortes résistances, notamment au sein du Parti. Pour pouvoir être mise en œuvre de manière globale, elle nécessitait un changement politique. Il faudra attendre la mi-1989, après les bouleversements politiques qui suivent les émeutes d'octobre 1988 nouvelle Constitution consacrant les libertés fondamentales (liberté politique, liberté d'entreprendre, liberté d'opinion et de la presse, liberté syndicale) - pour voir les réformateurs au gouvernement. Les conditions semblent alors réunies pour mettre en œuvre la réforme politique et économique.

L'un des volets essentiels des réformes est de garantir la propriété privée, ce que fait la Constitution de février 1989, et de procéder à l'unification des règles de droit

applicables aux opérateurs économiques. La distinction juridique entre entreprises publique et privée est supprimée ; le libre accès à l'activité commerciale à toute personne physique ou morale, le libre passage d'une activité à une autre, le libre accès au marché ainsi que la libre circulation des capitaux à l'intérieur du pays, sont assurés. Cependant, le problème de la propriété étatique reste posé. Les conditions n'étant pas réunies pour sa privatisation (marché financier permettant aux détenteurs de fonds de se porter acquéreurs de titres, système bancaire et financier assurant régularité, sécurité et transparence des transactions), on commence par libérer les entreprises publiques de la tutelle de l'administration en leur permettant de se transformer en sociétés par action ou en SARL. Il s'agit, après évaluation financière de leurs moyens d'exploitation actifs, de constituer leur capital et de le répartir sous forme de parts sociales entre les « Fonds de participation », agents fiduciaires de l'État exerçant le droit de propriété et de surveillance stratégique. L'objectif est de mettre fin à l'ingérence de l'administration, du parti et des services de sécurité dans la gestion des entreprises publiques économiques. Le contrôle devra désormais être exercé selon des critères financiers par des holdings publics directement intéressés à leurs résultats. Le plan n'est plus le principe régulateur de l'économie. Le ministère du plan est supprimé et remplacé par un conseil national de planification, simple instance de coordination. La loi sur la monnaie et de crédit (1990) se fixe comme objectif de faire de l'intermédiation financière l'instrument de dynamisation et de modernisation de l'économie [**Talahite, 2000c**]. Les prix doivent être « rapidement mais progressivement libérés afin de permettre à l'inflation réprimée de s'exprimer et ainsi retrouver des coûts de production réels sur le marché, tout en mettant en place un filet social » pour protéger les faibles revenus [**Hadjseyd, 1996**]. Le monopole du commerce extérieur est supprimé en 1991, l'objectif étant « de revenir à des formes plus orthodoxes dans le financement des opérations de commerce extérieur » [**Corm, 1993**]. Nous avons vu que, pour pouvoir être mise en œuvre de manière globale, la réforme nécessitait un changement politique. Mais lorsque ce dernier advient, à la suite des émeutes d'octobre 1988, il libère des forces insoupçonnées et dérive vers une situation nouvelle qui remet en cause la possibilité même de la réforme. Ainsi, au moment où elle peut enfin être mise en œuvre, elle est déjà dépassée par le cours des événements, le puissant mouvement social et politique qu'elle a contribué à libérer ayant créé un contexte radicalement nouveau.

Le fait est que l'ouverture politique qui a suivi et accéléré le déclenchement de la réforme économique n'avait pas vraiment été pensée en tant que telle mais plutôt comme un processus devant accompagner celle-ci. Or une fois déclenchée, la réforme politique a pris le pas et occupé le devant de la scène, reléguant presque au second plan la réforme économique.

L'ouverture politique qui devait faciliter voire rendre tout simplement possible la réforme économique, s'est avéré une entrave. Fin 1991, la réforme est interrompue à la suite d'un changement de gouvernement. Bien que largement remise en cause, elle n'a pas à ce jour été remplacée par un projet alternatif. De fait, elle demeure le cadre général de référence du processus de réformes économiques en cours en Algérie. Malgré ses limites, elle a constitué « la première véritable rupture avec le modèle de développement adopté au milieu des années 1960 » [Hadjseyd, 1996]. En ce sens, elle constitue un cas d'école. Ajoutons que si, avec le recul des années, elle se prête bien évidemment à la critique, sa mise en application, qui n'a duré que quelques mois, ne peut être sérieusement évaluée¹.

Section02 : La place de secteur prive dans le développement économique

Pendant longtemps, l'économie algérienne a été dominée par des grandes entreprises publiques comme un choix d'industrialisation adopté par l'état algérien. A cette époque, la PME a été considéré comme un complément au secteur public avec une législation de travail rude, une fiscalité très lourde et un commerce extérieur fermé. Ce n'est que durant les crises économiques vécues par le pays dans les années quatre-vingt que l'état algérien a été convaincu de changer sa politique économique et remettre en cause le soutien des grands groupes industriels vis-à-vis d'énorme dépenses qui était insupportable pour le pouvoir public. Dans ce contexte l'état a été obligé de restructurer, d'abandonner parfois certains domaines de diversification.

2-1 L'évolution du cadre institutionnel du secteur privé en Algérie et la PME

Le cadre institutionnel est marqué par trois périodes.

- La première période : au lendemain de l'indépendance (1962-1982) l'Algérie a bâti sa stratégie de développement économique sur la grande entreprise publique, sans négliger au plan local la PME publique ou ex EPIC. Cette période est marquée par le montage

¹ Talahite . F, P 20.

du secteur public et absence de dispositions particulières en faveur de l'émergence d'un secteur privé. Parallèlement, il s'est créé une multitude de petites entreprises privées à caractère familial, concentrées surtout dans le secteur de la consommation courante.

- **La seconde période 1982-1988** : qui intègre la crise pétrolière de 1986, est caractérisée par la loi du 21/08/1982 relative à l'investissement économique privé national. Des entraves au développement économique demeurent. Ainsi on note l'obligation faite aux banques de limiter le financement à hauteur de 30% du montant de l'investissement agréés. Or les plafonds fixés par le nouveau dispositif, rappelons que les banques commerciales spécialisées étaient dédiées principalement au financement des investissements du secteur public. Dans ces conditions, la faiblesse du secteur privé est à relativiser à un environnement institutionnel peu propice.

- Enfin la période qui court de 1989 à nos jours est marquée par d'importants changements institutionnels. Dans le cadre des réformes économiques et de la libération progressive de l'économie, une série de mesures ont été prises en faveur de la PME privée, en termes de prise en charge et de développement, parallèlement aux grandes opérations de restructuration et de privatisation du secteur public :

- création d'un ministère de la PME en juillet 1993 ;

- promulgation du code de l'investissement en octobre 1993 ;

- création de l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement (APSI) en octobre 1994¹ ;

mise en place, au plan local, des Comités d'Assistance pour la Localisation et de Promotion des Investissements (CALPI) en mai 1994 ;

- élaboration d'une stratégie de développement de la PME par le ministère de la PME en août 1995 ;

- consécration de plusieurs Conseils de Gouvernement au secteur de la PME en juillet 1996, septembre 1998 et février 1999 ;

- création d'une commission interministérielle en juillet 1996 ;

¹ Khadidja B, « La privatisation : opportunité pour le développement des PME » Université de Lille 1 - France .

- l'agence nationale du développement de l'investissement (ANDI) en 2001.
- Programme de mise a niveau des PME/PME MEDA (2003-2006) prolongé jusqu'au 2007.
- Programme MEDA II prévu en 2008.
- Programme de d'appui au développement des PME en Algérie.
- Dispositif de modernisation de l'outil industriel avec l'assistance du PNUD/ONUDI et création d'un fonds de promotion de la compétitivité industrielle.
- Création de diverses institutions d'accompagnement et de fonds spéciaux (d'appuis à l'investissement, de Promotion de la compétitivité industrielle, de partenariat, de garantie de crédit aux PME...).

Le dispositif banques entreprises lancé dans le cadre des réformes 1988 a donné lieu à un processus de filialisation, un millier de filiales ont été créées dont 250 pour le secteur de l'industrie. Au niveau local, le secteur public comptait 1324 EPL dont plus de 43% appartenait au secteur du bâtiment, 13% au secteur de l'industrie, 12% au commerce, 11% secteur du transport, 11% aux équipements, et moins de 10% affiliés aux secteurs tourisme, agriculture et l'intérieur.

Ces EPL étaient réparties comme suit :

Tableau N° 01 :

Taille	Entreprises	Salariés
Entre 1 et 50	269	8469
Entre 50 et 100	307	22723
Entre 100 et 500	690	148871
Plus de 500	58	39443
Total	1324	219506

On remarque dans le tableau que plus de 50% des EPL étaient des moyennes entreprises et employé plus 148871 salariés.

Dans le cadre des réformes économiques engagées, la privatisation des EPL intervenait en droite ligne des opérations d'assainissement financier, de redressement, de passage à l'autonomie et de dissolution.

En effet, les EPL intervenaient dans des secteurs non stratégiques et non concurrentiels, représentaient des entités de petite taille et étaient réparties à travers tout le territoire national, ce qui les rend attractives pour les acquéreurs privés, dans le cadre des « privatisations externes ».

La « privatisation interne » de ces EPL au profit des travailleurs est plus aisée compte tenu de leurs effectifs réduits.

De ce fait, les EPL constituaient un terrain d'expérimentation privilégié dans l'attente d'opération de plus grande envergure.

A ce titre la liquidation des cinq premiers lots de 363 EPL a constitué une vaste opération de « privatisation des actifs » en tant que première phase de l'opération globale de privatisation.

La parution de l'ordonnance n°95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation a permis d'affiner la réflexion sur la privatisation des EPL et de formuler des propositions d'assouplissement de certaines dispositions dont il a été tenu compte, par la suite, dans l'ordonnance n°97-12 du 19 mars 1997¹.

Ces mesures représentent la première forme de privatisation mise en place en Algérie. Mille sept cent quarante sept (1 747) sociétés de salariés ont été créées. Prés de trente mille (30 000) salariés ayant perdu, pour raison économique, leurs emplois ont été intégrés dans ce processus de reprise d'entreprises.

¹ Khadidja B, « La privatisation : opportunité pour le développement des PME », Université de Lille 1 – France.

Tableau N° 02

HOLDINGS REGIONAUX	Nombre d'entreprises dissoutes	Nombre de sociétés de salariés créées
SUD-OUEST	70	178
OUEST	112	252
EST	165	384
SUD-EST	108	233
CENTRE	166	359
Sous-total	621	1 406
HOLDINGS SECTORIELS	Nombre d'entreprises dissoutes	Nombre de sociétés de salariés créées
BMC	0	113
GRANDS TRAVAUX	07	65
AGRO-DIVERS	03	58
CHIMIE-PHARMACIE	01	34
HEELIT	01	05
SERVICES	01	66
Sous total	13	341
TOTAL GENERAL	634	1 747

Source : Conseil National des Participations de l'Etat - Holdings Publics Régionaux (C.N.A.T) Programme de Suivi et d'Accompagnement à la Création d'entreprise

Vu l'importance du secteur public local concerné, la cession de la propriété aux opérateurs privés que sont devenus les salariés ne pourra que promouvoir l'autonomie de décision, la flexibilité de gestion et la compétition et la réussite de ces opérations de privatisation dépendra certes des porteurs de projets **6** que sont les salariés, elle ne manquera pas d'être favorisée par la qualité de l'environnement des nouvelles sociétés qu'il soit économique, juridique ou technique.

L'ordonnance 2001 a clarifié la cession au profit des salariés, La création des RES est ainsi institutionnalisée et a démarré pratiquement en 2003 où il a été observé la création des premières RES en Algérie. En 2003, elles étaient au nombre 8 SPA avant qu'il n'atteigne 76 en 2008.

En matière de partenariat, objectif privilégié dans le processus de privatisation, on a enregistré de 2001 à 2008, 38 cas sur un bilan des privatisations qui avoisine 464 cas soit (8%). Certes la société mixte en tant que forme avancée de partenariat a attiré quelques entrepreneurs nationaux et étrangers et a enregistré près de 47 cas soit (10%).

S'agissant des privatisations totales, le MIPI a enregistré 211 cas en 2008, soit un peu plus de 45% du bilan des privatisations sous l'ordonnance 2001.

Les opérations de privatisation sont dominantes dans certains secteurs : les industries agroalimentaires (20%), les entreprises à caractère local (20%) et les industries électriques et câbleries avec 11%.

L'origine des repreneurs est largement nationale : 346 opérations de privatisation concernent des entités d'origine algérienne, soit 75,5 % du total, 112 opérations concernent des entreprises étrangères, soit 24,5 % du total, dont 10% sont européens et 6% associent des partenaires provenant de pays arabes. Une grande partie des repreneurs nationaux se concentrent dans les entreprises agroalimentaires et le BTPH.

On peut donc penser que la privatisation totale ou partielle des entreprises du secteur public devrait offrir de substantielles opportunités pour le développement du secteur privé national, en particulier pour les PME quand il s'agit d'entreprises publiques locales. Les entrepreneurs privés Algériens ayant le souci de diversifier leurs activités ou préoccupés de développer leur activité devrait chercher à faire acte de candidature aux reprises, éventuellement en association avec des partenaires étrangers et/ou avec l'état.

Depuis la promulgation du code de 93, le nombre de PME connaît une croissance continue.

Les statistiques démontrent que près de 75% des PME recensées en 2005 ont été créées après le code de 1993, et que plus de 35% ont été créées durant entre 2000 et 2005 7 après la promulgation de l'ordonnance 2001.

Le bilan des privatisations demeure faible et la participation du secteur privé domestique, notamment des PME, est encore fort timide. Cette situation s'explique par d'un côté les coûts élevés de la reprise sachant que les entreprises publiques étaient très endettées (dettes sociales, découverts bancaire, des litiges fonciers,...). D'un

autre coté l'entrepreneuriat privé peu développé (manque de formation des dirigeants) sans extraire les différentes formes discriminatoires qui entoure les opérations de privatisation¹.

2-2 Place de la PME dans la politique de développement:

A ce niveau d'étude ou d'analyse, l'évolution du cadre réglementaire et législatif régissant le secteur privé ainsi que l'évolution des caractéristiques et le poids de ce secteur, durant la période de planification sont autant de points auquel nous allons porter notre attention. Malgré les choix stratégiques en matière de développement économique, reposant sur la planification, le système politique algérien n'exclut pas la persistance d'un secteur privé important. Les efforts en termes d'encadrement réglementaire et institutionnel à l'égard de la PME sont non négligeables².

2-2-1 Evolution Du cadre réglementaire et législatif régissant le secteur privé:

Dès le recouvrement de l'indépendance nationale, le législateur a tenté d'instaurer un environnement réglementaire à ce secteur et déjà dans la charte de Tripoli de 1960, ce dernier est pris en considération dans les grands axes de la politique de développement.

Le code des investissements de 1963 a défini les garanties et avantages à accorder au capital privé. Mais, ce code semble s'être soucié beaucoup plus du capital étranger encore présent sur le territoire national à cette date, négligeant le secteur privé national.

Par contre, le code des investissements de 1966 a donné plus de prérogatives au secteur privé

- Le secteur privé national et la PME durant la période de planification centralisée:

Malgré les mesures restrictives mises en place à l'égard de l'entreprise privée, la reconnaissance de la place de l'entreprise privée constituée par un tissu dense de PME dans l'économie nationale apparaît dans l'intérêt accordé par la doctrine nationale pour ce secteur, et même dans l'évolution des textes doctrinaux et des lois régissant ce dernier. A titre d'exemple, la charte d'Alger (1964), accorde un intérêt pour l'apport du secteur privé et demande à ce qu'une distinction soit faite entre la propriété privée exploiteuse et la propriété non exploiteuse (Mokrane, 2005). Une année après, dans son discours, le président de la république H. Boumediene annonce ce qui suit «il est de l'intérêt national

¹ Idem

² DECHERA. M, « Stratégie de développement des PME et Le développement local : Essai d'analyse à partir du cas de la région nord-ouest de l'Algérie », mémoire de Magister, 2013-2014 Université d'Oran p 86.

dans le cadre de nos options.....de ne pas exclure et surtout de ne pas décourager l'investissement privé»¹.

Au cours de la même année, le conseil de la révolution montre son intérêt pour le secteur privé et ce en l'invitant à participer à la construction d'une économie nationale moderne et intégrée. Un an plus tard, la charte nationale précise la fonction et les limites du secteur privé, cette dernière considère que «La propriété privée ne doit pas être source de puissance sociale. Elle ne doit pas constituer la base de rapports d'exploitation entre le propriétaire privé et les travailleurs. Elle peut seulement s'exercer dans les limites où elle ne porte aucun préjudice aux intérêts des masses laborieuses et ne constitue ni un frein, ni un obstacle à l'évolution inexorable de notre société vers le socialisme.....dans le domaine de l'industrie, l'intervention du secteur privé national est à restreindre aux activités qui relèvent de la petite entreprise et qui portent sur le dernier stade de transformation industrielle»².

De plus, la reconnaissance de la propriété privée qui se manifeste dans l'article 16 de la constitution de la république algérienne, montre bien l'intérêt porté au secteur et à l'entreprise privés. A son tour, avec ses encouragements pour le secteur privé et ses réclamations pour la correction des entraves à son évolution, le comité central du F.L.N apparaît un des organes ayant porté reconnaissance et intérêt pour le secteur privé et son rôle dans le développement économique.

- Principaux codes des investissements régissant le secteur privé:

Dans le but de faire face et de mettre fin à la fuite des capitaux privés nationaux due aux découragements qu'a connu le secteur privé, et dans le but de faire participer ce secteur à la construction d'une économie intégrée et indépendante, une série de textes législatifs et réglementaire a été mise en place. Chaque texte correspondait directement au contexte de la période. Dans ce cadre, on recense ce qui suit :

- La loi 63-277 du 27 juillet 1963 portant code des investissements.
- Le code des investissements de 1966 promulgué dans l'ordonnance N° 66-284 du 15 septembre 1966.
- La loi 82- 11 du 21/08/1982, relative à l'investissement économique privé et national.

¹ C.F.Discours du Président H.Boumediène, Alger, 1er novembre 1965. Cité par M.E.Benissad, «Economie du développement de l'Algérie : sous développement et socialisme », O.P.U, Alger, 1994, p.29.

² Amirouche.A et Chelgham. M. K : «Le secteur privé dans la doctrine économique nationale» In revue CENEAP, N°02, Juin 1 985, p.29.

Vu le rôle joué par ces éléments dans le développement d'un tissu de PME dense et leur influence sur la survie et la pérennité de ces PME, nous estimons nécessaire de revoir le contenu de ces textes et lois.

- La loi 63- 277 du 27 Juillet 1963 : Etant données l'ampleur des besoins à satisfaire et la modestie des ressources financières disponibles, cette loi accordait plus d'importance au capital étranger jugé indispensable pour le développement économique du pays. Pour cela plusieurs avantages ont été accordés pour ces capitaux tels que les avantages financiers dont le principal objectif est l'exemption totale ou partielle des impôts et taxes. La protection contre la concurrence étrangère est aussi un des avantages accordés. Concernant le secteur privé national, le code de 1963 ne prévoyait que, de faire participer ce dernier dans les branches dites productives.

Toutefois, malgré ces avantages, le code de 1963 n'a pas permis réellement de mobiliser aucun des capitalistes auxquels il s'intéressait. Cela peut s'expliquer d'une part, par l'instabilité politique du pays durant cette période et d'autre part, par la conjoncture économique défavorable, due essentiellement à l'étroitesse du marché et les coûts de production élevés.

❖ **Le code des investissements de 1966 :**

Ce code présente une suite à la résolution du conseil de la révolution du 21 février 1966 qui, prévoyait la nécessité d'étendre le code des investissements au capital privé national, et la définition d'un véritable statut de l'entreprise privée. Pour la première fois, le secteur privé se voit définir le cadre de son intervention qui concerne surtout les secteurs ou branches considérées non stratégiques. En outre, l'Etat peut faire participer le secteur privé dans le cadre de sociétés mixtes dans les secteurs clés réservés au secteur public. Parmi les avantages consentis par ce code, l'exemption totale ou partielle du droit de mutation à titre onéreux et de l'impôt foncier fixé en fonction de l'implantation géographique, de la réduction de la taxe générale de la production.

Le secteur privé bénéficie de deux types d'avantages, le premier type est dit de garanties générales dont le bénéfice est automatique et le second type accordé selon des critères sélectifs.

On constate enfin que malgré les avantages que ce code apportait en faveur du secteur privé, ce dernier reste contraint par certaines lacunes à savoir les créneaux d'investissement et la définition de la taille de l'entreprise.

Ces secteurs sont: le textile, l'agro-alimentaire, la chimie, l'industrie du cuir, et la transformation plastique. Hemmam, dans son article «le nouveau secteur privé en Algérie», montre que le secteur privé compte tenu du fait qu'il était livré à lui même et surtout qu'il se développait et se reproduisait par des mécanismes basés essentiellement sur un - «capitale relation personnelle», conduisait à investir d'une manière générale les créneaux ne nécessitant qu'une faible technologie et une main-d'œuvre peu qualifiée.

Jusqu'en 1977, le secteur du commerce était entièrement dominé par l'investissement privé, mais en 1978, la loi instaurant un monopole de l'état sur le commerce extérieur a dirigé une grande partie du capital commercial, ne pouvant plus être investi dans ce secteur, vers la petite industrie.

Ce comportement ne fait que confirmer la tendance observée dès l'indépendance. En effet de 1967 à 1970, plus de 60% du capital investi dans l'industrie provenait du commerce.

Le secteur industriel privé sera désormais très dépendant du secteur public pour son approvisionnement en biens d'équipement et matières premières.

Malgré l'absence d'une politique claire à l'égard du secteur privé, celui-ci s'est accru tout en participant activement à la vie économique du pays.

En 1969, 4 046 entreprises privées ont été recensées, dont 2 201 employaient moins de 5 salariés, en 1980 elles étaient 9837.

Le tableau 03 : Évolution du secteur industriel de 1966 à 1980.

PME/année	1966	1969	1974	1977	1980
Nombre de salariés					
0 à 4 salariés		2201	3201	3339	5000
Plus de 5 salariés		1845	2618	2731	4887
Total	3358	4046	5819	6070	9837

Source: « capital privé et pouvoir d'industrie en Algérie 1962-1982 », Alger 1984

Nous pouvons constater que la plupart des entreprises employaient moins de cinq personnes.

En 1982 on dénombrera ainsi près de 12 000 PME, 5000 d'entre elles employaient moins de 5 salariés. Ces entreprises ont été créées dans leur quasi-totalité, en ignorant les commissions d'investissements institués par le code de 1966, puisque les entreprises agréées ne représentaient que 950 d'entre elles. (Algérie actualité du 10 au 16 mars 1988).

De 1969 à 1982, en moyenne 600 entreprises seront créées chaque année.

Le secteur privé réalisant en 1982 près de 30% de la valeur ajoutée globale (hors hydrocarbure et agriculture) tout en employant 30,5% de la population active (hors agriculture) le nouveau secteur privé en Algérie.

Les textes de 1982 viendront confirmer cette tendance, l'entrepreneur privé se voit attribué un statut clair et bien défini¹.

❖ **La loi 82- 11 du 21 août 1982 relative à l'investissement :**

Contrairement au code des investissements de 1966, la loi 82- 11 portes en son sein plus d'éclaircissements concernant notamment, l'agrément qui est rendu obligatoire et préalable à toute démarche administrative, et le seuil maximum d'investissement. Cette loi précise en outre, et d'une façon détaillée, les champs d'intervention du secteur privé. Le capital étranger est complètement exclu. La loi 82- 11, distingue trois types d'investissements:

- Investissements à la création.
- Investissements à l'expansion.
- Investissements de renouvellement.

La multiplicité des affaires et la concentration horizontale et verticale entre les mains d'un détenteur de capitaux ou de commodataires, sont les principaux points qu'interdit cette loi. Elle fixe en revanche le montant d'investissement d'un investisseur individuel à pas plus de 12 millions de Dinars et celui des entreprises à pas plus de 35 millions de Dinars. De plus, un office pour l'orientation, le suivi et la coordination de l'investissement privé a été crée.

On note enfin que malgré les apports de cette loi notamment en faveur de l'investissement privé, son succès reste limité. En effet, le secteur privé reste confronté à de multiples obstacles tels que:

- L'entrepreneur local est loin de posséder une mentalité productive, industrielle ; issue, souvent d'une bourgeoisie commerciale, familière des opérations souterraines informelles à hauts rendements, il ne s'intéresse qu'à l'investissement dans les branches où le délai de récupération du capital est la plus court possible.
- Les investissements agréés rencontrent des problèmes complexes pour l'acquisition de terrains d'implantation appartenant à l'Etat, les transactions privées sur les terrains étant interdites entre 1974 et 1990.

¹SEKKAL H, forces et faiblesses de la petite et moyenne entreprise privée Algérienne dans le contexte des reforme economique mémoire de magister, université d'oran, 2011,2012, p 56 58.

- Le secteur privé continue à subir l'effet d'éviction au sein du système bancaire ; dans une large mesure, l'entrepreneur local se tourne vers l'autofinancement ou la recherche de sources de financement informelles (familiales ou amicales).

Les mesures de 1982 instituées par ce nouveau code, ont conduit à partir de 1983 à observer une tendance de l'investissement à s'orienter vers des créneaux délaissés auparavant par la PME tels que la transformation des métaux et les petites industries mécaniques et électriques. Les résultats d'une enquête sur l'industrie privée parus en 1989 rendent compte pour 1987 d'un très grand nombre de petites entreprises (14 081) de moins de vingt salariés (94% d'entre elles) et de leur progression entre 1984 et 1987¹.

Tableau 04 : Part du secteur privé dans la valeur ajoutée total en %

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Secteur privé	35,8	30	30	29,2	30,6	32,9	39,4	38,4

Source : ONS différents documents statistiques

De 1980 à 1987 l'augmentation de la part de la valeur ajoutée du secteur privé n'est que de 2,6%. Elle est passée de 35,8% à 38,4%.

L'activité du secteur privé est concentrée dans les services, l'agriculture et le commerce où les parts respectives en fin de période sont de 79,5%, 77,7% et 64,8%, (elles ont toutes enregistré un faible recul).

L'industrie quant à elle, a vu sa part passer de 25% en 1980 à 26,6% en 1987, soit une faible augmentation de 06,4% sur toute la période. La meilleure performance a été enregistrée par le transport et les communications qui voient leur part passer de 20,8% en 1980 à 39,4% en 1987, un taux de croissance de 18,6% durant la période.

2-2-2 Instruments de régulation et de contrôle du secteur privé:

Dans le but d'une adéquation de l'investissement privé avec les plans nationaux de développement, et afin d'éviter que la logique privée se substitue à la logique publique, un certain nombre d'instruments de régulations et mesures de contrôle du secteur privé ont été mis en place, on cite :

- Le contrôle à l'entrée.
- Le contrôle par le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.
- Le contrôle par la fiscalité.

¹ SEKKAL H,p 59 -60.

➤ Le contrôle à l'entrée :

Se réalise avant la création de l'entreprise et ce à travers deux mécanismes ou procédures. La première consiste en la délimitation du domaine d'intervention du secteur privé, ce dernier apparaît exclu des secteurs qualifiés de vitaux de l'économie, pour lesquels l'investissement est le fait exclusif de l'Etat. Il est généralement orienté vers des activités économiques productives.

La deuxième procédure est celle de l'agrément, dont l'objectif est la vérification de la conformité de l'investissement privé aux orientations des plans de développement.

➤ Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur :

Instauré par la loi 78-02 du 11 février 1978, ce contrôle se fait pour deux raisons¹:

-La première d'ordre politique, se fonde sur la crainte de voir le capital privé national faire alliance avec le capital international, pour remettre en cause les choix fondamentaux du pays.

-La seconde d'ordre économique, doit permettre à l'Etat d'appliquer une politique conséquente à l'égard du capital privé notamment.

Avec cette loi, le secteur privé disposait de larges possibilités d'achat auprès de fournisseurs extérieurs de son choix.

➤ Le contrôle par la fiscalité: La fiscalité constitue d'une part, un moyen de contrôle du secteur privé et d'autre part, un moyen d'encouragement et d'orientation des entrepreneurs privés par le biais d'une politique d'avantages fiscaux pour toute investissement jugé productif et agréé par les Pouvoirs Publics.

Toutefois, malgré les efforts mis en place par l'Etat dans le but d'encourager et d'orienter le secteur privé, la politique fiscale n'a pas atteint les résultats attendus.

Des mesures législatives en faveur du secteur privé

Dans le cadre des nouvelles réformes initiées en 1988, le programme concernant le secteur privé est clairement défini. Il s'agit de supprimer le contrôle et les restrictions à l'investissement, d'améliorer l'accès au crédit, de favoriser les échanges extérieurs et de rétablir l'égalité de traitement avec le secteur public.

¹ Mokrane. A : « Entrepreneurs et milieu entrepreneurial : éléments d'analyse à partir du cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », Op.cit, p.136.

La loi 88-25 du 12 Juillet 1988, relative à l'investissement privé national complète l'orientation de 1982, en allégeant le contrôle à priori qui caractérisait le processus de création d'entreprises.

En effet, l'agrément préalable et le plafonnement des investissements sont supprimés.

Désormais, on distingue seulement les investissements prioritaires (que l'Etat s'engage à soutenir) des autres investissements.

La liberté de l'investissement d'origine étrangère est consacrée dès avril 1990 dans la loi sur la monnaie et le crédit, et mise en œuvre par le règlement 90-03 de la Banque d'Algérie du 8 septembre 1990.

La loi 90 -10: relative à la monnaie et au crédit consacre l'autonomie de la Banque Centrale (devenue Banque d'Algérie) vis à vis du trésor: ce désengagement du trésor dans le système du crédit aux entreprises entraîne la réintroduction des règles du marché et d'assainissement financier au sens large.

La Banque d'Algérie est investie du pouvoir de régler l'accès à la devise et le mouvement des capitaux. Cette loi ouvre la porte à toute forme de partenariat.

La loi autorise désormais les investissements majoritairement ou totalement étrangers et permet également au secteur privé la création de sociétés mixtes. Les investisseurs et les banques étrangères peuvent s'établir en toute liberté.

Le système fiscal a été assoupli et transformé afin de mieux répondre aux mutations nées de la libéralisation de l'économie.

Des mesures d'ordre structurel ont donc été adoptées dans le but de créer un cadre juridico-économique favorable à l'activité des entreprises et à la cohérence du tissu industriel¹.

2-2-3 Evolution, caractéristiques et poids de la PME :

- Evolution des branches d'activités investis par la PME:

La structure du secteur privé, que ce soit du point de vue taille des entreprises, des branches d'activités investies et des zones géographiques n'a pas beaucoup évolué dans le temps. Dans l'ensemble, ces entreprises employaient en moyenne quinze (15) personnes et avaient investi des créneaux liés à la consommation des ménages, ou à des produits de consommation courante destinée à l'activité économique (industries alimentaire, textile, habillement, cuirs et peaux, matériaux de construction, papier carton, plastique...).

¹ SEKKAL H, p71 72.

Rappelons qu'au début de la période de planification, l'Etat avait exclu le secteur privé de l'investissement dans les branches considérées stratégiques et vers la fin de la même période, le secteur privé se voit définir les domaines de son intervention et le seuil maximum de ses investissements. En outre, ces entreprises dépendaient des monopoles publics dans leurs approvisionnements et de l'administration pour homologuer leurs prix.

- Caractéristiques et mécanismes de développement de la PME :

Du point de vue caractéristique, l'entreprise privée durant la période de planification centralisée est caractérisée par ce qui suit :

- Investissement dans les activités de production les plus rentables (textile, l'agroalimentaire...), car la recherche de la rentabilité à court terme a toujours prévalu sur celle de la productivité.
- L'investissement par mimétisme dû à la faiblesse du niveau intellectuel des entrepreneurs;
- Concentration sectorielle et géographique. Pour la première, 70 % des entreprises du secteur investissaient principalement le textile, l'alimentaire, cuir et chaussure.

Quant à la seconde, selon une enquête de l'institut national de productivité et du développement, 60% des entreprises industrielles privées.

- Il est étroitement lié au marché et reste fortement dépendant des entreprises publiques, qui l'approvisionnent en consommations intermédiaires et équipements ;
- La force de travail mise en œuvre est apportée pour l'essentiel par les travailleurs sans qualification ou très peu qualifiés.

Se sont généralement les entreprises des privées plus proches des Pouvoirs Publics, qui ont en général profité des crédits débloqués pour des projets, dont souvent l'utilité sociale reste à prouver.

Il ressort d'après l'analyse de la période de planification centralisée que, malgré les efforts entrepris par l'Etat qui, se sont concrétisés dans la mise en place de différents codes et lois régissant le secteur privé, les mesures restrictives mises en place par les Pouvoirs publics à l'égard du secteur privé, ont rendu difficile la résistance d'un secteur privé au sein d'une économie socialiste. En effet, la survie et la pérennité de l'entreprise privée ne faisaient pas partie des points auxquels s'intéressait l'Etat. La vie des petites entreprises dépendait du degré de sa conformité aux règles et lois mises en place. L'autofinancement et le recours au réseau familial ou amical, l'investissement dans les branches où le délai de récupération du capital est le plus court possible et le recours à l'informel, sont autant de

facteurs ayant aidés les entreprises de cette période à résister face aux contraintes imposées et à s'assurer une existence malgré courte.

2-2-4 Place du secteur privé et de la PME dans l'économie planifiée:

Malgré la régression relative du poids et de la place secteur privé par rapport au secteur public durant la période de planification, il reste néanmoins que les entreprises privées portent sur des grandeurs économiques non négligeables, et ce dans les différentes branches de l'économie. D'après une enquête de l'institut national de la productivité et du développement, le secteur privé industriel contrôlait 33% de la production de biens d'équipements ou de consommation intermédiaires et 66 % de la production de biens de consommation finale. En outre, dans certaines branches d'activités, il est même dominant : à titre d'exemple, il fabrique 100 % des cuirs synthétiques, 75% des chaussures et 75% des textiles.

On constate d'après le bref rappel des principes et des fondements de la politique économique adoptée par l'Algérie pendant la période de la planification centralisée que, le secteur privé en général et la petite et moyennes entreprise privée en particulier constituait un des acteurs économique mal perçu par l'Etat durant la période et souvent paralysé par les mesures restrictives mises en place. En effet, passant d'un stade d'extinction relative du secteur privé pendant les premières années après l'indépendance, on assiste dans les années suivantes (80 et 90 à nos jours) à l'émergence importante de la PME privée due aux mesures prises par les Pouvoirs Publics en faveur du secteur privé. Ensuite et avec la mise en place de la loi 82-11 du 21 août 1982 relative à l'investissement on assiste à un développement remarquable de la PME et à la progression de l'investissement privé dont le statut et les domaines d'intervention sont désormais bien définis. Quant aux facteurs de survie des entreprises de ce secteur, nous pouvons dire que l'autofinancement et le recours au réseau familial ou amical, l'investissement dans les branches délaissées par le secteur public et les branches où le délais de récupération du capital est le plus court possible et le recours à l'informel, sont autant de facteurs ayant aidé ces entreprises à sur vivre même pour une période de temps réduite.

2 -3 La PME dans la mutation de l'économie algérienne:

Comme conséquence de la crise connue par le système productif planifié algérien notamment à partir de 1986, la réorganisation de l'économie algérienne. Cette dernière ne cesse de subir une transformation importante, dont les paramètres nouveaux, s'articulent autour de l'économie de marché, de la mondialisation et de la compétitivité dans lesquels,

l'entreprise privée en l'occurrence la PME, s'érige aujourd'hui comme acteur majeur et très important. Notre objectif à travers ce point s'attache à l'analyse de cette crise, de ses conséquences et de ses retombés sur le système de développement économique en Algérie.

Nous nous intéressons au cours de ce passage, aux réformes entreprises par l'Etat dont la promotion de la PME et de l'investissement privé occupent une place non négligeable.

2 -3-1: Principales réformes libérales et place de la PME dans la nouvelle politique de développement.

Les pouvoirs publics algériens ont donné beaucoup d'importance au développement du secteur de la PME par les différentes reformes engagées et cela depuis l'indépendance.

- Crise du système productif Algérien:

➤ Aperçu général sur la crise du système productif Algérien :

Les retombés de la crise du système productif algérien ne sont pas négligeables. La chute des prix du pétrole et la baisse du cours du dollar réduisant considérablement les capacités d'importation de l'Algérie et alourdissant fortement le fardeau de la dette extérieure ont engendrés un déséquilibre important et profond de la dynamique de développement économique en Algérie et de son développement industriel. Comme conséquence de la crise, la dépendance de l'Algérie de l'extérieur. La contrainte financière est beaucoup plus grave. Celle-ci comparativement aux autres domaines touchés par la crise. En effet, l'Algérie n'avait aucun autre choix que de recourir aux institutions financières internationales. Un certain nombre de mesures ont été prises. Nous retenons à titre illustratif, l'interruption du financement par le trésor, la dévaluation du dinar...etc. Cependant, selon Lekhal¹, n'ont fait qu'aggraver la situation.

➤ Principales causes de la crise du système productif Algérien:

La crise du système productif algérien n'a fait que révéler les lacunes de la stratégie adoptée par les Pouvoirs Publics algériens. En effet, les résultats ont été fort éloignés des espérances et l'économie algérienne souffre d'énormes handicaps. Les causes sont multiples et relèvent de divers domaines, nous citons à titre d'illustration ce qui suit²:

- Surcoût des investissements et faible utilisation des capacités de production ;

¹ Lekhal.M « L'Algérie de l'indépendance à l'état d'urgence. », Ed l'Harmattan, Paris, 1992, p.123.

² Mokrane « Entrepreneurs et milieu entrepreneurial : éléments d'analyse à partir du cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », Op.cit, p.p.143-145.

- Dépendance extérieure en termes de la maîtrise technologique ;
- Faible contribution de l'agriculture au PIB et dépendance alimentaire ;
- Fardeau de la dette et poids de la contrainte extérieur ;
- La crise du rapport salarial due à l'absence de procédures de régulation du travail.

- Politiques de réformes engagées par l'Etat:

Un des autres axes de la réforme, portait sur le secteur privé. Pour ce dernier, la réforme se voulait très libératrice des entraves administratives et bureaucratiques. La loi 88-25 du 12/07/1988 avait instauré ce qui suit :

- Après avoir fixé un plafond de 30 millions de dinars à l'investissement privé, ce dernier devient aboli;
- L'office du suivi et du contrôle de l'investissement privé (OSCIP) créées en vue de rendre compatible les investissements privés et les préférences du planificateur des années 1980 est dissoute;
- L'agrément préalable est supprimé.

A la faveur de la loi de 1982, une nouvelle génération d'entrepreneurs a pris le relais pour succéder au secteur privé spéculateur des années 1970. C'est cette nouvelle génération qui a investi des créneaux technologiques difficiles à maturation longue et ont permis la création durant la période (1982-1990) de quelques 350 entreprises moyennes pendant que l'investissement public régressait fortement¹.

Tableau 05 : Evolution du nombre des entreprises algériennes durant la période de réformes:

Année/secteur	1984	1986	1988	1991
Public National	108	116	122	125
Public Local	341	228	199	247
Privé +20	785	784	770	819
Privé -20	13.369	15.697	13.707	21.363
Ensemble	14.603	16.825	14.798	22.554

Source :Rezig.A et Mussette.S « Développement et PME en Algérie », Revue du Cread,N° spécial 1998, p.67.

Toujours dans le domaine de l'investissement, on note qu'une nouvelle législation a été adopté en octobre 1993 (le nouveau code des investissements a été adopté le

¹ Hdjseid.M «L'industrie algérienne, crise et tentatives d'ajustement», Ed. L'Harmattan, Paris, 1996, p.66 67.

06/10/1991 en remplacement des dispositions contenues dans la loi du 14/04/1990 relatives à la monnaie et au crédit), proposant une série de mesures incitatives en faveur du secteur privé national et étranger. Les projets d'investissement formulés entre novembre 1993 et décembre 1995 sont au nombre de 1528 pour un montant supérieur à 333 milliards de dinars. Il s'agit d'une somme très importante représentant l'équivalent de sept fois le chiffre d'affaire réalisé par le secteur industriel privé en 1994. Mais à cette date, le secteur industriel privé ne représentait que 15% de la production industrielle hors hydrocarbures ; et ce malgré les réformes qui lui sont très favorables. Ce secteur ne s'est pas véritablement développé. Paradoxalement, il a même perdu de son importance puisqu'il représentait 20% de la production industrielle hors hydrocarbures en 1989 et 26 % au temps de l'économie administré¹.

- Privatisations et ses conséquences sur la tissu PME:

Afin de rétablir la croissance économique, une deuxième série de réformes dites structurelles, s'articule autour de l'introduction du principe de privatisation des entreprises publiques, de la réforme du contrat de travail et du marché de l'emploi, introduisant la possibilité de licenciement et les contrats de travail à durée déterminée ainsi que la création d'une caisse d'assurance chômage. Le commerce extérieur est démonopolisé et libéralisé, et des mesures de déprotection et de baisse des tarifs douaniers sont progressivement introduites, étant vue comme une solution aux dysfonctionnements, la privatisation entamée dans les années 90, renvoie au paradigme néolibéral qui préside au processus de mondialisation.

Ses fondations juridiques ont été constituées par deux textes:

- L'ordonnance 95/22 du 26/08/1995 qui codifie l'opération en définissant ses objectifs, les secteurs concernés, la méthode et le dispositif technique de privatisation ;
- L'ordonnance 95/25 du 25/09/1995 sur la gestion des capitaux marchands de l'Etat cette dernière institue les holdings. Concrètement mis en pratique en 1995, le programme de privatisation devient l'unique solution pour les entreprises fortement endettées et déstructurées.

Elargie à l'ensemble des segments concurrentiels par l'ordonnance d'août 2001, la privatisation se montre active notamment durant la période 2003 **voir tableau N°02**

¹Bouyakoub.A « l'économie algérienne et le plan d'ajustement structurel », p.8
www.revuesplurielles.org,2006.

Comme le montre le **tableau N°02**, des repreneurs privés ont bénéficiés de 91 opérations de cession d'actifs et ce durant la période s'étalant de 2001 à 2008. Ainsi, une volonté pour la transition à travers l'instauration étape par étape des principes de l'économie de marché apparaît sans conteste.

Tableau 06: Bilan des privatisations de 2001 à Août 2008

Nombre d'opérations	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
Privatisation total		1	5	7	50	62	68	18	211
Privatisation partielle >50%			1	2	11	12	7	1	34
Privatisation partielle <50%				3	1	1	6	2	13
Reprise par les salariés			8	23	29	9		7	76
Partenariats (joint-venture)	5	3	4	10	4	2	9	1	38
Cession d'actifs à des repreneurs privés	1	1	2	13	18	30	20	7	92
Total	6	5	20	58	113	116	110	36	464

Source : MIPI

En termes d'investissement privé, on observe que ce dernier a évolué dans le temps. En effet, quasiment absent durant la première phase de planification (1976-1989), le secteur privé qui se développe dans tous les secteurs d'activités sous forme de PME, dont le nombre est comparativement important par rapport aux PME publiques, commence à connaître une place de plus en plus importante dans la réalisation des activités économiques et sociales du pays. En effet, le nombre total de ces PME avait atteint 246 716 dont 245 842 PME privées et 874 PME publiques. Ceci est sans doute le résultat des efforts entrepris par l'Etat et qui se sont manifestés à travers les divers programmes de réformes économiques et sociales.

Se poursuivant dans les opérations de réformes et de restructuration de l'économie, et dans le but de promouvoir la compétitivité des entreprises (tous les secteurs et les formes juridiques confondues), les pouvoirs publics optent cette fois-ci pour la mise en place d'un ensemble de dispositifs à savoir, un nouveau code des investissements mis en place en 2000, accompagné d'un dispositif de mise à niveau des entreprises portant en lui de nombreux avantages fiscaux. Ces encouragements n'ont en effet comme conséquence que la prolifération des PME notamment privées (**voir tableau N°03**). Les moyens mis en

place pendant la période de transition et avec l'application du programme d'ajustement structurel traduisent bien cette volonté des pouvoirs publics.

- La réforme du secteur industriel :

La sous utilisation des capacités de production, la faiblesse de la demande nationale qui traduit la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et la concurrence des produits étranger, le bas niveau de la productivité et l'importance de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée et la dégradation de la trésorerie des entreprises publiques sont autant de facteurs qui expliquent la régression ou la baisse de la productivité de l'activité industrielle nationale qui s'est maintenue durant la période de réformes.

Dans ce cadre, afin de relancer l'industrie nationale, un schéma directeur portant stratégie industrielle pour l'horizon 2010, a été élaboré et retenu par les experts du ministère de l'industrie et de la restructuration lors de la tenue des assises nationales de l'industrie à Alger en Juillet 1995, les grandes lignes de ce programme sont les suivantes¹:

- En termes de propriété et de taille, la configuration actuelle où prédomine le secteur public composé de grandes entreprises (75%), devrait évoluer vers une configuration où le secteur privé et les PME occupent une place prépondérante (67%) de l'économie.

En termes de performances, les impacts attendus de cette stratégie, sont dans un premier temps l'élévation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée au moyen d'un taux moyen d'utilisation des capacités de production de 88 %. Une plus grande couverture du marché national (68 %). Dans une deuxième phase, il est prévu de doubler les performances de la première phase pour achever l'équilibre de la balance commerciale.

En outre, en 1996, le gouvernement affiche une priorité pour la restructuration de l'industrie publique d'une part et la promotion de la PME d'autre part. Cette dernière se matérialise par la mise en place par l'Etat, de mécanismes de soutien à l'investissement en particulier par la création d'un fond d'étude investissements d'une part. D'autre part, par la création d'un fond d'aide à la création de PME, destinés à aider les candidats à l'investissement à la constitution des apports en fonds propres pour leur ouvrir l'accès aux crédits bancaires et de pépinières d'entreprises dont le but principal revient à soutenir les PME nouvellement créées notamment pendant les trois premières années d'existence.

- Impacts Des réformes sur les PME En Algérie:

¹ Mokrane.A : « Entrepreneurs et milieu entrepreneurial : éléments d'analyse à partir du cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », Op.cit, p.151.

En examinant les chiffres concernant les créations de nouvelles entreprises, on se rend compte que le tissu de la PME est très peu développé comparativement aux efforts mis en place.

Selon les chiffres du ministère de la PME et de l'artisanat, le nombre des PME ces dernières années ne s'éloigne pas de 410 959 entreprises, pour une population d'environ 35 millions d'habitants. Ce simple constat révèle fort bien l'impact des réformes entreprises par l'Etat ces dernières années. Malgré leur caractère encourageant, ces réformes qui stimulent la liberté d'entreprendre et l'initiative privée, nul ne peut ignorer leurs impacts sur les petites et moyennes entreprises. De plus, une simple étude de l'environnement actuel dans lequel s'insèrent ces entreprises, montre bien que les déterminants les plus importants de la transition vers l'économie de marché constituent en fait des facteurs de blocage à l'épanouissement des PME. Nous retiendrons pour ce qui nous intéresse ce qui suit :

- La concurrence.
- La baisse de la demande.
- L'augmentation des coûts.
- Les coercitions de la réglementation.

Quant aux effets de la privatisation, on note que cette dernière est loin de susciter un rééquilibrage entre le secteur public et le secteur privé constitué totalement de PME/PMI privées.

Pour les branches industrielles, les entreprises privées sont présentes en nombre important dans les branches les plus anciennes, telles que l'agroalimentaire, le textile, le bois, liège, papier et les matériaux de construction. En addition, pour certaines branches industrielles, on assiste à une absence quasi

-totale de l'investissement privé. Par exemple, la branche eau et énergie.

Par ailleurs, la privatisation est un choix qui envisage la participation d'un management initiateur représenté par la PME/PMI. Mais dans le cas algérien, les politiques incitatives et dissuasives pour orienter ce type d'entreprise étaient insuffisantes pour le faire se déplacer, tant dans l'espace que dans la branche. On assiste à une concentration des PME/PMI dans les zones urbaines au nord du pays. Pourtant, si le privé apparaît important dans certaines productions industrielles, c'est loin d'être le cas dans les moyens de production. La valeur ajoutée des entreprises publiques reste importante par rapport à celle des entreprises privées.

Toutefois, la contribution des PME dans le processus de privatisation n'est pas négligeable car les capacités de financement de ce secteur sont considérables. Son expansion rapide se trouve entravée par les contraintes suivantes:

- **Son caractère sociologique** : se secteur est constitué d'un nombre de dépendants (n'employant pas de salariés et recourant à des aides familiales) très importants.
- La prédilection des entrepreneurs pour les entreprises familiales autant dans les modalités de gestion que dans le statut juridique.
- Le niveau d'instruction des entrepreneurs demeure limité ce qui empêche de rénover les formes de gestion.
- La taille moyenne des PME est révélatrice des limites de ce secteur.
- L'inefficacité des organismes chargés de promouvoir les opportunités d'investissement tels que l'agence de promotion, de suivi de l'investissement (**APSI**), sur 13020 projets inscrit au niveau national entre 1994 et 1998, seulement 483 ont été réalisés.

Dire qu'en plus des contraintes engendrées par l'ouverture de l'économie algérienne, les PME souffrent d'un autre type d'obstacles de nature diverse entravant leur développement et leur croissance. Nous citons à titre d'illustration ce qui suit (Moumou, 2008):

- Les contraintes financières ;
- Les obstacles d'ordre législatif, administratif et judiciaires.

2-3-2:L'aide à la création, au développement et au renforcement de la compétitivité des PME: une nouvelle stratégie de promotion de La croissance économique en Algérie:

En replaçant l'Algérie dans son contexte historique, c'est une économie complètement étatisée, et où, la grande entreprise publique occupait une place importante dans la stratégie de développement. L'accélération du changement au cours de la décennie 90, n'a fait que révéler les dangers de cette dépendance, et pousser les pouvoirs publics à la prise de conscience des enjeux de la nouvelle sphère économique. Désormais, convaincus que le progrès économique dépendra de l'amélioration du climat social et politique, et de la capacité des autorités à rassurer les investisseurs et à développer une classe d'entrepreneurs en particulier dans le domaine des PME, la nouvelle orientation est donc pour la promotion de la PME, et ce à travers la mise en place de divers dispositifs et d'organismes dans le but d'aider à la création et au développement de PME. Cette volonté est confirmée par les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs tracés. Elle s'est traduite par la

prolifération des PME privées. Le tableau suivant souligne leur prépondérance et leur contribution à l'emploi par rapport aux PME publiques.

Tableau N 07 : Evolution des emplois déclarés par type de PME

Nature de la PME		Année 2015		Année 2016		Evolution %
		Nombre	%	Nombre	%	
PME privée	salariés	1 393 256	58,75	1 489 443		6,90
	Employeurs	934 037	39,40	1 022 231		9,44
Total		2 327 293	98,16	2 511 674	98,86	7,92
PME publiques		43 727	1,84	29 024	1,14	-33,62
Total		2 371 020	100	2 540 698	100	7,16

Source : bulletin d'informations statistiques n 30,2016.

L'effectif global des PME, à la fin de l'année 2016, est de 2 540 698 agents, dont seulement 29 024 relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 7.16% entre 2015 et 2016.

2-3-3: Caractéristiques, place dans l'économie et principales contraintes des PME durant la période de transition:

Le secteur de la PME/PMI constitue le pilier de toutes les économies contemporaines vu leurs tailles et leur motivation de marche et de l'économie en général.

▪ Nouvelle caractéristiques des PME privées :

Comme conséquence de la mutation de l'économie algérienne, l'apparition de nouvelles logiques tant dans la création que dans la gestion des PME. A cet effet, la PME dont la composante principale est à majorité des PME privées, apparaît avec un nouveau visage, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

▪ **L'émergence de nouveaux entrepreneurs :** à la faveur des nouveaux facteurs favorables au développement de la PME, un groupe de nouveaux entrepreneurs émerge dans la scène économique. Sa caractéristique principale est liée à son niveau d'instruction et d'expérience, accumulée dans les entreprises publiques, et avec un mode de fonctionnement et de gestion relativement différents de celui des anciennes PME.

▪ **L'arrivée d'une deuxième génération de patrons d'anciennes PME:** comme toute autre entreprise, la PME ne peut échapper au processus de transmission qui s'impose à un stade de sa vie. L'arrivée à un stade de relève de génération des anciennes PMI, créées à la faveur du code des investissements de 1966 et au cours des années 70, fait une nouvelle

génération de patrons émergents portant avec elle de nouveaux modes de fonctionnement et de gestion.

▪ **La relative saturation des branches classiques d'investissement** : les branches d'activités pour lesquelles, la prédilection de l'investissement privé était de plus en plus importante, apparaissent d'avantage saturées. Par contre, les nouvelles branches où les possibilités d'investissement existent nécessitent notamment des compétences techniques et beaucoup de ressources financières surtout pour les activités de recherche et développement, ce qui rend l'accès difficile pour ces PME.

En plus de ces caractéristiques, nous dirons que le tissu de la PME en formation depuis le début des années 90 laisse apparaître quelques caractéristiques qui lui sont propres en comparaison avec les PME dans les autres pays du monde :

L'essor de la PME en Algérie est relativement récent en ce sens que la majorité des PME ont été créées au cours de la période **1995-2000**. Cette tendance a été confortée par la mise en œuvre du processus de libéralisation économique et les incitations publiques favorables à la promotion des investissements privés.

Le rythme de la création d'entreprise demeure faible comparativement à celui en vigueur dans les pays industrialisés.

La très petite entreprise en Algérie offre une image d'une micro-entreprise familiale semi informelle, indépendante et déconnectée l'une de l'autre, cohabitant avec de plus grandes entreprises à un aspect plus moderne.

-La localisation géographique des PME est déséquilibrée compte tenu de la concentration des entreprises dans une dizaine de wilayas nordiques.

Les PME existantes se concentrent sur les activités de services, le BTP et secondairement les industries manufacturières (agroalimentaires, bois et papier). Les activités de haute valeur technologique ne sont que faiblement voire rarement investies par les PME.

La contribution de la PME à la création de la valeur ajoutée a progressé de manière notable depuis le début des années 90, mais leurs activités se caractérisent, dans certains secteurs, par la prédominance des activités informelles. Le tableau suivant illustre bien la Progression.

Tableau 08 : Evolution de la structure de la valeur ajoutée dans le système productif (hors hydrocarbures):

Catégorie d'entreprise	1992	1997	2001
Entreprises publiques	37.0	27.0	20.32
Entreprises privées de 10 salariés et plus	2.0	2.0	4
Entreprises privées de 1-10 salariés	61.0	71.0	75.4
Total national	100	100	100

Source: Ferrah.A : «Le développement de la PME en Algérie, l'impératif de mise à niveau des institutions», p6 www.gredal.com/industrie/pme, 2005.

2 -4 Place des PME dans l'économie¹:

Toute comme la grande entreprise, la PME qui se voit un être particulier vu ses propres caractéristiques contribue à la croissance de plusieurs pays. Les résultats atteints par les champions cachés allemands révèlent bel et bien cette réalité. En Algérie, le processus de libéralisation fait que ce type d'entreprise à dominante privée surclasse le secteur public dans le processus de création de richesses. En effet, et selon les estimations du ministère des finances pour l'an 2003, la valeur ajoutée totale du secteur privé (hors hydrocarbures) représente près de 60% de la richesse nationale.

De plus, en participant au processus d'échange entre pays, ces entreprises contribuent au commerce international.

▪ Contribution a la création de la valeur ajoutée:

La lecture des données relatives à la structure de la valeur ajoutée hors hydrocarbures, permet de noter que la contribution des PME privées à la création de la valeur ajoutée au cours de la période (2001-2010) à augmenté de manière significative passant de 79.68% en 2001 à environ 92.89% en 2010.

Le tableau suivant montre la contribution de ce secteur dans la valeur ajoutée nationale :

¹ Idem p 109.

Tableau 09 : Evolution de la valeur ajoutée hors hydrocarbures (2001-2010):

Valeur ajoutée en Milliard DA

Secteur juridique	2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		total	%
	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%		
part de Secteur public dans V	268,98	20,32	286,79	15,31	312,47	14,905	335,89	14,14	369,03	13,82	376,82	12,51	420,86	12,35	406,84	10,73	432,05	9,85	340,56	7,11	3 550,29	11,94
part de Secteur privé dans VA	1054,62	79,68	1585,3	84,69	1784,49	85,10	2038,84	85,86	2299,89	86,18	2634,46	87,65	2986,07	87,65	3383,57	89,27	3954,45	90,15	4450,74	92,89	26172,43	88,06
TOTAL	1323,6	100	1872,09	100	2096,96	100	2374,73	100	2668,92	100	3 011,28	100	3 406,93	100	3 790,41	100	4 386,50	100	4 791,30	100	29 722,72	100

Source: élaborer par l'étudiante à partir de bulletin d'informations statistiques n°06, 2004, n°16,2008 et n°20 2011 Ministère de l'industrie. PME et de la promotion de l'investissement p, 52, p.51.

On constate d'après ce tableau que, durant la période«2001-2010», le secteur privé contribue à hauteur de 88%, Dans la valeur ajoutée hors hydrocarbures, (26 172,43mds da), contre 11.94 % pour le secteur public.

Aussi Tableau N° 10 Evolution de la VA par secteur juridique HH (2010-2015)

Secteur juridique	2011		2012		2013		2014		2015	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Part du Public dans la VA	923.34	15.23	793.38	12.01	893.24	11.7002	1187.93	13.9	1313.36	14.22
Part du Privé dans la VA	5,137.46	84.77	5813.02	87.99	6741.19	88.2998	7338.65	86.1	7924.51	85.78
TOTAL	6,061	100	6,606	100	7,634	100	8,527	100	9237.87	100.00

Source : bulletin d'informations statistiques n°30, 2016.

Evolution de la VA par statut juridique et par principaux secteurs d'activités (Voir annexe N°1): bulletin d'informations statistiques n°30, 2016.

▪ **Contribution à l'emploi:**

Les programmes de soutien de PME Algériennes insistent à encourager les entrepreneurs de créer plus des postes d'emploi par les exonérations et les réductions parafiscales. Cette politique permet d'intégrer plus des jeunes chômeurs dans le monde de travail et de diminuer le taux de chômage comme objectif final. En ce terme, et toujours avec la prise en compte des personnes physiques exerçant dans les professions libérales assimilées aux PME privées, comparativement aux PME publiques, les PME privées apparaissent comme plus créatrices d'emplois que les PME publiques. A titre d'exemple, année 2011, on enregistre un nombre de 1.676.111 emplois dans les PME privées inclusion faite de ses différentes composantes contribuant ainsi à la création d'emplois à hauteur de 97.21%. À la même année, les PME publiques ne créèrent que 48 086 emplois contribuant ainsi avec un taux de 2,79%. Le tableau ci-dessus illustre bien ces chiffres.

Tableau : Les emplois déclarés par composante (Voir tableau n°03)

2 - 5 Principales contraintes rencontrées par les PME:

Contrairement à la période précédente où l'entreprise privée était d'avantage contrainte par de facteurs institutionnels, les contraintes d'ordre économique constituent

autant d'obstacles à la création et au développement de la PME en Algérie, et ce malgré les efforts mis en place par l'Etat. Ces contraintes sont généralement les suivantes¹:

➤ **Contraintes à la création et à l'expansion:**

Parmi les contraintes les plus significatives, on cite :

- Le manque de visibilité de l'activité économique compte tenu des multiples interventions effectuées au niveau de la réglementation et la complexité des textes législatifs et réglementaires.

On parle de façon générale de l'inadaptation de l'environnement administratif:

- Absence d'une politique de formation en direction des dirigeants et personnels des entreprises privées;
- Difficultés d'accès à la propriété foncière notamment dans les zones dites industrielles.
- La pression fiscale et les charges sociales.
- Manque de connaissances des mécanismes bancaires et financiers.
- L'inefficacité des structures d'assistance et de soutien créées en faveur des PME.

➤ **Contraintes de fonctionnement:**

Ces contraintes sont à leur tour diverses et variées. On cite ce qui suit :

Contraintes liées au financement de l'exploitation, de façon générale, les difficultés liées au financement se situent au niveau de l'accès aux crédits bancaires pour le financement de besoins de fonctionnement, au mode d'organisation bancaire, au manque de produits bancaires tels que le leasing...etc.

Ajoutons à cela les périodes d'exécution des virements de fonds qui sont souvent longues.

En revanche, on peut dire que ces difficultés sont aussi liées au fait que les niveaux d'endettement des entreprises ont parfois atteint des seuils inacceptables d'une part et à la nature des garanties offertes par les opérateurs privées aux banques qui sont souvent de nature immobilière.

Ne pouvant être considérées que comme des éléments dissuasifs opposables en cas d'insolvabilité.

¹ Conseil national économique et social : «Pour une politique de développement de la PME en Algérie», projet de rapport, 2^{ème} session plénière, Alger, Juin 2002, p.11.

➤ La fiscalité et les charges sociales :

Le taux d'imposition du bénéfice réinvesti jugé élevé, l'application de la taxe spécifique additionnelle sur la production nationale et les cotisations patronales et versements forfaitaires, qui pèsent lourdement sur l'exploitation des entreprises, sont aussi des obstacles contraignant la vie de la PME.

➤ L'encadrement du marché national :

Placé dans un environnement concurrentiel de plus en plus exacerbé par une politique d'ouverture non maîtrisée, le marché national algérien souffre d'un manque de cohérence et de coordination au niveau de son organisation, de son animation et de sa régulation.

Conclusion

On peut dire qu'à près une phase de planification centralisée de l'économie algérienne, où les petite et moyennes entreprises de façon générale et les PME privée en particulier, ont souffert de divers problèmes ayant rendu leur survie et développement difficiles, tels que le manque d'intérêt qui leur été accordé et les mesures restrictives prises en général pour des fins bien déterminées, on passe à une nouvelle phase caractérisée par une série de changements et de réformes de diverses natures. Ces dernières convergeaient vers un certains libéralisme réclamant d'avantage d'Etat facilitateur et accompagnateur de l'initiative privée. Par conséquent, la PME s'est étape par étape vue reconnaître un rôle essentiel dans la relance de l'économie nationale. Après avoir donc pris conscience de l'enjeu que constitue ce type d'entreprise pour l'avenir du pays, les responsables et les pouvoirs publics ont mis en place un ensemble de mesures en faveur de l'investissement privé. Sensiblement, ils ont élargi le cadre institutionnel (décret législatif de 1993, 2001), qui avantage ces activités. Ce choix stratégique de développement de la PME comme une option de rupture, s'inscrit dans l'objectif de diversifier les sources de croissance en exportant hors hydrocarbures. Cette volonté est confirmée par le nouveau rôle de l'Etat facilitateur et accompagnateur de l'initiative privée et par les moyens mis en œuvre pour atteindre des objectifs qualitatifs.

Toutefois, on ne peut nier que, malgré les efforts mis en place, malgré les divers atouts des réformes précédentes, la survie de la PME et son développement restent difficiles et problématiques. En effet, face à un environnement de plus en plus mouvant et complexe, et dans le but de faire de nos PME des êtres compétitifs comparativement aux PME des autres pays.

**Chapitre 02 : Contribution de
secteur privé dans le
développement de l'économie
locale**

Introduction

Dans le contexte actuel de la mondialisation, la situation de concurrence se ressent non seulement au niveau des entreprises, mais de plus en plus au niveau de régions entières. L'attractivité de ces sites sur l'échiquier économique dépend d'un grand nombre de facteurs tels le niveau de formation et de santé de la population, l'infrastructure ou la qualité de l'administration publique. Ces facteurs sont des conditions indispensables pour que les entreprises soient en mesure de fonctionner de manière productive, de proposer des biens et des services en phase avec le marché et de créer puis de maintenir des possibilités de revenus pour la population locale, l'économie privée et la société civile s'engagent dans une collaboration visant à élaborer puis à mettre en œuvre une stratégie de développement local, ainsi que réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

De manière générale, on s'accorde à dire que le développement local est l'expression d'une solidarité créatrice de nouvelles relations sociales et de la volonté des habitants d'un territoire de valoriser les richesses locales (au sens large) en faveur du développement économique, social, et culturel. Il vise le renforcement à long terme de la performance et de la compétitivité d'une région. Il est concrétisé par des programmes de soutien globaux et intégrés, qui tiennent compte des aspects économiques, écologiques, socioculturels et politico-institutionnels.

Section 01 :L'approche concept du développement local

L'idée du développement local tire son origine de théorie du développement endogène développée par John Friedman et Walter Stohr vers la fin des années 50.

C'est une approche volontariste qui féconde le développement comme une apparence partant du bas et favorisant les ressources locales. Mais, sur le plan pratique et opérationnel, le développement local est corrélativement nouveau(les années 70 en Europe, en France et en Algérie).

Avant de définir le concept du développement local, il est important de commencer par la définition du concept « développement » au sens net du terme, ainsi le terme «local».

Le développement est un mouvement culturel, économique et social, qui tend à améliorer le bien-être d'une société il doit commencer au niveau local et se propage à des niveaux supérieurs. Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), le développement est : « l'environnement immédiat dans lequel la plupart des entreprises se créent et se développent, trouvent des services et des ressources, dont dépend leur dynamisme et dans lequel elles se raccordent à des réseaux d'échanges d'information et de relations technique ou commerciales. Le développement local, c'est-à-dire une communauté d'acteurs publics privés offre un potentiel de ressources humaines, financières et physiques, d'infrastructures éducatives et institutionnelles dont la mobilisation et la valorisation engendrent des idées et des projets de développement »

Cette conception, est identifiée par rapport à la notion de croissance qui se mesure par l'évolution de Produit Intérieur Brut (PIB) local, et l'augmentation de la valeur ajoutée local.

Cette croissance est nécessaire au développement, mais dans certains cas. On peut démembrer quatre point qui distinguent le développement de la croissance dont.

- De fait qu'il est destiné à résoudre des problèmes complexes, il doit être global où il prit en considération tous les facteurs (culturels, sociaux et économiques)
- La croissance recherchée à court terme peut être antithétique au développement qui s'inscrit dans une allure à long terme.
- Le développement à un aspect qualitatif, il vise à améliorer la qualité du cadre de vie des personnes d'une commune donnée, pour qu'elles puissent profiter d'un environnement sain et satisfaisant.
- Le développement se base sur des ressources et des acteurs, ce qui lui attribue un caractère dynamique.

Selon Georges Bertin, le développement « est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit ».

Toujours selon cet auteur le développement peut être défini comme « état et processus par exemple comme processus d'interaction entre des données structurelles,

comme les procédures économiques, les facteurs relevant de l'innovation et ceux liés à la créativité individuelle et collective »¹

Approche conceptuel :

Il existe deux courants concernant le fil conducteur de développement; celui qui est tiré par le bas (à l'échelle territoriale), qui est contraire à celui tiré par le haut (à l'échelle central de l'État). En réalité, depuis le 19^{ème} siècle, le modèle du développement qui régnait est un « développement par le haut », ne pouvait plus assurer la répartition équitable des richesses entre les différentes régions d'une même nation.

Par ailleurs, c'est l'amplification des phénomènes de disparités régionales, de pauvretés, de chômage, de désinvestissement, et de l'épuisement des ressources naturelles, qui a suscité une nouvelle vision de la conception du développement. Cette nouvelle vision met l'accent sur l'intervention de plusieurs acteurs institutionnels et non-institutionnels dans une action sociale participative par le biais de partenariat, en vue de trouver des solutions adéquates dans un environnement de proximité, loin des solutions macroéconomiques. La création du développement d'une façon décentralisé, est un courant très en vogue par les pays du nord et du sud depuis les années 80.²

Il y a deux approches du développement local :

• L'approche économique du concept de développement local :

En économie, le concept de district industriel forgé par l'économiste britannique **Marshall** à la fin du 19^{ème} siècle peut être considéré comme une base théorique pour le développement local. En effet, ce concept qualifie la présence, au sein d'un territoire de petite taille, d'une gamme de petites et moyennes entreprises organisées autour d'un métier industriel, voire plusieurs métiers, dont le développement dépend des fortes relations(culturelles, sociales...) qu'elles entretiennent entre elles et avec les communautés locales.³

¹ Touati. K, « Essai d'analyse de l'impact des activités artisanales sur le développement local : cas de la commune de TICHY », Mémoire de master, Faculté SEGC, Université de Béjaïa, 2012, p 28-29.

² <https://www.gate.cnrs.fr/uneca07/.../El-Moujaddidi-Rabat-07.pdf>

³ Aissaoui. N, Approche Participative et Développement Local; Quelques Expériences sur les

- **L'approche géographique du concept de développement local :**

Selon les défenseurs de cette théorie, c'est la notion de milieu innovateur qui peut constituer une base théorique pour le développement local. Selon **Aydalot**, pionnier de l'économie territoriale, il existerait des milieux plus ou moins propices au développement, selon la nature des relations que les entreprises entretiennent avec leur territoire d'insertion.

En d'autre terme, les entreprises développent des réseaux d'échanges et des coopérations par le biais de ce qui est matériel et immatériel propre à leur territoire.¹

1-1 Définition du concept développement local :

En Europe, les auteurs parlent surtout de développement local qui se produit à l'échelle territoriale, c'est-à-dire, le milieu est considéré comme facteur de développement. Tandis qu'aux États Unis et la Canada, les écrits parlent beaucoup plus du développement communautaire, fondée sur les relations sociales et la forte participation des acteurs locaux.

Selon Vachon, 1993 : « le développement local implique, entre autres, d'axes les efforts sur l'individu. La personne est au centre du développement, il s'agit donc de renforcer le capital humain »².

Selon Carvalhe, 1997 : « l'expérience montre qu'il existe une étroite interrelation entre la croissance économique du pays, l'existence d'un cadre démocratique et les conditions de développements des régions les plus pauvres des pays »³.

« Le D.L est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économique et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et ses énergies. Il sera le produit des efforts de la population, il mettre en cause

Zones Défavorisées et les Zones Enclavées, Séminaire international sur le développement des zones frontalières, 2016 , p3.

¹ Philippe Aydalot , Economie régionale et urbaine, Annales de géographie, vol 96,1987 , n°536, pp.494-496.

² AISSAOUI .N, Approche Participative et Développement Local; Quelques Expériences sur les Zones Défavorisées et les Zones Enclavées, Séminaire international sur le développement des zones frontalières, 2016 , p4.

³ Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, Développement local : concepts, stratégies et Benchmarking, 1^{ère} contribution de MIPMPEPI au débat sur la promotion du développement local en Algérie, septembre 2011, p 8.

l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économique, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active »¹

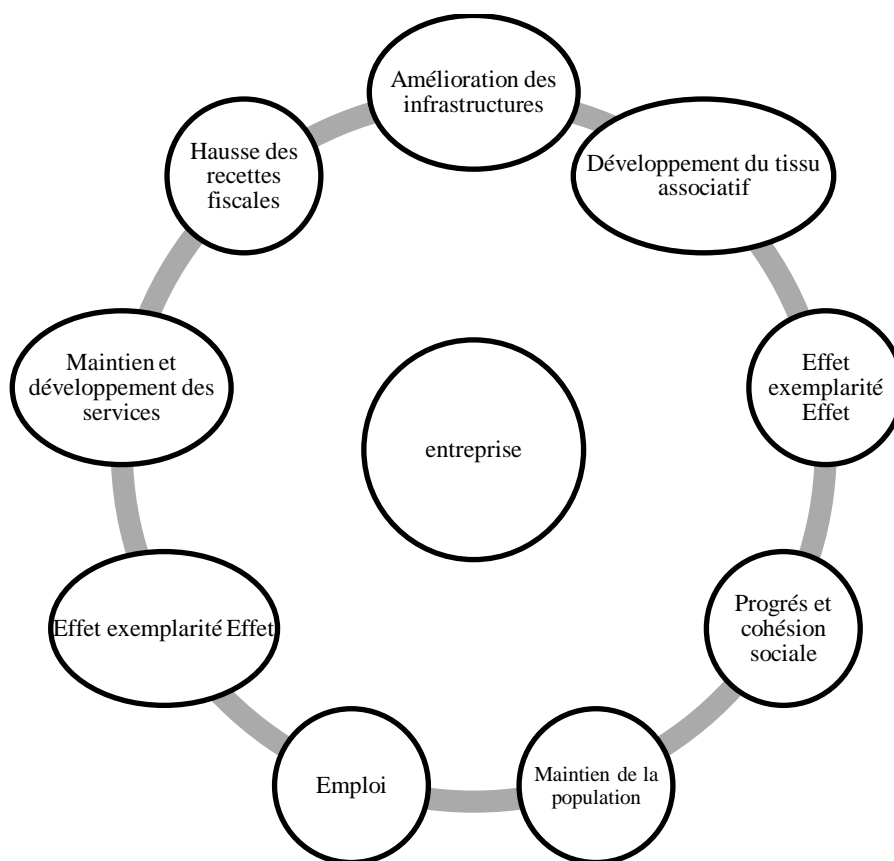
Ainsi, on peut dire que le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

La finalité du développement local est de faire en sorte que, les acteurs d'une communauté locale puissent procéder de façon participative à l'élaboration des plans locaux de développement en accord avec les grandes orientations du pays.

Le développement local doit faire face à trois principaux enjeux: répondre aux besoins des populations qui ont dorénavant une position active et responsable, assurer un développement économique et social à l'échelle du territoire et inscrire la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités dans des actions de proximité. (**Figure n°01**)

¹ X.GREEF, territoires en France, les enjeux économiques de la décentralisation, Ed Economica, Paris, 1984, p146.

Figure n°1: Le cercle vertueux du développement local



Source : Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, Développement local.

▪ **Objectif du développement local:**

La stratégie de développement économique local a pour objectif de stimuler l'économie locale et régionale pour renforcer la compétitivité et la capacité d'emploi des entreprises sur place.

Pour cela, les activités du développement économique local créent des opportunités d'échange d'expériences entre la communauté des entrepreneurs et leurs associations professionnelles d'un côté et l'administration et les structures d'appui locales de l'autre côté.

Parmi les principaux objectifs de développement local on trouve:

Mobilisation de toutes les potentialités, dont dispose un territoire donné pour dynamiser les activités productives et améliorer le niveau de vie des citoyens de ce même territoire et pour qu'ils puissent profiter d'un environnement sain et agréable.

L'élaboration et le fonctionnement des projets de développement local qui crée une synergie entre¹:

- Les potentialités de ce territoire à savoir les ressources agricoles, industrielles, touristiques, culturelles et écologiques.
- Ses ressources humaines (dynamisme et qualification, esprit d'entreprise et richesse culturelles des populations locales).
- Son insertion dans les orientations de l'aménagement du territoire (infrastructures de communication, grandes orientations économiques)

D'opérer une répartition rationnelle et intelligente des rôles sur le plan territorial entre les acteurs publics: gouvernement, collectivités locales, services extérieurs des départements ministériels..., et les acteurs privés: secteur privé, les organismes professionnels..., en vue de lutter contre les déséquilibres socio

- spatiaux existants et harmoniser spatialement les actions du développement dans le cadre d'un véritable plan d'aménagement du territoire.

Une action de développement local ne vise pas un seul de ses objectifs mais l'ensemble de ces objectifs².

▪ **Les piliers du développement local**

Le développement local repose sur quatre « piliers » :

- **Un territoire de proximité** identifié comme lieu de cohérence, de solidarités sur lequel vont pouvoir se développer des actions spécifiques.
- **Une approche globale** des problématiques, incluant les préoccupations du développement économique, mais également de la solidarité, de la lutte contre l'exclusion, de la culture, de la préservation de l'environnement.
- **La mobilisation** importance de tous les acteurs, de toutes natures économiques, mais aussi sociaux, culturels, associatifs, ...
- **Une capacité réelle d'action** (juridique, humaine, financière) à l'échelle du territoire concerné et la cohérence avec des politiques nationale³.

¹DECHERA, M p 73.

² Idem .

³ BOULAHOUAT. M, l'impact du tourisme sur le développement local, », Mémoire de master, Faculté SEGC, Université de Béjaia, 2015, p20.

▪ Les logiques du développement local

Le développement local répond à une double logique :

D'une part, une logique ascendante, dynamique, faite de l'expression des besoins, des demandes, des initiatives des groupes locaux, enracinée dans un territoire, une histoire, des valeurs partagées. Les actions privilégiées sont plutôt globales et transversales, dans une stratégie de mobilisation des acteurs et de leurs potentialités autour d'un projet, avec la mise en place de rapports négociés avec l'ensemble ; D'autre part une démarche descendante, émanant de l'Etat et des pouvoirs institués, faite d'orientations, de procédures, d'incitations administratives et financières, de transferts de savoir-faire et de moyens. Elle privilégie les opérations sectorielles ou thématiques, les équipements ou les programmes structurants, la relation entre les relais administratifs et les représentants reconnus de la population.

Ces deux logiques, ascendantes et descendante doivent sans cesse se croiser, se renvoyer des informations, dialoguer :

Les acteurs locaux doivent connaître les dispositifs administratifs et financiers pour se les approprier, s'appuyer sur eux, s'y adapter. Cela nécessite qu'ils se fassent reconnaître, démontre leur efficacité, leur capacité à agir et qu'ils sachent traduire leurs projet en programmes pouvant être soutenus et financés.

Les pouvoirs publics institués doivent prendre conscience qu'ils ont besoin de ces initiatives locales « ascendantes », des acteurs locaux sans lesquels ils ne pourraient atteindre leurs objectifs ni s'adapter à la diversité des situations.

Les collectivités locales tiennent dans ce dispositif une place privilégiée : elles sont à la croisée de ces deux logiques : relais institutionnels des démarches descendantes et relais de proximité de la dynamique ascendante. Elles sont les instances privilégiées où le dialogue entre ces deux logiques peut développer¹.

1-2 Les stratégies de développement économique local (DEL)

La stratégie de Développement Economique Local (DEL) a pour objectif de stimuler l'économie locale et régionale, pour renforcer la compétitivité et la capacité

¹ BOULAHOUAT. M, p 21.

d'emploi des entreprises sur place. Pour cela, les activités du DEL créent des opportunités d'échange d'expériences entre la communauté des entrepreneurs et leurs associations professionnelles d'un côté, et l'administration et les structures d'appui locales de l'autre côté. Des contraintes du développement de l'économie locale sont identifiées et discutées afin de trouver des solutions en commun accord.

Les principales stratégies de développement local sont :

➤ **Approche participative de services d'appui aux entreprises : business développement service (BDS)**

Dans cette approche de cycles de BDS, des conseillers/facilitateurs de services d'appui aux entreprises procèdent à des entretiens avec des entreprises locales sélectionnées, pendant un mois. Ils identifient leurs problèmes majeurs et discutent des solutions. Ils élaborent un tableau d'analyse de situation et un plan d'actions de cinq mois.

Tableau n°11

Plan d'actions sur 5 mois			
Nom activité	Problèmes identifiés par le propriétaire lui-même		
		Initiative propre de l'entrepreneur	Support complémentaire du conseiller et d'autres prestataires de services
Entreprise 1			
Entreprise 2			

Après cette durée on aura des résultats concrets et des rapports semestriels des conseillers/facilitateurs. Après un premier cycle pilote, les activités pourraient être étendues avec plus de conseillers.

➤ **Approche en réseau et partenariat**

Au sein d'un territoire, l'approche en réseau se caractérise par le renforcement mutuel des stratégies d'acteurs sous la forme de partenariats locaux.

Trois types de partenariats locaux peuvent exister:

- Un partenariat créé à l'initiative des personnes, individuellement. Participation le plus souvent militante, généralement ancrée dans une identité très forte, tissant peu à peu les bases d'une citoyenneté renouvelée ;

- Un partenariat créé à l'initiative d'entreprises ou plus généralement d'organismes professionnels qui revendiquent une place privilégiée dans les décisions économiques ;
- Un partenariat public-communautaire contre la marginalisation sociale, ce type de partenariat s'établit entre des associations à caractère communautaire, des institutions de pouvoir local, des institutions gouvernementales et, dans certains cas, des entreprises.

➤ **Le programme leader**

L'originalité de cette stratégie consiste à orienter les efforts de développement sur des projets conçus à l'échelle des communautés locales dans le but de renforcer la capacité des acteurs locaux selon une approche «bottom-up».

Cette initiative politique, fondée sur l'hypothèse du développement endogène, est conçue sur un principe territorial et non une approche sectorielle. Son objectif est de développer de manière ciblée les besoins, les capacités et les attentes de la population locale ainsi que la valorisation des ressources locales de manière à maximiser le produit des activités et à en retenir les bénéfices.

L'initiative LEADER doit également permettre la participation des acteurs locaux à la conception de la stratégie de développement et à sa mise en œuvre, et la recherche d'une maîtrise des conditions et des effets du développement par les populations concernées (expérimentation d'une démocratie participative).

➤ **La démarche du budget participatif**

Cette démarche est née au Brésil, le budget participatif est une méthodologie d'élaboration, d'approbation et de suivi du budget municipal par l'ensemble de la population. Si l'idée est aussi ancienne que celle de démocratie participative, sa mise au point concrète et surtout sa mise en œuvre sont au départ le fait d'une commune du Sud brésilien, la ville de Porto Alègre qui compte 1 300 000 habitants.

Longtemps isolée, l'expérience de Porto Alegre est maintenant reconnue, au niveau mondial, comme un modèle. Elle a même tellement attiré l'attention de la communauté Internationale que la Banque Mondiale a organisé en 1999 un vaste colloque à Porto Alegre qui lui a été consacré.

Ainsi, progressivement, l'idée du budget participatif est en train d'acquérir le statut d'innovation majeure dans la gouvernance locale.

➤ **Stratégie des bureaux du temps**

L'idée de bureaux du temps est née en Italie il y a une dizaine d'années. Leur objectif découle d'un constat : chaque personne agréer dans sa propre vie des temps contradictoires : le travail, la famille, la vie quotidienne, les loisirs.

Dans la gestion de ces temps elle se confronte en permanence aux rythmes des autres, en particulier des services privés et publics : gardes d'enfants, bibliothèques, commerces, transports en commun, services administratifs, lieux de loisirs, etc.

Ces rythmes se trouvent déterminés par les décisions d'un ensemble d'acteurs privés (les familles, les commerces, les salles de spectacle, etc., et publics (transports en commun, services publics, établissements scolaires, etc., qui sont tous des acteurs autonomes dans leur décision.

Les services privés et publics ont en outre à articuler de leur côté les nécessités du service et les besoins et revendications du personnel qui assure ces services. En règle générale malgré l'extrême interdépendance de ces rythmes les uns par rapport aux autres, il n'y a pas d'espace formel de coordination entre eux.

➤ **Evaluation participative des avantages compétitifs(PACA)**

PACA, une démarche développée par Mesopartner, partenariat de consultance spécialisé en développement territorial, promotion des grappes d'entreprises et développement des filières, pour démarrer ou réorienter des initiatives de développement économique local.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- La formation de praticiens dans le cadre du développement local ;
- Le développement d'instruments spécifiques, par exemple pour l'analyse des grappes, l'analyse des filières, et l'analyse des obstacles créés par le gouvernement aux entreprises,
- Le développement et la dissémination d'autres méthodologies et outils pour les initiatives de développement économique régional et local,
- Le développement de concepts et d'outils innovants pour former les praticiens en développement économique local et régional¹.

¹ Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Rapport n°1 Développement local : CONCEPTS, Stratégies et Benchmarking , Document de travail n°33/DGVSEES/2011 p19, 21.
http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Developpement_local___concepts_strategies_et_benchmarking.pdf.

1-2-2 Les contraintes du développement de l'économie locale

En ce qui concerne les contraintes du développement de l'économie locale, plusieurs études ont déjà été faites, ou elles nous permettent d'identifier et regrouper les contraintes de développement sous les thèmes suivants

- **Environnement réglementaire local :**

- Procédures administratives lourdes et lentes ;
- Méconnaissance des dispositions sur la fiscalité locale ;
- Coût élevé de la fiscalité ;
- Information insuffisante sur les marchés publics communaux ;
- Accès difficile au foncier et insécurité foncière pour les entreprises ;
- Mobilité urbaine déficiente.

- **Fourniture de services aux entreprises :**

- Absence d'informations économiques sur les entreprises existantes et les créneaux porteurs ;
- Inadéquation de la formation des jeunes par rapport à l'emploi ;
- Absence d'opportunités liées aux marchés publics communaux pour les PME locales; Structures d'appui déficientes (en matière d'encadrement, d'information et de financement) ;
- Absence de guichet unique pour la formalisation des micro-entreprises,
- Absence de politique marketing ;

Déficit d'infrastructures économiques et d'accès à la technologie pour les entreprises locales¹.

¹DECHERA, M p77.

1-2-3 Les acteurs de développement local:

Les acteurs de développement local peuvent être définis comme un regroupement d'opérateurs et d'intervenants organisés sur un territoire. Ou bien, sont les représentants des territoires, ils décident et inter-réagissent dans le but de valoriser et de développer leurs territoires. Plusieurs acteurs sont impliqués dans le processus de développement local, mais les collectivités locales demeurent la première puissance qui entretient des relations très étroites avec le territoire, notamment en termes d'intervention directe que lui confère sa proximité du citoyen.

Ces acteurs sont distingués comme suite:

• Les acteurs publics:**✧ Les collectivités locales :**

Ce sont, les communes, les provinces et les régions, elles agissent par l'intermédiaire des assemblées provinciales, communales et régionales.

Elles sont considérées par tous les analystes comme le levier puissant de développement local.

✧ L'État :

Il s'agit des organes centraux des pouvoirs publics notamment le gouvernement. A noter que l'État, acteur du développement local, dans le contexte actuel marqué par la mondialisation, la globalisation est appelée à assumer le rôle de maillon intermédiaire entre le niveau supranational, par l'intégration dans un bloc solide capable d'affronter la rude concurrence gênée par ce nouveau contexte, et le niveau infranational à travers la promotion du développement local et l'adaptation des conditions locales aux exigences de la globalisation.

✧ Les services extérieurs des départements ministériels :

Ce sont des organes déconcentrés du gouvernement appelés à concerter avec les collectivités locales et servir de relais du gouvernement au niveau local.

• Les acteurs privés:

Ils concernent les entreprises, le secteur bancaire les organismes professionnels, les associations culturelles ...etc.

À ce niveau, les petites et moyennes Entreprises représentent la pierre angulaire eu égard à leur poids dans le tissu productif à leurs atouts et aux potentialités qu'elles offrent pour le développement local.

• **Autres acteurs :**

- Chambre de commerce.
- Centres de formation professionnelle et les Universités.
- Les organisations non gouvernementales.
- Des cadres nationaux pour promouvoir une planification locale intégrée.

En fait, le développement local exige la participation efficace et dynamique de tous les citoyens et la mobilisation d'un ensemble d'outils.

➤ **Le rôle des autorités locales au service de développement:**

Les autorités régionales et locales jouent un rôle très important pour le développement économique au niveau national, régional et local et aide à améliorer la gouvernance.

Quand elles réalisent correctement cette tâche et en particulier dans les pays développés ou en développement, les autorités locales ont un rôle stratégique, celui d'apporter les directives aux promoteurs du développement économique local et combinent et rassemblent activement leurs décisions pour concourir aux objectifs stratégiques de développement économique de la communauté locale.

Elles interviennent pour améliorer la législation locale et pour investir directement, dans l'infrastructure économique afin de répondre aux besoins de croissance à long terme de leur économie locale.

Elles interviennent aussi pour promouvoir le développement des entreprises et du secteur des services financiers destinés aux entreprises locales, qui répondent bien aux besoins complexes des activités économiques locales, des groupements locaux d'entreprises et de leurs chaînes de valeur. Dans certains cas, les autorités locales possédant bien les capacités avancées nécessaires et ayant atteint le niveau de développement institutionnel et de flexibilité voulu, participent directement à l'organisation de services de développement des entreprises, bien choisies et d'importance stratégique, et interviennent aussi dans l'atténuation du risque financier qui, autrement, pèserait sur les entreprises locales ou sur leurs fournisseurs de services financiers ou de développement de l'entreprise.

En même temps, le développement économique au niveau régional et local peut aider à améliorer la qualité et l'efficacité des collectivités territoriales car un niveau supérieur d'activité des entreprises crée une hausse de la demande de meilleure gouvernance et stimule la fourniture de services publics locaux.

Généralement et dans le contexte du développement économique local, on peut dire que les autorités locales jouent trois rôles différents: facilitateur, entrepreneur et stimulateur¹:

En tant que facilitateurs, elles peuvent aider les communautés à formuler, élaborer et mettre en œuvre des projets concernant les moyens de subsistance et la génération de revenus, exploiter des entreprises et tirer parti des possibilités d'emplois.

En tant qu'entrepreneures, elles peuvent faire appel à des investissements publics pour générer des ressources en vue de la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté.

En dernier lieu, en tant que stimulateurs, elles peuvent encourager les investissements et les orienter grâce à des mesures d'incitation vers des secteurs et des domaines qui créent de la valeur économique et amènent la prospérité pour tous.

➤ **Les acteurs des collectivités locales en Algérie et leurs compétences:**

• **Collectivités locales:**

En Algérie, les acteurs des collectivités locales se positionnent de haut en bas comme suite:

▪ **Au niveau de la Wilaya :**

- Le Wali
- Le Comité technique de Wilaya.
- APW (Assemblée Populaire de la wilaya.
- Les Directions exécutives de Wilaya.
- La DP SB «Direction de la programmation et de suivi le budget» (avant DPAT)

▪ **Au niveau de la Daïra:**

- Le Chef de Daïra,
- La Comité Technique de Daïra,
- Les services techniques de la Daïra,
- Le mouvement associatif.

▪ **Au niveau communal :**

- L'APC «Assemblée Populaire Communale»: cadre de base du projet de territoire et niveau mise en cohérence de ce projet.
- Le P/APC «Président de l'Assemblée Populaire Communale»,
- l'équipe de projet,

- Les administrateurs : Diverses directions et les services¹.

1-2-4 Les compétences de collectivités locales:

La compétence des collectivités locales algériennes c'est une compétence large à caractéristique économique, mais soumise à un contrôle très étroit.

Les Assemblées populaires locales (APC et APW) règlent par leurs délibérations les «affaires de la commune ou de la wilaya». Parmi les attributions qui leur sont ainsi dévolues, on peut arranger d'abord toutes celles qui sont relatives à des activités assez limitées dans leur portée. Qu'il s'agisse du budget, des contrats, ou du domaine et des services publics locaux.

C'est des activités visant à assurer la satisfaction quotidienne d'un minimum de besoins collectifs des administrés état- civil, transport, eau, gaz et électricité, etc.

Pour mener à bien ces tâches d'ordre économique et social, les assemblées élaborent un plan et disposent d'une série d'interventions allant de l'encouragement et le diagnostic jusqu'à la prise en charge directe d'une activité.

L'établissement du plan local sera, sans doute, dans l'avenir, au fur et à mesure de l'ampleur et de l'aspect contraignant de la planification, l'acte le plus important.

S'il est vrai qu'actuellement peu de communes ou de wilayas sont à même d'élaborer et d'exécuter elles- mêmes leurs programmes de développement, faute de moyens humains, techniques et financiers, il faut remarquer que l'Etat apportera l'aide et l'expérience qu'il aura acquise en réalisant le plan national que les plans locaux doivent d'ailleurs, respecter.

- L'encouragement consiste dans l'aide et les facilités qui peuvent être montrées pour susciter l'implantation d'un service ou d'un organisme à caractère public ou à vocation collective.
- L'encouragement peut s'étendre jusqu'à l'aide à des entreprises privées.
- Lorsqu'elles visent à améliorer le développement industriel local.

Enfin, l'état a décidé de concéder la gestion de certains biens ou de certaines activités aux collectivités locales. «La concession d'unités industrielle et artisanales rentables».

La commune et la wilaya doivent être consultées sur toutes les opérations inscrites dans le plan national et pouvant produire des effets à leur échelon. L'absence d'institutions

¹DECHERA . M, p71.

régionales renforce, à cet égard, le rôle de l'Assemblée de wilaya chargée de donner un avis motivé sur les implications régionales du plan. Il faut noter ici que le plan national ne résulte pas des plans locaux dont il serait l'assemblage, c'est l'opération inverse qui est exacte en ce sens que l'élaboration des programmes des collectivités décentralisées doit être conforme aux objectifs du plan national sur lequel elles doivent être consultées.

1-3 La problématique de développement local en Algérie

Le développement local a passé par deux étapes en Algérie. L'étape a durée 23 ans (1966-1989), elle correspond à une planification centralisée. Dans cette première phase les collectivités locales notamment les communes participent activement dans le développement économique et social, et cela par l'élaboration des plans communaux de développement, la deuxième phase a commencé à partir des années 80. On a assisté dans cette deuxième phase à des réformes tant économique qu'institutionnelle.

Et depuis les années 1990, la tendance est inversée grâce à deux nouveaux phénomènes : le secteur privé, qui devient l'élément moteur et dynamique de l'économie ; le pouvoir qui devient décentralisé puisque les organes de l'Etat n'intervient plus dans l'organisation et la gestion des entreprises¹.

Le D L en Algérie a connu deux périodes essentielles de 1961 → 1986 et de 1986 à ce jour.

➤ **La période 1** : le D L est perçu comme étant des programmes spéciaux intervenant comme correction d'équilibre de projets d'industrialisation elle est caractérisée par une planification centralisée, et connue dans son lot d'ajustement au fil des années les programmes suivants :

❖ Les programmes spéciaux(PS) :

C'est en 1966 que les PS sont inaugurés, avec le programme spécial d'Ouargla. Ces programmes se sont élargis par la suite à d'autres wilayas du pays : les Aurès, Sétif, Tizi-Ouzou, Tlemcen..., plus de 300 communes désertées.

Ces programmes ont touchés plusieurs secteurs (agriculture, éducation, artisanat,...) afin de réduire les inégalités existantes entre les différents secteurs et régions.

¹ Denieuil N, Pet Mohamed, M, « Entrepreneurs maghrébins : Terrains en en développement », Edition karthala et IRMC, Paris, 2011. P.317.

Ces programmes décidés centralement n'ont pas atteint les objectifs proclamés :

- Développement de l'investissement ;
- L'organisation de l'assainissement ;
- La recherche d'un équilibre entre les ressources locales et nationales ;
- La poursuite de la politique de désenclavement et de l'électrification rurale ;
- Création des postes d'emploi durable.

❖ **Les programmes d'équipements locaux des communes (P.E.L) à partir de 1970**

Ils ont été mis en œuvre par le premier plan quadriennal (1970-1973), leurs objectifs sont :

- La création d'emplois et la lutte contre le chômage,
- La création et le développement des infrastructures économiques et sociales.

Pour atteindre ces objectifs, cinq types de programmes d'équipement local ont été définis :

- Le crédit de rénovation et d'équipement des collectivités locales sahariennes et subsahariennes (RECLS),
- Les dépenses d'équipement collectif (DEC) afin d'améliorer les conditions de vie de la population,
- Le développement de l'industrie locale (DIL),
- Crédit de plein emploi (CPE) afin de créer l'emploi et diminuer le taux de chômage,
- Le développement rural (DR).

Les actions menées dans le cadre des PEL ne nécessitent pas un investissement lourd.

En 1974 L'Etat algérien a élaboré de nouveaux instruments jugés mieux adaptés aux réalités locales, à l'occasion de lancement de seconds plans quadriennaux. Ces instruments sont les plans communaux de développement (PCD) et les programmes des industries locales (PIL).

A ce propos, le secrétaire d'Etat aux plans a déclaré concernant ces plans « les PCD correspondent à une phase d'approfondissement de la cohérence du développement local planifié. Ils sont une tentative de franchissement des limites inhérentes à la nature des programmes spéciaux et sont présentés comme une réponse appropriées comme une réponse appropriée aux insuffisances des programmes d'équipement local des communes ».

❖ **Les programmes communaux de développement (P.C.D) à partir de 1974**

Les PCD et les PIL sont lancés dans le second plan quadriennal 1974-1977, ce sont les deux outils de planification dite décentralisée.

✓ **Les plans communaux de développement (PCD)**

Comme il se définit dans le rapport général de deuxième plan quadriennal, le plan communal est destiné à regrouper dans un cadre cohérent toutes les interventions de portée locale proposées par la commune, réalisées et gérées par elle et financées sur ressources centrales.

Les PCD visent à assurer la plus large diffusion du développement, la valorisation des potentialités locales et la satisfaction des besoins de la population.

Les trois catégories des plans communaux de développement sont :

- Les plans communaux de modernisation urbaine (PMU). Ils sont applicables aux chefs lieu de la wilaya et de daïra (grandes agglomération urbaine) ;
- Les plans communaux semi urbains. Ils concernent les communes à dominance urbaine.
- Les plans communaux de révolution agraire.

Les secteurs d'investissement confiés aux communes sont : la santé, l'agriculture, hydraulique. Les autres secteurs sont pris en charge par les pouvoirs supérieurs de la planification dans le cadre des investissements sectoriels. Les communes ont un pouvoir pour planifier et participer au développement économique ou social dans leurs territoires.

❖ **Les programmes des industries locales (PIL)**

Les PIL visent à impulser nouvelle forme d'industrialisation. Ils sont pour compléter les PCD.

Les PIL sont à l'origine d'une 2^{ème} secteur public industriel décentralisé, dans le but de corriger les effets négatifs du processus d'industrialisation conduite par le centre. Ils sont fondé sur les attributions communales en matière de développement socio-économique reposaient sur les principes suivants :

- Dotation de chaque région d'un ensemble de PI en relation avec les ressources locales dont l'objectif est de lui assurer une relative autonomie.
- Le renforcement de la décentralisation administrative par l'élargissement des responsabilités locales sur le plan économique.

Des centaines d'entreprises publique locales (E.P.L) ont été créés dans la plus part des communes de territoire nationale. Elles sont été considérées comme un instrument essentiel du DL et de la décentralisation.

- La valorisation de la main d'œuvre par le recours à des technologies simples et au savoir-faire local.
- Le freinage de l'exode rural et la valorisation des revenus ruraux non agricoles.

Cette action s'appuie sur la décentralisation qui faisait participer davantage les collectivités locales dans le développement national, pour la satisfaction des besoins locaux. Quant à leur champ d'activités, les industries locales recouvrent quatre branches homogènes.

a) Petite et moyenne industrie (PMI) : construction mécanique et électrique, la chimie légère, les textiles, les peaux et cuirs, les papiers et bois, l'agro-alimentaire et les matériaux de construction.

b) Artisanat traditionnel de production : Travaux de sculpture et de bois, de textiles (laine, tapisserie, ...), d'argile et de poterie et enfin de vannerie.

c) Artisanat de service : Tous les métiers d'électricités, de bâtiment, de plomberie, de réparation...

Du point de vue de l'aménagement de territoire, nous pouvons dire que le PIL a aidé à réduire les inégalités entre les régions par la création d'un tissu industriel intense.

➤ **Deuxièmes périodes** (à partir de 1986)

Cette période intervient suite à la crise de 1986 et les réformes imposés par la B M banque mondiale et le FMI (fond monétaire international).

- cette période elle à comme suit :

L'exécution du programme d'ajustement structurel (PAS) de 1994 →1998. Aux fins déséquilibres macro-économiques. Ce programme à en un impact négatif à court terme sur la situation économique et social il est caractérisé par la réduction des recettes fiscales suite au processus de dissolution des entreprises publique.

1-3-1 Les réformes économiques et le DL

Plusieurs réformes ont été enregistrées dans plusieurs secteurs d'activités, dont les implications sur le développement local sont réalisées.

➔ **La restructuration organique des entreprises**

La restructuration des entreprises publiques, engagée en février 1981 repose sur deux principes :

- L'introduction de nouvelles normes de production dans le but d'accroître les capacités de production et la nouvelle politique de salaire pour améliorer la productivité du travail.
- La miniaturisation des grandes unités de production, mais elle est justifiée de mauvaises performances des entreprises publiques.

➔ **La réforme du secteur de l'agriculture**

L'agriculture est au premier rang [1980-1984], une première touche alors le secteur de l'agriculture, elle est basée sur restructuration des secteurs socialistes et coopératifs de la révolution agraire en DAS sont issus de la réforme de 1980, le but essentiel de cette réformées de « permettre aux producteurs l'exercice de leurs responsabilités dans l'exploitation des terres et d'assurer une autonomie effective aux exploitations ».

On remarque que la mise en place de nouveau système de gestion des terres agricoles s'est accompagnée de la décentralisation de certaines structures d'appui à

l'agriculture et la création d'un fonds de garantie agricole (FGA), destiné à favoriser l'agriculture privée.

→ L'autonomie des entreprises publiques

La promulgation de la loi n°88-01 de la 12/01/1988 porte sur la loi d'orientation sur les EPE, constitue la réforme la plus importante de l'année 1980. D'après cette loi les entreprises publiques sont des personnes morales de droit privé (SPA ou SARL), dotée d'un capital social et de l'autonomie financière. Suite à la promulgation de cette loi, 350 sociétés national sur 450 existantes sont transformés en EPE aux quelles est reconnues l'autonomie de gestion.

→ Promotion de secteur privé national

Le secteur privé algérien a longtemps été marginalisé par l'Etat. Il a connu un essor à partir des années 80, un début de réhabilitation à travers la promulgation de la loi 82-11 dont le but est d'encourager l'investissement privé à travers une série de mesures incitatives.

Les réformes sont économiques qu'institutionnelles, les entreprises durant cette phase semblent s'orienter vers un modèle de développement décentralisé.

1-3-2 L'expérience Algérienne de développement économique local :

Le développement local a toujours été la préoccupation majeure des pouvoirs publics. En effet, des efforts ont été déployés dans ce sens, notamment dans les régions des Hauts-Plateaux et du Grand Sud, où les actions de l'État ont été particulièrement orientées sur les grands projets d'infrastructures socioéconomiques, ainsi que le désenclavement des régions de l'extrême sud.

L'État, dans le cadre des deux programmes lancés depuis 1999 a ainsi essayé de créer un climat favorable pour les collectivités locales pour contribuer au développement économique national.

Toutefois, ces collectivités locales se sont retrouvées paralysées devant la croissance du chômage, de la pauvreté et de la précarité, et ce, faute de disponibilité de ressources financières permettant de faire face aux différents besoins de la population, mais surtout faute de bonne gouvernance locale.

Conscient du rôle déterminant des collectivités locales dans l'édification d'une économie durable, l'État n'a pas baissé les bras et s'est lancé dans une nouvelle dynamique. En effet, en mai 2011, et à l'effet de définir les objectifs d'un meilleur développement local et les adapter aux attentes de la population, une concertation nationale sur le développement local a été lancée. C'est lors de la réunion du Conseil des ministres, en mai 2011, que le président Bouteflika a confié au Conseil national économique et social (Cnes) la mission d'animer cette concertation, avec le plein concours du gouvernement, des collectivités locales et des compétences représentatives de la population.

Mais, en dépit de cette volonté politique de développer une économie locale et malgré les efforts déployés dans ce sens, le développement local ne se fait toujours pas sentir. Or, au jour d'aujourd'hui, les régions enclavées de l'intérieur du pays, notamment celles des Hauts-Plateaux et du Grand Sud, baignent toujours dans la pauvreté et la précarité et leurs populations demeurent défavorisées.

Ainsi, selon les experts du Cnes, il est nécessaire pour sortir de cette situation, d'adapter les plans de développement en fonction des régions. Autrement dit, une spécialisation économique des régions, en fonction de leurs potentialités, est plus que nécessaire. De ce fait, la gouvernance territoriale et l'amélioration des pratiques de gouvernance, sur la base des attentes des acteurs locaux et des parties prenantes du développement local, constituent les pierres angulaires d'une économie locale durable. Entre autres, Le renforcement de la confiance entre l'administration et les citoyens et la consolidation des liens de réciprocité sont impératifs pour réaliser un développement local durable.

Le concours financier de l'État au développement est multisectorielles ; par exemple, dans le secteur agricole et rural, actuellement de 200 milliards de dinars par année, sera porté à 300 milliards de dinars par année pour le nouveau programme quinquennal 2014-2019. Le développement, au niveau territorial, des secteurs du tourisme, de l'industrie, pour ne citer que ceux-là, fait aussi l'objet d'un

intérêt particulier de l'État qui vise, dans le cadre du plan quinquennal (2014-2019), la réalisation d'un taux annuel de croissance de l'économie de 7%.¹

Après une tournée marathon du Cnes qui a sillonné les quatre coins du pays pour palper de visu la réalité du terrain, fait un constat sans complaisance : « Le changement doit être radical. Les méthodes de gestion doivent changer afin de parvenir à une nouvelle dynamique apte à réaliser un véritable développement local à la hauteur des aspirations des citoyens et de leurs ambitions ». Le rapport met le doigt sur leur mauvaise gestion et leur absence de vision. La feuille de route du Cnes appelle à l'application de réformes globales, à court, moyen et long terme, et met l'accent sur la nécessité de rattraper le retard et de rectifier le tir et ce, en intégrant ce plan dans l'action du gouvernement. Parmi les axes ayant eu un pan important de l'expertise du Cnes, nous citerons:

- la décentralisation des pouvoirs. L'objectif étant de définir les missions et les rôles de chaque acteur pour éviter le chevauchement et les interférences entre l'administration centrale, l'administration locale et les élus.
- la révision globale de tous ces dispositifs d'emploi des jeunes, et la possibilité de transformer les projets individuels en projets collectifs orientés, sous l'égide de l'Ansej et de la Cnac, tout en accompagnant les jeunes promoteurs en leur accordant des avantages incitatifs pour la création de PME (petite et moyenne entreprise), TPE (très petite entreprise), ainsi que des start-up (entreprises émergentes) ».
- L'une des plaies de l'économie nationale est incontestablement l'octroi des marchés publics qui est à l'origine de la corruption qui mine l'État, notamment avec le lancement des grands chantiers. le développement local a besoin de ressources financières et de suivi pour la création d'annexes régionales de la commission nationale des marchés publics et afin de réduire les délais s'agissant des études techniques des projets d'investissements. Ce qui a pour objectif d'ouvrir le champ à la consultation et aux appels d'offres pour plus de souplesse, une plus grande participation des entreprises dans l'exécution des programmes.

Ce qui évitera les pertes de temps et d'argent.

¹ Salemi .N ,(2012), Rapport du Cnes sur le développement local ; les 50 vérités qui accablent le gouvernement, le quotidien le soir d'Algérie, lesoirdalgerie.com/articles/2012/04/25/2-133385.php.

Section 2: La PME et le développement locale du secteur privé

Dans cette section nous allons parler sur la relation entre le secteur privé(PME) et le développement locale

2-1 Le secteur privé et le PME

Le secteur privé au niveau local c'est les PME

▪ La création d'entreprise :

Le création de l'entreprise «l'acte fondateur de l'entrepreneuriat qui est encouragé par les pouvoirs public, pour développer la création d'emplois, elle est freinée par de nombreux obstacles tant administratifs économiques et sociaux, la création de entreprise est l'activité qui consiste à rassembler divers facteurs de production, produisant pour vente de bien ou services et distribuant des revenus en contrepartie de l'utilisation de facteurs, c'est un moyen de lutter contre le chômage qui favorise la naissance des petites entreprises innovatrices et créatrices d'emplois.

▪ L'entrepreneur

L'entrepreneur est une personne créative qui imagine qui développe et réalise sa vision sur le terrain, il peut imaginer la situation et le scénario dans lequel il va s'engager à partir duquel il va créer son entreprise «l'entrepreneur agit structure et engage son environnement à des fins socio-économique son action induit de changement et conduit à une modification partielle d'un ordre existant».

▪ L'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est défini comme étant « champ qui étudie la pratique des entrepreneurs leur activités, leurs caractéristiques, les effets économiques et sociaux de leurs comportements ainsi que les modes de soutien qui leur sont apportés pour faciliter l'expression d'activités entrepreneuriales».

L'OCDE en 2007 stipule que l'entrepreneuriat est le résultat de «toutes actions humaines pour entreprendre en vue de gérer de la valeur via la création ou le développement d'une activité économique identifiable et exploitant de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou de nouveaux marchés».

2 – 2 Le secteur privé et le PME

Le secteur privé regroupe les entreprises dont les capitaux nécessaires sont apportés par des personnes relèvent d'une famille d'une personne ou d'une association de personnes cette diversité permet la distinction suivante.

❖ **Entreprise individuelle (E I)** : une entreprise très simple car il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de l'entreprise et de l'entrepreneur.

❖ **Société en non collectif (SNC)** : est une société de personnes fondée sur le partage de responsabilité de chaque associé y est définie et solidaire, les associés apportant un capital divisé en parts, et sont soumis personnellement à l'impôt sur le revenu.

❖ **Société à responsabilité limitée SARL**

Est entre la société de personne et société de capitaux le capital est divisé en parts sociales non négociable leur responsabilité est limitée à leur apport, cette dernière comporte au minimum deux et au maximum s'associés.

❖ **Entreprise impersonnelle à responsabilité limitée**

Est une variante de la SARL avec une seule personne physique ou morale, elle permet une distinction entre les patrimoines de l'entreprise et de propriétaire, la responsabilité est limitée à l'apport des capitaux.

❖ **Société par action (SPA)** : à un fonctionnement assez complexe, c'est une forme juridique particulière avec une séparation très nette des responsabilités entre les commanditaires qui assurent la gestion prenant les risques et les commanditaires qui apportent les capitaux sans participer à la gestion.

▪ **L'importance des PME**

Les PME jouent un rôle important dans le monde entier, qui réside particulièrement dans les avantages politiques, économiques et sociaux qui offrent son importance au regard de sa contribution au développement local.

- **Sur le plan politique** : l'existence des PME dans les pays favorise la naissance d'une génération des entrepreneurs nationaux. Elle permet aussi de lancer et de consolider le tissu économique adapté aux besoins de pays.

- **Sur le plan économique:** les PME jouent un rôle majeur dans la croissance économique ainsi que dans le développement régional et local, elles constituent la force motrice de développement dans la plupart des pays du monde et un axe majeur de la lutte contre la pauvreté¹.

- **Sur le plan social:** le secteur de PME dynamique est important pour la création l'emploi, l'augmentation de la compétitivité, la restructuration et la redynamisation des économies ainsi pour la lutte contre la pauvreté. En plus de sa contribution à la création de richesses, la PME joue un rôle important dans la résorption du chômage à travers sa capacité de créer de l'emploi, elles favorisent aussi la répartition des richesses entre différentes couches de la population.

▪ **Les atouts des PME :**

Les PME sont des entités propres qui possèdent des atouts, leurs capacités de supprimer la bureaucratie donne un rapide délai d'exécution des décisions exercées, car ce type d'entreprises ont des structures suffisamment souples et flexibles, grâce à une grande polyvalence du personnel qui facilite la communication entre eux et un mode de gestion rustique souvent centralisé pour s'adapter facilement aux changements de l'environnement. Ces capacités d'innovation constituent des avantages décisifs qui permettront de faire face victorieusement à la concurrence. D'autre part, une intensité relativement faible du facteur capital qui facilite plus ou moins une reconversion ou une survie.

Les PME sont en mesure d'obtenir souvent de bons résultats dans les accords de sous-traitance avec les grandes entreprises, et procurent une certaine souplesse à la structure industrielle en s'abonnant à la production en petites séries et sur commande ou à d'autres types de travaux de finition complétant les activités des grandes entreprises.

2 - 2 Définition algérienne des PME

En Algérie, le développement de la population des PME a connu une augmentation importante depuis 1995. Cette évolution est le résultat des mesures d'incitation et d'encadrement, en faveur de la promotion de l'investissement, prises par les

¹ Synthèse de l'OCDE, « Les petites et moyennes entreprises : force local, action mondiale », Juin 2000.

pouvoirs publics dans le cadre des réformes économiques libérale. Cependant au-delà de l'expansion du tissu de la PME ainsi enregistrée, le concept PME en Algérie reste très flou en comparaison avec celui en vigueur dans les pays industrialisés.

Jusqu'à 2001, il n'existait pas une définition officielle de la PME en Algérie et l'Office National des statistiques (ONS) définissait la PME comme étant une entreprise de production de biens et services employant de 1 à 250 personnes. Au regard de cette définition, seul le critère effectif comptait. En décembre 2001, l'adoption de la loi d'orientation s'inspire de celle adoptée par l'Union Européenne, l'Algérie a adopté la charte de Bologne de juin 2000 sur la définition européenne des PME. La définition de la PME adoptée par l'Algérie est basée sur trois critères suivant : les effectifs, le chiffre d'affaires/ bilan annuel et l'indépendance de l'entreprise.

La PME, quel que soit son statut juridique, est définie comme étant une entreprise de production des biens et des services employant de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas le 2 milliards de Dinars (DA), ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars et qui respecte le critère de l'indépendance. Cette loi sur les PME distingue trois types d'entreprises :

- **La moyenne entreprise** : toute entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan est entre 100 et 500 millions de Dinars.
- **La petite entreprise** : toute entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de Dinars.
- **La très petite entreprise (TPE)** : toute entreprise employant de 1 à 9 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 20 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède 10 millions de Dinars.

Tableau n° 12 : les critères de définition de la PME Algérie

Catégorie d'entreprise	Nombre d'employés	Chiffre d'affaires annuel en DA	Total du bilan en DA
Moyenne	50 à 250	200 millions à 20 milliards	100 à 500 millions
Petit	10 à 50	20 millions à 200 millions	Inférieur de 100 millions
Très petit	01 à 09	Inférieur à 20 millions	Inférieur de 10 millions

Source : la loi n°01.18 du 12 décembre 2001 sur l'orientation et la promotion de la PME.

2 -2-1 Caractéristiques des PME algériennes

Les PME sont considérées aujourd'hui comme un acteur majeur des performances économiques du pays. Les PME algériennes ont des caractéristiques, qui ne sont pas homogènes et varient d'un secteur d'activité à un autre, selon la dimension de l'entreprise et la région de son implantation.

On peut dire alors que plusieurs caractéristiques relatives aux PME algériennes peuvent être dégagées comme suit¹ :

- ✓ Une structure financière souvent fragile et la prédominance du capital amical (familial) ;
- ✓ Une concentration relative dans les secteurs de la production des biens de consommation et des services ;
- ✓ Prépondérance des micros-entreprises (97,72 % des PME en Algérie (2013) appartiennent à la catégorie des TPE avec moins de 10 salariés) ;
- ✓ Compétence et qualification professionnelles des dirigeants des PME sont souvent non justifiées (faible capacité managériale) ;
- ✓ Manque d'encadrement technique (la majorité des PME algériennes souffrent d'un retard technologique ce qui conduit à des conditions de production peu performantes) ;

¹ SI LEKHAL, K KORICHI, Y et GABOUSSA, A « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », Revue des entreprises algériennes n°04, 2013. P 38-39.

- ✓ Faiblesse de l'accumulation technologique ;
- ✓ Quasi-absence de l'innovation et manque d'inventivité
- ✓ Manque d'informations fiables, pertinentes et actualisées ;
- ✓ Une grande souplesse structurelle et un manque de spécialisation.
- ✓ Une disparité en termes de répartition spatiale de l'activité économique dans les trois régions considérées où on enregistre une concentration plus importante dans la région du nord suivie par les hauts plateaux et enfin la région du grand sud ;
- ✓ Plus de la moitié (55%) de l'activité économique des PME est concentrée dans le secteur BTPH et le secteur du commerce ;
- ✓ La prépondérance d'une culture orale dans le travail (les chefs des PME, ne définissent (par écrit) que rarement leurs plans de stratégie et d'exécution, encore moins lors qu'il s'agit du futur et du prévisionnel) ;
- ✓ Les recrutements chez ces PME se font d'abord au sein de la famille, puis dans le quartier ou dans le village.

Toutes ces caractéristiques visibles dans les PME algériennes sont le produit de l'histoire, d'un environnement socioculturel et juridique. Ajoutant à cela, un environnement économique qui n'est pas favorable au progrès de ces entreprises sur le plan organisationnel et fonctionnel.

2 – 2 – 2 La présentation des PME privé par région

La répartition des PME privé par régions connaît un grand déséquilibre. On observe une forte concentration dans la région nord du pays avec 12 573 PME créés au premier semestre 2013, en deuxième lieu, la région des hauts plateaux avec un total de 5 981 PME créés, et enfin le sud qui occupe la dernière place avec 1 754 PME créés, cette dernière reste très peu par rapport aux deux autres régions.

Les créations nettes de PME sont prédominantes dans le nord, par rapport aux Hauts plateaux et au sud. Cet écart est expliqué par la faiblesse intensité démographique et la manque d'infrastructures qui permettent le développement économique dans ces régions les moins denses.

Le **tableau N°13** suivant nous donne le classement des 12 wilayas premières en PME privé en Algérie

wilaya	PME
Alger	50 887
Tizi ousou	26 267
Oran	20 759
Bejaia	20 684
Setif	19 859
Tipaza	18 109
Boumerdes	15 891
Blida	15 050
Constantine	14 002
Batna	11 194
Anaba	11 066
chlef	10 676

Source : Bulletin d'information statistique n°23 du ministère de la PME et de l'artisanat au 1^{er} semestre 2013.

On remarque que les douze wilayas du classement sont de la région Nord, où il existe une grande concentration des PME qui se fait autour de grandes agglomérations (Alger, Annaba, Tizi-Ouzou, Oran, Tipasa, Constantine, Bejaia,...). Elles en déterminent plus de la moitié (53,05%) de l'ensemble des PME recensées sur le territoire national.

PME privé par branche d'activités en Algérie(2013)

Tableau N°14 : La répartition des PME par secteurs d'activités (2013)

Groupe de branche	Nombre des PME Privées	Taux%
Service	217444	49.20
BTPH	139875	33.26
Industries Manufacturières	70840	16.03
Agriculture et pêche	4458	01.01
Hydrocarbure, énergie, mine et service liés	2217	0.50
TOTAL	441964	100

Source : bulletin d'information statistique de la PME N°23, indicateurs 2013

Les statistiques affichées indiquent que les PME privées sont présentes en force dans le secteur des services (le transport en particulier) avec un taux de 49,20 % qui en concentrent près de moitié, suivis par le secteur de BTPH (le bâtiment en particulier) avec un taux de 33,26 % suite au nombre important de projets lancés dans le cadre des deux plans de relancée d'appui à la croissance (2002/224 et 2005/2009) tels que le renouvellement et le développement des infrastructures économiques et sociales, notamment le programme d'un million de logements lancé en 2001 et d'autres projets d'aménagement des villes ainsi que le projet d'autoroute est-ouest. Ce qui montre que le tissu des PME en Algérie est constitué essentiellement de ces deux secteurs (soit 82,46 % dans la totalité), et que l'industrie 16,03 % attire relativement peu d'investissement. Par contre le secteur de l'agriculture et pêche 1,01 % et le secteur des hydrocarbures, énergie, mines et services liés soit avec un taux de 0,50 %, ont enregistrés des taux insignifiants.

D'une manière générale les PME privées algériennes cherchent à investir dans les secteurs où la concurrence n'est pas rude.

2 – 3 Les dispositifs de la création d'entreprises en Algérie

Il existe en Algérie depuis la fin des années 90, plus de Ministère des PME d'autres organismes gouvernementaux et des institutions spécialisées qui jouent un rôle important

dans la création et développement des petites et moyennes entreprises, nous essayons de présenter dans ce qui suit les principaux dispositifs :

2 – 3 - 1 Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

C'est un organisme national doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle vise à encourager toutes les formules menant à la reprise de l'emploi des jeunes à travers la création de micro-entreprises. Elle a été créée en 1996 et représentée à l'échelle régionale à travers des antennes. Elle est sous l'autorité du Premier ministre. En gros au modo, son objectif est :

- Mettre a la disposition des jeunes porteurs de projet toutes les informations d'ordre économique.
- Fournir des aides à l'investissement pour les jeunes porteurs de projet.
- Établir des relations permanentes avec les banques et les institutions financières dans le cadre du montage financier des projets.

Cette agence offre son soutien financier sous différents formes, subventions financières, fiscales et para fiscales¹.

¹ www.pme-dz.com/ansej-cnac-angem/

Tableau n°15: Répartition par secteur d'activité les projets financés par le dispositif ANSEJ (cumul en 03/06/2013)

Secteur d'activité	Nombre de projet	Nombre d'emplois
Service	80 096	193 601
Transport de voyageurs	17 606	14 214
Artisanat	33 312	102884
Transport de marchandises	55 156	94 148
Agriculture	28 661	71 309
Industrie	12 541	40 847
BTP	19 469	63 466
Profession libérale	5 505	12 922
Maintenance	5 232	13 460
Pêche	795	3 966
Hydraulique	475	1 888
Transport frigorifique	11 440	21230
Total	270 288	660 935

Source: Ministère de développement industrielle et de la promotion de l'investissement (bulletin d'information statistique de la PME, données du 1^{er} semestre 2013)

2 – 3 – 2 Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI)

L'ANDI est créé en 2001 dans le cadre des réformes de 1^{ère} génération engagées en Algérie durant les années 1990, il ne limite ni l'âge ni le niveau de financement.

Sous le contrôle et orientation du ministre chargé de la promotion des investissements, l'ANDI exerce ses missions dans sept grands domaines :

- **Information** : accueillir et informer les investisseurs ;
- **Facilitation** : identifier les contraintes entravant la réalisation des investissements et proposer des mesures organisationnelles et réglementaires pour remédier ;
- Promotion de l'investissement : promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie, améliorer et consolider l'image de marque de l'Algérie à l'étranger ;

- **Assistance** : conseiller et accompagner les investisseurs auprès des autres administrations dans la réalisation de leurs projets¹ ;
- **Suivi** : assurer un service d'observation, de statistiques et d'écoute portant sur l'état d'avancement de projets enregistrés ;

2 – 3 – 3 Agence Nationale de Gestion des Microcrédits (ANGEM)

Elle est en vigueur en 2004, elle est destinée à garantir les prêts accordés par les banques et les institutions financières pour les bénéficiaires de microcrédit, leurs permettant l'achat d'un petit équipement ou de matière pour exercer une activité ou un métier, elle vise à leur intégration économique et sociale à travers la création d'activités de production de biens et services.

Dont le montant des investissements est fixé à 50 000 DA minimum remboursable sur 1 à 5 ans.

Le tableau N°16 suivant nous présente le nombre des prêts octroyés en 2014 par le dispositif ANGM

Secteurs d'activités	Nombre de prêts octroyés	Part (%)
Agriculteur	101 767	14,97%
TPI	258 422	38,01%
BTP	57 263	8,42%
Services	142 007	20,89%
Artisanat	118 410	17,42%
Commerce	1 407	0,21%
Pêche	577	0,08%
Total	679 853	100,00%

Source : www.angem.dz « Etats statistiques cumulés au 03/06/2013 »

✓ Le crédit « achat de matière première »

Le dispositif prévoit un financement à 100% (aucun apport du postulant au micro crédit) du montant d'achat de la matière première à travers un prêt non rémunéré (PNR), pour un coût global ne dépassant pas 100 000 DA.

¹ WWW.andi.dz

✓ Le crédit « acquisition de petits matériels et équipements »

Le coût maximum de l'investissement est fixé à 1 million de dinars. Le montage financier proposé par le dispositif prévoit la formule suivante :

Apport personnel : 1% du coût global du projet;

ANGEM : 29% du coût global à travers prêt non rémunéré

Banque : 70% du coût global (Intérêts bonifiés)

Tableau N° 17 : ANGEM : Crédit octroyés par type de financement (cumuls au 30/06/2013).

Type de financement Octroyés	nombre des crédits créés	emplois
Financement achat de matières premières	471 030	706 545
Financement triangulaire « ANGEM- Banque-promoteur»	33 932	50 898
Total	504 962	757 443

Source : bulletin statistique de la PME (1^{er} semestre 2013)

D'après le tableau n°9 le nombre des crédits octroyés dans le cadre de l'ANGEM pour l'achat de matières premières est très important par rapport au financement triangulaire avec une différence de 437098 crédits. Ces deux types de financement ont créés l'emploi avec un total de 757443.

2 – 3 - 4 Caisse National d'Assurance Chômage (CNAC)

Elle est créée en 1994, elle est destinée aux chômeurs qui satisfont les conditions d'âge entre 35 et 50 ans, notamment pour les personnes ayant perdu leurs poste d'emploi et inscrits auprès de l'Agence National de l'Emploi (ANEM) depuis au moins 6 mois .La CNAC s'est consacrée en priorité à la mise en œuvre du dispositif visant à favoriser la création d'activités de production de biens et services par les chômeurs promoteurs, dont le montant des investissements a été fixé entre deux (2) Millions et cinq (5) Millions de DA.

Le tableau suivant nous montre le nombre des projets financés en 2013 par le dispositif CNAC :

Tableau N° 18: Répartition par secteur d'activité des projets financés par le dispositif CNAC (cumul en 03/06/2013)

Secteur d'activité	Projets financé	Pourcentage %	Nombre d'emplois
Agriculture	4 470	5,31	10 497
Artisanat	3 113	3,70	8 289
BTP	4 202	4,99	14 230
Hydraulique	169	0,20	589
Industrie	5 136	6,10	14 763
Maintenance	466	0,55	1 135
Pêche	122	0,14	299
Professions libérale	275	0,33	592
Services	16 260	19,32	34947
Transport de marchandise	39 283	46,67	61324
Transport de voyageurs	10 668	12,68	16349
Total	84 164	100%	163 023

Source: Ministère de développement industrielle et de la promotion de l'investissement (bulletin d'information statistique de la PME, données du 1^{er} semestre 2013).

2 – 4 Les modalités de financement de secteur privé national :

Le financement du secteur privé constitue un vrai obstacle qui freine son développement malgré tout les efforts consentis par les pouvoirs publics dans ce sens.

2 – 4 – 1 Les Organes De Financement

❖ FNRDA (le fond national de régulation et de développement agricole)

La mission du **FNRDA** est de promouvoir l'investissement dans le demain Agricole, le financement dans ce cadre est assuré à 100% par FNRDA dont 50% non remboursable et 50%

Par le crédit bail dans le cas où le port-feuille d'activité est significatif, le FNRDA apporte une assistance financière pour le promoteur pour l'étude technico-économique.

❖ **FGAR le fond de garantie des Crédits PME :**

Créé par le décret N° 02-373, le 11 novembre 2002 ,le FGAR est placé sous la tutelle du ministre de la PME et de l'artisanat, son objectif est de faciliter l'accès au financement bancaires en accordant des garanties aux crédit à moyen terme octroyés par les banques commerciales pour la création ou l'extension des PME en plus des garanties, le FGAR assure le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires.

❖ **CGCI la caisse de garantie au crédit d'investissement :**

La caisse de garantie au crédit d'investissement **CGCI** est créée par le décret N°04-134 du 19 avril 2004, cette caisse soutient la création des PME en facilitant l'accès aux crédits bancaires son objectif est de garantir aux banques et les autres établissements de crédit le risque lié à non remboursement des crédits dans la durée est égale ou inférieur à 7 ans, ainsi que le crédit bail dont la durée est inférieur à 10 ans, les crédits sont destinés création l'extension ou le renouvellement des équipements de production.

2 – 4 -1 L'accès du secteur privé au crédit bancaire :

L'accès du secteur privé aux crédits bancaires est presque doublé entre 2006 et 2012, cela explique l'importance du financement triangulaire entre les banques publiques, privés et les organismes d'appui a la création d'entreprises cependant le financement des projets d'investissements via le crédit bancaires demeure au dessous des besoins des opérateurs privés.

Ce tableau N°19 montre l'octroi des crédits par les banques au secteur privé et au secteur public en milliards de dollars :

Les crédits	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Secteur public	848,4	989,3	1202,2	1485,9	1461,4	1742,3	2051,4
Secteur privé	1055,7	1214,4	1412	1599,2	1805,3	1982,4	2245
Banques publiques	897,2	964	1087	1227,1	1374,5	1451,7	1675,5
Banques privé	176,4	250,4	325	372,1	430,8	530,7	569,5
Total Crédit	1904,1	2203,7	2614	3085,1	3266,7	3724,7	4296,4

Source : ministre de l'industrie, Bulletin d'information des statistiques N°23(novembre 2013)

• Le secteur privé et l'activité Bancaire :

Le secteur bancaire algérien est composé des banques publiques qui représentent à elle seul 89% du total des actifs de secteur bancaires contre 11% pour les banques privés étrangères, l'ouverture de secteur bancaire pour le privé national ou étrangère trouve ses origines dans la loi N°90 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et crédit ,a présent, la caractéristique principale de se secteur est absence des banques nationales privés en fait depuis le scandale D'ALKHALIFA BANK , crée en 1998 et mise en faillite en Juin 2003. Plusieurs milliers d'épargnants en Algérie et en France ont subis des préjudices, depuis les démarche juridiques ont été entreprise à l'encontre des auteurs de ce scandale financier dont le trou est estimé a 3,2 Milliards de Dinars environ 320 million d'euros constaté dans la caisse principale de la banque .la POCIA a connu le même sort scandale, faillite et liquidation, l'échec des autorités du contrôle bancaire dans la surveillance de ces banques est traduit par l'interdiction aux investisseurs nationaux de crée des banques privés qui pourront servir l'économie national en apportant des financements supplémentaires pour reprendre aux besoins d'opérateurs économiques qui ne cessent de croitre.

2-5 L'importance et le rôle de la PME pour le développement économique:

Il faut noter que la crise qui a secoué l'économie nationale depuis plus de vingt ans, a confirmé à l'état l'échec du secteur public et le modèle socialiste. Les réformes, qui ont

été amorcées en Algérie depuis les années quatre-vingt, l'ont conduit progressivement à changer de politique économique dirigée vers l'économie de marché. Cette nouvelle politique a mis en évidence le rôle important des entreprises privées dans le développement local et national. Le pouvoir public algérien a décidé de soutenir et d'aider les PME afin de réaliser les objectifs de développement durable et de croissance économique.

Nul ne peut nier le rôle de la PME dans les économies des nations, elle contribue à :

2-5-1 La PME, facteur de promotion sociale :

Le dynamisme économique est dû principalement à des investissements dans le domaine de l'industrie, il se trouve face à des différentes contraintes dont le manque de ressources financières, coûts élevés, ...etc. Pour faire face à ces difficultés, il est judicieux de créer des petites unités pour répondre nécessairement à la demande d'emploi.

Avant tout La PME est un facteur de croissance économique et de promotion sociale leur rôle n'est pas limité à la simple production des biens et services mais la participation à la croissance économique nationale, le nouveau concept de développement durable met à sa charge des nouvelles responsabilités vis-à-vis de son environnement notamment social et écologique.

Ainsi, la PME permet de contribuer à assurer un équilibre social d'un pays. Ce sont des entreprises qui perdent peu d'emplois, mais surtout, elles peuvent en créer. La tendance constaté ces dernières années notamment dans l'évolution du taux de chômage en Algérie à contribuer à sa baisse, en raison d'une forte augmentation du nombre des PME particulièrement les privées, le tableau suivant met l'action sur le nombre des PME et l'évolution du taux de chômage de 2007 à 2013 :

Tableau n° 20: l'évolution du nombre des PME, taux de chômage et le nombre d'emploi créés

Année		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de chômage		13.80	11.3	10.2	10	10	9.7	9.8
Nombre des PME	Privées	293 946	392 013	408 155	472 892	511 856	550 511	578 586
	Publiques	666	626	598	557	572	557	547
	Artisanats	116 347	126 887	162 085	135 623	146 881	160 764	168 801
Total		410 959	519 526	570 838	609 072	659 309	711 832	747 934
Nombre d'emplois privés	Salariés	771 037	841 068	908 046	985 515	1017374	1089467	1041221
	Employeur	293 946	392 013	455 398	618 515	658 737	711 275	686 825
Publique		57 146	52 786	51 635	48 656	48 086	47 375	48 415
Total		1122129	1285867	1415079	1652686	1724197	1848117	1776461

Source : réalisé à partir de la statistique de l'ONS sur les PME

2-5-2 La PME est un facteur de croissance économique :

Pour garder leurs pérennités dans le secteur d'activités les PME doivent créer des valeurs qui servent à la création d'une nouvelle richesse et conduisent à l'augmentation du PIB national.

Les PME algériennes contribuent à concurrence de 86 % du PIB national hors hydrocarbures (H H) et finissent la domination du secteur publique qui a régné pendant plus de trente ans, voici le tableau suivant qui démontre l'évolution du PIB hors hydrocarbures de 2007 à 2013 :

Tableau N°21: l'évolution du PIB HH national depuis 2007

Unité : Milliard de Dinars

Secteur juridique	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%
Part du secteur publique dans le PIB HH	749.86	19.2	760.92	17.55	816.8	16.41	827.53	15.02	923.34	15.23	1555.13	14.7	1624.14	14
Part du secteur Privée dans le PIB HH	3153.77	80.8	3574.07	82.45	4162.02	83.59	4681.86	84.98	5137.46	84.77	9023.97	85.3	9976.86	86
Total	3903.63	100	4334.99	100	4978.28	100	5509.12	100	6060.8	100	10579.1	100	11601	100

Source : réalisé à partir de la statistique de l'ONS sur les PME

2-5-3 La PME, moteur de développement régional et base d'équilibre

L'objectif de toute politique économique c'est le développement local et national. Un développement économique équilibré n'est atteint que lorsque chaque citoyen peut disposer des biens dans sa région ou dans sa localité sans être dans l'obligation de se déplacer vers quelques grands centres urbains.

Il est très difficile de compter sur les grandes entreprises pour atteindre cet objectif sans l'intégration du rôle de la PME qui contribuera efficacement à la valorisation des richesses et des potentialités ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

2-5-4 La PME, facteur de souplesse et de renouvellement industriel :

Récessions, inflation, chômage, déficits extérieurs Pour corriger ces déséquilibres, l'état met en œuvre des politiques économiques. Les principaux objectifs de chaque politique économique sont la croissance économique, le plein emploi, stabilité des prix et l'équilibre des comptes extérieurs.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'intégrer la PME en tant qu'acteur qui crée l'emploi et la richesse pour amortir et ralentir les effets de chaque crise qui dynamise la relance par sa capacité de réaction rapide.

En ce qui concerne l'Algérie, dans ces dernières années, l'état est entrain de délaisser l'économie de la rente, pour se retourner vers l'économie industrielle où les PME

sont des sources de renouvellement et de vitalité industriel par la diversité de leur présence sectorielle.

2-6 Les faiblesses des PME :

Il est clair qu'en face d'un certain nombre de forces, la PME se caractérise par des faiblesses qui sont inhérentes à leur taille et dont les conséquences peuvent entraîner parfois leur disparition. Parmi les handicaps auxquels se heurte ce type d'entreprise, nous citons :

▪ Les contraintes liées au financement :

Les PME, même en économies puissantes estiment que l'accès au financement, notamment à moyen et à long terme, est l'un des principaux obstacles qui bloquent leurs développements et investissements, cette difficulté est liée à leur faible capacité d'autofinancement, le manque de garanties suffisantes, l'accès aux marchés financiers limité et le coût plus élevé du crédit bancaire. A cet effet, l'état algérien a mis des dispositifs comme le fonds de garanties aux crédits aux PME pour aider ces entreprises à bénéficier de crédits bancaires. D'autres handicaps se trouvent face à ce type d'entreprise, nous citons :

La méthode de gestion des dirigeants est influencée par la difficulté d'accès aux informations sur l'environnement qui a un coût élevé, en matière des études de marchés, l'indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissement, manque d'information sur les concurrents,....;

L'approvisionnement des PME, et surtout en matières premières est limité par rapport aux grandes entreprises, malgré le fait que ces PME puissent utiliser des matières premières à bon marché d'origine locale, et d'une qualité qui ne se prêterait pas à des opérations menées en grande quantité ;

Un autre inconvénient, au niveau des ventes, réside dans le fait que ces PME n'ont pas suffisamment de moyens humains et matériels pour évaluer les tendances du marché et les changements qui peuvent survenir aussi bien dans les besoins des consommateurs que dans les goûts ;

Des problèmes de production : en général, les PME utilisent des méthodes traditionnelles de production, sans qu'elles n'essaient de les adapter pour en tirer profit des nouveaux outils, de nouvelles matières premières ou de nouveaux marchés, car il a été constaté que cette adaptation était une condition essentielle de la survie d'une entreprise ainsi l'insuffisance d'accès aux nouvelles technologies et l'innovation ;

Les contraintes liées au marché informel qui est prédominant dans l'environnement de la PME, l'informalité peut toucher plusieurs domaines comme:

- La non-déclaration ou la sous-déclaration des ressources humaines, financières et même techniques et /ou technologiques ;
- La fraude fiscale et le phénomène de la sous déclaration sociale ;
- La pratique de la non-facturation, la sous-facturation et de la surfacturation ;
- La concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les barrières tarifaires ;
- La concurrence déloyale de certains promoteurs, qui empêchent les nouvelles PME d'accéder aux marchés potentiels.

En ce qui concerne l'Algérie, l'augmentation du nombre des PME chaque année ne reflète pas l'existence d'un nombre considérables de ces dernières qui cessent leurs activités à cause de ces contraintes, le tableau suivant montre le nombre des PME en cessation d'activité en Algérie de 2007 à 2013 :

Tableau N°22 : le nombre des PME en cessation d'activité depuis 2007 à 2013

années		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre des PME en cessation d'activité	Privées	1100	3475	9892	7851	9424	8373	2606
	Publiques	72	40	28	41	/	/	10
	Artisanats	/	/	/	64	121	109	55
Total		1 172	3 515	1 020	7 956	9 545	8 482	2 661

Source : réalisé à partir de la statistique de l'ONS sur les PME

Section 03 : Le Secteur de la PME dans la wilaya de Boumerdes

3 – 1 La vocation économique de la wilaya

La position géographique stratégique de la wilaya et la proximité de la capitale avec l'existence d'un maillage dense en matière d'infrastructures de base et d'équipements, confèrent à la wilaya de Boumerdes, une position privilégiée et des atouts remarquables pour l'édification de pôles économiques compétitifs basés sur l'existence de potentialités, d'intelligence et de capacités réelles pour la relance de la dynamique du développement durable¹.

Le fort potentiel agricole a hissé la Wilaya de Boumerdes au rang des premières wilayas en matière de production agricole; ses importantes ressources hydriques, ses activités industrielles, orientées vers la PME et un littoral offrant un vaste panorama de sites naturels prêts à accueillir un développement touristique important ainsi que sa vocation de « cité des sciences », concourent à dynamiser et promouvoir l'acte d'investir, créateur de richesses au profit de la collectivité nationale.

3 – 2 Les projets d'investissements réalisés : dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014 Outre les programmes d'investissements publics annuels ou pluriannuels qui sont inscrits, la wilaya est appelée à accueillir des projets d'envergure, dans le cadre des schémas d'aménagement du territoire touchant les différents secteurs².

Durant la période 1999-2010, La wilaya de Boumerdes a bénéficié d'une enveloppe globale, tous programmes confondus, de 152,948 Milliards de Dinars dont 135,953 Milliards DA au titre des Programmes Sectoriels Déconcentrés (PSD) et 16,995 Milliards DA pour les Plans Communaux de Développement. Dans le cadre de la poursuite des efforts d'investissements publics entrepris au titre des plans précédents, il a été notifié à la wilaya un programme quinquennal 2010 - 2014 d'un montant de 161 318 700 000 DA destiné à prendre en charge les principales préoccupations des populations de la Wilaya d'une part et à assurer un développement intersectoriel harmonieux favorisant les conditions d'intégration des capacités productives existantes nécessaires au renforcement de la dynamique de développement local d'autre part. A titre indicatif, l'évolution des principaux indicateurs ainsi que les principales réalisations durant la période 1999-2013, se présentent comme suit :

¹ Entretien avec Monsieur Kamel ABBAS, Wali de Boumerdes , réalisé par l'ANDI avec le Wali de Boumerdes , Mai 2014, p1.

² Idem p : 3

- Hydraulique :

Il a été enregistré une amélioration des taux de raccordement en AEP et en assainissement, qui sont passés respectivement durant la période 1999-2013 de 68% à 97% (moyenne nationale 80,8%) et de 59% à 89% (moyenne nationale 77,5%).

- travaux publics :

Les actions concrétisées ont abouti au désenclavement de plusieurs localités et ce, par la réhabilitation de 900 Km de routes dont :

- ✓ 388 Km : Routes Nationales
- ✓ 342 Km : Chemins de Wilayas
- ✓ 170 Km : Chemins Communaux.

Au titre des réalisations neuves :

- ✓ 15,40 Km : Routes Nationales.
- ✓ 3,10 Km : Chemins de Wilaya.

- habitat :

Au titre de ce secteur, une amélioration du TOL a été enregistrée qui est passé de 6,31 en 1999 à 05,65 en 2013 (moyenne nationale 6,4) Ainsi, durant la période 1999-2009, il a été enregistré la réalisation de 27.646 logements tous segments confondus dont :

- ✓ Logements sociaux locatifs : 16 535
- ✓ Logements sociaux participatifs : 4 444
- ✓ Logements ruraux : 6 667

Ces réalisations ont permis de promouvoir les moyens de réalisation locaux qui ont participé à la concrétisation des programmes inscrits.

- énergie et mines :

Les réalisations concrétisées au titre de ce secteur ont permis une amélioration des taux de raccordement en électrification et en gaz naturel, qui sont passés respectivement durant la période 1999-2013 de 87% à 92% (moyenne nationale 95%) et de 17% à 38% (moyenne nationale 46%).

Ainsi, il a été enregistré :

- Le raccordement de 41 596 foyers au Gaz Naturel.
- Le raccordement de 151 950 foyers à l'électricité.
- Nombre de localités raccordées en gaz : 21.

Par ailleurs, l'activité minière est de nature à favoriser l'approvisionnement des projets d'investissement publics et privés en agrégats et matériaux de construction

compte tenu de l'existence des potentialités minières tels que l'argile, le tuf, marbre, granit, calcaire, sable, basalte etc....

- enseignements supérieurs :

Les infrastructures réalisées au titre de ce secteur ont permis de répondre aux besoins exprimés aussi bien en places pédagogiques qu'en places d'hébergement.

- ❖ Réalisation de 15.400 places pédagogique de l'enseignement supérieur.
- ❖ Réalisation de 7.592 places d'hébergement de l'enseignement supérieur.

- Formation professionnelle :

- ∞ Réalisation de 08 CFPA.
- ∞ Réalisation de 02 INSFP.
- ∞ Réalisation de 03 annexes CFPA.
- ∞ Réalisation de 04 demi-pensions.
- ∞ Réalisation de 05 internats.

- Santé :

L'effort déployé par les pouvoirs publics a permis l'amélioration sensible du ratio «structure de santé/habitant » qui a évolué d'une polyclinique pour 129.477 Habitants en 1999 à une polyclinique pour 23.473 Habitants en 2009.

A titre indicatif, ce secteur présente les réalisations suivantes :

- ✧ Réalisation de 05 Polycliniques.
- ✧ Réalisation de 28 Salles de soins.
- ✧ Réalisation de 5 Maternités.
- ✧ Réalisation d'un Centre de dialyse.
- ✧ Réalisation d'un Hôpital de 120 lits à Thénia.

- Jeunesse et sportif :

Ce secteur a enregistré d'importantes réalisations à titre d'exemple :

- 02 Salles OMS.
- 02 Piscines.
- 08 Salles polyvalentes.
- 03 Salles spécialisées.
- 69 Aires de jeux.
- 01 auberge de jeunes.
- 01 camp de jeunes.
- 02 maisons de jeunes.

➤ 03 Complexes sportifs de proximité.

- Infrastructures administratives :

- Réalisation 03 Sièges de Daïra avec logement de Fonction à Thénia, Boudouaou Naciria.
- Réalisation de Sièges de Direction avec logements de fonction à Boumerdes. (Direction de la Protection civile, Direction du Tourisme, Direction de l'Industrie, Direction d'Énergie et Mines, Direction de l'Environnement, etc....).
- Réalisation du 03 Unités légères de la Protection Civile à Boudouaou, Khemis El Khechna et Thénia.
- Réalisation de sièges de Sureté de Daira, Sureté Urbaine, BMPJ, célibatorium...

Ces programmes ont concouru à renforcer les bases d'une dynamique de croissance par la concrétisation des objectifs inscrits dont la consolidation se poursuit avec le programme quinquennal 2010/2014.

3 –3 programmes quinquennal 2010/2014

A propos, du programme quinquennal période 2010-2014, initié par Son Excellence, Monsieur le Président de République. La Wilaya a bénéficié d'un investissement public conséquent qui concerne tous les secteurs d'un montant de 161,318 Milliards de DA dont une AP notifiée de 80,475 Milliards de DA à fin 2013.

Cet ambitieux programme vise, en plus de la satisfaction des besoins sociaux des citoyens, la réalisation des objectifs ci-après:

- La mise à niveau des grandes infrastructures de base (ports et routes),
- L'amélioration des conditions d'accueil dans les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur,
- La réalisation et la modernisation du service public.
- La résorption des déficits en VRD des centres urbains et l'amélioration du cadre de vie des citoyens.
- Mise à niveau des disponibilités foncières par la réhabilitation des zones d'activités et création des zones industrielles.

Le tissu industriel au niveau de la wilaya de Boumerdes se définit par une prépondérance du secteur privé avec 191 unités industrielles et un effectif de 8 039 travailleurs contre 09 entreprises publiques embauchant 2 071 travailleurs.

Ces unités productives sont implantées au sein des 18 zones d'activités existantes (12 gérées par l'AGRF et 06 par GESTIBO) ainsi qu'en dehors des ZAD (Ouled - Haddadj, Corso et Hammadi)

Les activités prédominantes sont représentées par :

- * Les matériaux de construction avec 1 927 emplois.
- * L'agroalimentaire avec 1 725 emplois.

Pour la précision, six (06) zones d'activités ont bénéficié d'une opération de réhabilitation (viabilisation) et sept (07) nouvelles ont fait l'objet d'une proposition de création.

Concernant, le bilan des activités du CALPIREF, la wilaya de BOUMERDES a enregistré le dépôt de :

1809 dossiers d'investissement. On dénombre 286 dossiers d'investissement retenus. Le foncier consacré à l'investissement économique porte sur une superficie globale de 200 ha 36 ares 69 ca, repartis sur l'ensemble des 18 zones d'activités dont dispose notre wilaya.

La relance des activités de la sphère productive exige inéluctablement une réhabilitation réelle du climat d'investissement, ce dont nous nous attelons à concrétiser, par la mise en œuvre des mesures favorisant la disponibilité des terrains industriels, et l'accélération des procédures réglementaires d'acquisition des assiettes foncières. En attendant, la concrétisation des projets gérés par l'agence nationale de régulation et d'intermédiation foncière (ANIREF) portant sur la réalisation de deux zones industrielles à savoir la zone industrielle de Larbatache avec 137 Ha et la zone industrielle de Zaatra avec 1122 Hectares, le CALPIREF examine avec toute l'attention requise les volontés d'investissement à l'effet d'assurer la concrétisation effective des potentialités productives sur le territoire de la wilaya.

Bilan CALPIREF**Tableau N° 23 : Projets Déposés**

Secteurs	Nombre de Dossiers DA	Estimation en Milliers	Superficie Demandée en HA	Nombre D'Emplois
AGRICULTURE ET PECHE	47	85 285 930	89,34	1 096
INDUSTRIE	889	754 798 619	1 164,25	75 308
SERVICE	483	269 266 017	562,68	24 940
TOURISME	173	226 401 521	862,19	21 326
HYDRAULIQUE	8	2 751 509	10,60	532
TRAVAUX PUBLIQUE	17	3 048 525	22,71	1 096
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	192	123 901 068	363,11	12 989
TOTAL	1 809	1 465 453 189	3 074,88	137 354

Source : direction de l'industrie et mines Boumardes

A signaler que 607 demandes d'investissement sollicitent l'implantation des projets au niveau à la Z-I de l'ARBATACHE soit 42.21% de la demande globale.

Tableau n°24 Projets Retenus

Secteurs	Nombre de Dossiers	Estimation en Milliers DA	Superficie Demandée en HA	Nombre D'Emplois
AGRICULTURE ET PECHE	1	5 000	0,5	6
INDUSTRIE	117	62 043 935	144,61	13 248
SERVICE	106	28 298 566	90,13	5 049
TOURISME	48	26 369 963	202,65	5 874
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	14	6 402 943	14,27	1 046
TOTAL	286	123 120 407	452,16	25 223

Source : direction de l'industrie et mines Boumardes

Nombre de dossiers étudiés : 352 dont (286 sont retenus).

3-4 Missions et rôle du Guichet Unique de l'ANDI implanté dans la wilaya de Boumerdes

La dynamisation des guichets uniques décentralisés de l'ANDI a permis principalement d'assurer leur rôle d'accompagnement des promoteurs ayant bénéficié des facilités du dispositif et la concrétisation de l'acte d'investir. C'est un instrument incontournable de la mobilité de l'investissement, du fait qu'il s'inscrit d'une manière directe dans l'approche menée localement pour le développement de la Wilaya.

C'est par ailleurs, une source d'information, une banque de données et d'assistance permanente à la disposition des candidats à l'investissement. Le guichet unique /ANDI au niveau de la wilaya contribue à l'attractivité économique de la région en incitant les promoteurs à investir davantage dans des créneaux fructueux et porteurs dans la région. Je dirai enfin que l'ANDI se présente comme la parfaite illustration de la politique gouvernementale de rapprochement de l'administration publique de l'administré et de la concrétisation de la démarche proactive de mise en relation entre les différents porteurs de projets.

Par ailleurs, au titre de l'activité de l'ANDI, en examinant les résultats enregistrés au titre de l'exercice 2013, nous constatons que les prévisions émises ont été atteintes ; ce qui augure une progression importante pour 2014. La répartition des déclarations enregistrées au courant de l'année 2013 concerne 366 projet prévoyant 3468 emplois avec une prédominance du secteur des transports avec 228 Projets, suivis de 56 projets dans le BTHP et 52 dans l'industrie avec 1 375 emplois.

Les projets d'investissements enregistrés ont connu une évolution constante depuis la création du guichet unique.

- ❖ Le nombre de projets en 2011 de 146 est passé à 306 en 2012 et 366 en 2013
- ❖ L'emploi crée durant cette période est de 1305 postes sur 7734 prévus.

BILAN ANDI Guichet Unique Décentralisé Boumerdes

Tableau N° 25 Répartition des projets par Secteur d'activité :

Secteurs d'Activité	Nbre de Projet
Agriculture	8
BTP	25
Industrie	113
santé	3
Services	14
Tourisme	2
Transport et auxiliaires du transport	49
TOTAL	214

Source : ANDI Boumerdes 2017

Enfin, l'analyse par secteurs d'activité des projets montre qu'en termes de valeurs absolues, le secteur de l'industrie a engagé plus d'investissements et d'emplois que les autres secteurs.

Compte tenu des résultats enregistrés depuis l'installation du guichet unique au niveau de la wilaya de Boumerdes, je considère qu'un effort considérable a été mené par cette structure tant dans l'action de prospection que de promotion des potentialités et opportunités d'investissement sur le plan local.

La wilaya de Boumerdes possède de grandes potentialités naturelles et d'atouts remarquables susceptibles de favoriser une base industrielle en mesure de prendre en charge la demande sociale et économique.

En plus des disponibilités foncières destinées aux activités industrielles, la Wilaya de Boumerdes dispose par ailleurs, de onze (11) Zones d'Expansion Touristique (Z.E.T), couvrant 10 communes côtières, pour une superficie globale de

4.738 Ha , offrant ainsi de grandes opportunités d'investissement à même de contribuer au développement de l'industrie touristique.

Pour cela, toutes les institutions publiques, les partenaires sociaux et opérateurs économiques sont en face d'un défi à relever, celui de savoir mobiliser les ressources existantes à mettre au service de l'effort mené localement pour assurer la prospérité de la collectivité.

Aussi, un effort particulier doit être mené par les investisseurs potentiels pour engager tout leur génie et renforcer leur capacités d'action dans le but de développer les moyens de réalisation de la wilaya en vue de contribuer à la prise en charge de l'important programme de développement et de participer pleinement à la réalisation des objectifs ambitieux que se trace la wilaya de Boumerdes.

3-5 Les PME dans la wilaya de boumerdes

Dans la wilaya de Boumerdes près de 9 394 PME ont été créés jusque à 2014.

Au titre différents dispositifs publics d'aide a l'emploi ayant contribué ainsi à la création de plus 50 000 postes d'emploi.

Service de la petite et moyenne entreprise:

Tableau N° 26 Bilan CNAS :

N°	Commune	Nbre PME	Nbre effectifs
1	Afir	67	133
2	Ammal	52	141
3	Baghlia	175	951
4	Ben choud	52	278
5	Beni amrane	200	559
6	Bordj menaiel	528	2891
7	Boudouaou	1130	5548
8	Boudouaou El bahri	105	417
9	Boumerdes	1392	12065

10	Bouzegzakedarra	43	325
11	Chabet el ammeur	217	852
12	Corso	226	1743
13	Dellys	745	3673
14	Djinet	179	759
15	EL kharrouba	85	656
16	Hammadi	513	3308
17	Isser	312	1831
18	Khemis El Khechena	838	5828
19	Larbatache	136	472
20	Leghata	65	286
21	Naciria	144	427
22	Ouledaissa	11	56
23	Ouledheddadj	400	2238
24	Ouled moussa	609	3746
25	SI Mustapha	123	845
26	Sidi Daouad	69	198
27	Souk Elhad	37	105
28	Taourga	46	210
29	Thenia	203	1379
30	Tidjlabine	221	1273
31	Timezrit	45	166
32	Zemmouri	426	3195
TOTAL		9 394	56 554

Source : CNAS Boumerdes

D'après les statistiques de la CNAS Boumerdes le nombre des PME enregistrées au 31/12/2017 est de **9 394 PME et 56 554 postes d'emploi**, cette baisse remarquable par rapport à l'année précédente est due à une opération d'assainissement du fichier employeur de la CNAS.

A signaler que, la commune de Boumerdes a enregistré le taux le plus élevé par rapport aux autres communes, suivi respectivement par Boudouaou et Khemis el Khechna

Les services de la wilaya de Boumerdes ont œuvraient a la promotion de la PME en vue de la création d'un tissu industriel diversifié, englobant tous les secteurs de la production dont notamment l'agroalimentaire et les prestations de services dans les domaines de la pêche et l'aquaculture, le tourisme, le bâtiment et les travaux publics.

Tableau n° 27 : Bilan de la FGAR selon la répartition des dossiers traités par secteur d'activité :

N°	SECTEURS D'ACTIVITE	Nombre de Projet	Nombre d'emplois
01	Industrie	22	540
02	BTPH	25	756
03	Service	17	105
04	Matériaux de Construction	03	39
Total		67	1440

Source : FGAR 31/12/2017

Le nombre de projets d'investissements garantis par le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) dans la wilaya de Boumerdes est de **67** projets, dont **1440** postes d'emplois, un nombre qui reste toujours faible par rapport aux objectifs économiques de la wilaya.

La majorité des projets d'investissements accordés par le FGAR s'activent dans le domaine des travaux publics avec **25** projets.

Tableau n° 28 BILAN AND/PME:

Dossiers déposés	Dossiers éligible	Dossiers non éligible	Dossiers ajourné
135	102	28	05

Source : direction de l'industrie et mines Boumardes

Tableau N° 29 : Répartition des dossiers traités par secteur d'activité :

SECTEUR	NOMBRE
AGRO-ALIMENTAIRE	04
BTPH	107
INDUSTRIE	15
SERVICES	04
TOURISME HOTELLERIE	0
TRANSPORT	04
AUTRES	01
TOTAL	135

Source : direction de l'industrie et mines Boumardes

Tableau N° 30 : Répartition des dossiers traités par type :

Typologie	Nombre
Moyenne entreprises (ME)	24
Petite entreprise (PE)	78
Très petite entreprise (TPE)	33
TOTAL	135

Source : direction de l'industrie et mines Boumardes

D'après les statistiques de l'Agence Nationale de Développement de la PME on remarque que le plus grand nombre des projets ayant bénéficié du programme de mise à niveau dans la wilaya de Boumerdes s'activent dans le secteur de BTPH (107 projets) tandis que le secteur de l'Industrie enregistre 15 projets.

On remarque aussi que 78 projets se concentrent dans la tranche d'effectifs de 10 à 49 salariés (la petite entreprise PE).

* Le financement des PME

Le nombre de projets des jeunes promoteurs agréés au financement par les banques à Boumerdes après le feu vert de la commission locale d'étude et de financement (CLEF), a baissé de moitié en 2014 par rapport à 2013.

Les Banques ont financé près de 540 projets sur un total de 790 dossiers réceptionnés en 2014, contre un millier de projets financés en 2013, cette baisse est due à l'annulation d'un nombre d'activités de la nomenclature dès le transport et la location de voitures et l'obligation de l'intégration d'un diplôme dans la spécialité désirée dans le dossier de l'intéressé, cette condition a conduit au gel d'un grand nombre de dossier .

Les projets financés en 2014, devraient contribuer à la création d'au moins 1300 postes d'emploi permanents en plus d'un grand nombre d'autres emplois provisoires par créneau d'activités le secteur des services vient en tête de liste des projets financés (340) suivi par le secteur de l'industrie (100) le BTPH (50) et l'artisanat (40) alors que le secteur agricole est à la traîne avec seulement 14 projets financés ¹.

Conclusion

Le développement local concerne un territoire et l'ensemble des acteurs de ce territoire il nécessite une mobilisation des citoyens au plus près de leurs préoccupations. Ces missions entrent dans le rôle naturel des collectivités locales. Mais pour pouvoir remplir cette mission, deux conditions préalables sont nécessaires :

- La première est qu'elles doivent disposer des outils de mobiliser, soutenir, agir à côté et en accompagnement des autres acteurs. Cela signifie qu'elles doivent disposer de compétences et de moyens d'ordre institutionnels très larges
- la deuxième est qu'elle doit disposer de la légitimité et de la confiance des citoyens. Pour cela, les autorités locales doivent mettre en place un fonctionnement démocratique participatif réel, une implication de toutes les forces locales, une participation active des citoyens dans les choix et la vie de la collectivité. En Algérie, comme dans d'autres pays, les PME constituent la grande partie du tissu économique, bien que l'importance accordée à celle-ci est récente. Ainsi, les résultats ne sont apparus qu'à partir des années 2000, après une série de mesures d'accompagnement des entreprises pour les amener à acquérir une capacité suffisante pour contribuer au développement de l'économie algérienne.

Ces entreprises sont majoritairement privées. Selon les données du ministère des PME et de l'artisanat, ces dernières années la PME en Algérie a fait une avancée considérable par rapport aux années précédentes. Et cette évolution est dû à l'initiative

¹ MOR A, La gouvernance comme un mode de gestion dans les PME Algériennes, Pour l'obtention du diplôme de Magistère, Université d'Oran 2, 2015-2016, p33.

privée et aussi à travers les différents dispositifs publics d'aides à la création d'entreprises (ANSEJ, ANDI, CNAC, ...).

**Chapitre 03 : *Le secteur privé
dans la wilaya de Boumerdes
et son rôle dans le
développement local***

Introduction

Pour mener à bien notre travail, il est nécessaire de faire une présentation géographique et économique de territoire d'étude (la wilaya de Boumerdes). Il serait difficile en effet de parler de la géographie et l'économie d'un territoire donné sans préciser son cadre historique.

Dans ce chapitre nous donnons un aperçu historique et une présentation de la wilaya sur deux volés, le cadre géographique et économique et rôle de secteur touristes dans le développement locale de wilaya de Boumerdes. Nous présenterons la wilaya dans son cadre géographique et économique, nous essaierons de montrer les atouts et faiblesses de Boumerdes. La présentation géographique nous intéressons au territoire, le climat, aux ressources hydriques, la démographie et les risques et faiblesses liées à notre étude. Dans la présentation économique Nous intéressons aux infrastructures des transports, les infrastructures de formations, le commerce et distribution, la pêche et l'aquaculture, l'industrie, TIC et l'énergie les mines.

Section 01 : Présentation géographique et économique de la wilaya de Boumerdes

Dans cette section nous allons présente la situation géographique et économique de la wilaya de boumerdes :

1 -1 Présentation géographique de la wilaya

La **Wilaya IV historique** est l'une des sept wilayas historiques de la Guerre d'Algérie située dans la Kabylie, la Mitidja, le Titteri, le Dahra et l'Ouarsenis¹.

La ville de BOUMERDES tire son nom du patron Sid Ali Ben Ahmed El Boumerdassi, théologien et homme de science. L'histoire de cette ville a été marquée par le passage des phéniciens et des romains dont les traces sont perceptibles sur de nombreux vestiges historiques, notamment à DELLYS dont la casbah Est aujourd'hui classée patrimoine national. Avant 1958, la wilaya de BOUMERDES abritait les estivants français pendant les périodes de chaleur. En 1958, la commune de Rocher Noir fut créée par les colons attirés essentiellement par la fertilité des sols de la région (Mitidja et plaine du bab SEBAOU), et par la proximité de la métropole Alger.

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Wilaya_IV_historique

▪ **Situation géographique**

La Wilaya de Boumerdes est une wilaya côtière du centre du pays avec 100 Km de profil littoral. Elle se situe dans la région Nord Centre, partie intégrante de l'Est de l'aire métropolitaine d'Alger. La superficie globale de la wilaya de Boumerdes est de 1 456,16 Km.

La wilaya de Boumerdes est délimitée :

- Au Nord par la mer Méditerranée entre Boudouaou El Bahri et Afir;
- À l'Ouest par la wilaya d'Alger ;
- À l'Est par la wilaya de Tizi Ouzou (massif de la haute Kabylie) ;
- Au Sud Ouest par la wilaya de Blida (plaine de la Mitidja) ;
- Au Sud par la wilaya de Bouira (plateau de Bouira).

▪ **Aspect administratif :**

La Wilaya de Boumerdes est créée suite à la promulgation de la loi n°84-09 du 04 Février 1984 relatives au découpage territorial administratif. Elle compte actuellement 32 Communes regroupées autour de 09 Dairas : Boumerdes – Boudouaou – Bordj-Ménaiel – Baghlia – Dellys – Isser – Khemis El Khechna – Naciria et Thénia

Tableau n° 31 : Les communs de la wilaya de boumerdes

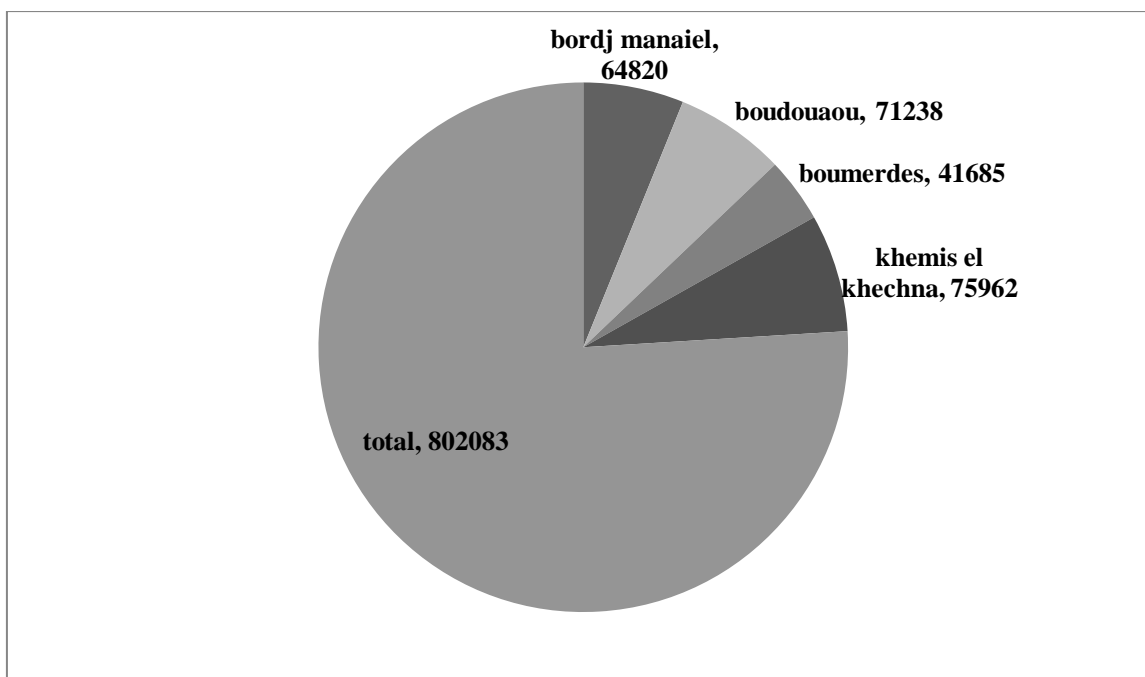
daira	Communes	Superficie en KM ³
Boumerdes	Boumerdes- corso- tidjelabine	83,53
Dellys	Dellys- afir- benchoud	129,93
Naciria	Naciria-ouled aissa	85,38
Bordj menaïel	Bordj menaïel- zemmouri- leghata- djenet	275,13
Isser	Isser- si mustapha- timezrit- chabet el ameur	190,31
Thenia	Thenia- souk el had- ammel- beni amrane	167,87
boudouaou	Boudouaou- boudouaou el bahri- kharouba- bouzagza keddara- ouled haddadj	183,01
Khemis el khechna	Khemis el khachna- ouled moussa- larbatache- hamadi	189,85
Baghlia	Baghlia- sidi daoud- taourga	151,5

▪ Situation démographique

La population de la wilaya de Boumerdès a été estimée à 802 083 habitants dans les Résultats préliminaires du RGPH 2008. Au 31/12/98, elle était de 647.389 habitants (RGPH, 1998), le taux d'accroissement annuel étant donc de 1,2%, ce qui se traduit par une Augmentation en valeur absolue de 139.213 habitants.

Une forte concentration dans la commune de Khemis El Khechna soit 75 962 habitants Représentant 9% de la population totale de la wilaya.

Figure N°02 : la population totale de la wilaya.



Source : Office National des Statistiques ONS. 2008

Population active:

Population active : 377 678 hab.

Population occupée: 340 646 hab.

Taux de chômage: 9.81%.

Structure de la population occupée :

– Industrie : 13.19%

– Agriculture : 16.06

– BTP H: 22.64

– Services : 48.11.

▪ **Environnement :**

La Direction de l'Environnement est créée par décret exécutif n° 03-494 du 17/12/2003 modifiant et complétant le décret exécutif n° 96-60 de la 21/01/1996 portant création de l'inspection de l'Environnement.

La Direction de l'Environnement de Wilaya est l'organe principal de l'état en matière de contrôle de l'application des lois et règlements relatifs à la protection de l'Environnement ou qui y en ont trait. Ces missions :

- Concevoir et mettre en œuvre en relation avec les autres organes de l'état, de la Wilaya et de la commune un programme de protection de l'Environnement sur l'ensemble du territoire de la Wilaya,
- Proposer toutes mesures tendant à améliorer le dispositif législatif et réglementaire ayant trait à la protection de l'Environnement,
- Prendre en liaison avec les autres organes de l'état les mesures visant à prévenir et à combattre toutes les formes de dégradation de l'Environnement notamment la pollution, les nuisances, la désertification et l'érosion des sols à sauvegarder et à développer la diversité biologique,
- Promouvoir des actions d'information, d'éducation et de sensibilisation en matière d'Environnement,
- Prendre ou faire prendre des mesures tendant à améliorer le cadre et la qualité de la vie.

▪ **Le relief**

Le relief de la Wilaya de Boumerdes se caractérise par la juxtaposition d'ensembles physiques bien différenciés : Les plaines et les vallées au nord, Les collines et plateaux dans la partie intermédiaire et les montagnes au Sud.

▪ **Le Climat :**

La wilaya de Boumerdes est caractérisée par un climat méditerranéen (hivers froids et Humides et étés chauds et secs).

La pluviométrie est irrégulière et varie entre 500 et 1 300 mm/an. Il y a lieu de signaler que la région de Dellys est plus arrosée que le reste de la wilaya avec une pluviométrie moyenne égale à 900 mm/an.

Les amplitudes thermiques annuelles sont en général faibles dans la wilaya ; ceci étant dû à la proximité de la mer.

La température moyenne est de 18° près de la côte et de 25° à l'intérieur des terres.

1-2 La présentation économique de la wilaya Boumerdes

La présentation économique de la wilaya Boumerdes c'est :

1-1-1 Les infrastructures de formation

Les infrastructures de formation de la wilaya de Boumerdes c'est :

▪ Education Formation :

Il y a éducation et formation dans les infrastructures de formation

❖ Éducation :

Le secteur de l'Éducation totalise 477 établissements regroupant 4 601 classes. Durant la rentrée scolaire 2009/2010, l'effectif scolarisé tous cycles confondus a atteint 159 406 élèves dont 81 647 filles (51,22 %) répartis sur 5 140 divisions pédagogiques et encadré par 7 306 enseignants. Le préscolaire a enregistré 420 divisions pédagogiques pour un effectif de 10 451 inscrits dont 5 112 filles (48,91 %). Les structures d'accompagnement du secteur sont représentées par :

- 150 cantines scolaires pour 44 000 bénéficiaires.
- 11 internats pour 319 bénéficiaires du cycle secondaire à Dellys.
- 43 demi-pensions pour 14 992 bénéficiaires.

Grâce à ces réalisations, les différents indicateurs ont atteint des niveaux relativement appréciables :

- Taux d'encadrement global : 22 Elèves/Enseignant
- Taille moyenne des divisions pédagogiques : 29 Elèves/Division.

❖ **Formation**

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels se doit de relever les défis auxquels il est confronté, en s'articulant avec les autres segments du système éducatif ainsi qu'avec le monde du travail qui représente sa finalité.

L'appareil de formation professionnelle de la wilaya compte :

- * 15 CFPA d'une capacité d'accueil totale de 4 700 places
- * 7 Annexes rattachées d'une capacité d'accueil totale de 720 places
- * 2 Instituts Nationaux Supérieurs de la Formation Professionnelle à Boumerdès
- * d'une capacité d'accueil totale de 750 places

La capacité de formation théorique totale offerte par les infrastructures du secteur est de 6 170 places de formation.

Les infrastructures du secteur totalisent 162 salles, 151 ateliers, 14 réfectoires et 9 blocs internat.

Les modes de formation pratiqués à l'échelle de la wilaya sont :

- La Formation Résidentielle ;
- L'Apprentissage ;
- La Formation à distance.

❖ **Enseignement Supérieur :**

Boumerdès est devenue célèbre grâce à son pôle universitaire qui abrite les centres de recherche dans les domaines des hydrocarbures et de l'industrie légère.

Le pôle de recherche s'est vu renforcé et élargi à d'autres spécialités scientifiques, d'où la capacité de la wilaya de Boumerdès de jeter des ponts en direction d'autres universités de renommée internationale. En matière de recherche scientifique, l'université de Boumerdès s'est taillée un rang honorable parmi les centres de recherches scientifiques ; est devenue la fierté de la wilaya.

▪ **Les Structures de Base :**

L'université de Boumerdès constituée de 05 facultés :

- ✓ Des Sciences (FS);
- ✓ Des Sciences de l'Ingénieur (FSI);
- ✓ Des Hydrocarbures et de la Chimie (FHC) ;
- ✓ De droit (FD);
- ✓ Des Sciences Économiques, Sciences de Gestion et des Sciences
- ✓ Commerciales (FSEGC).

Elle regroupe des capacités pédagogiques et des dépendances importantes constituées de :

- ☞ 36 Amphithéâtres avec une capacité d'accueil de 9258 places
- ☞ 68 Salles de cours avec une capacité d'accueil de 3092 places
- ☞ 272 Salles de TD/TP avec une capacité d'accueil de 9673 places
- ☞ 157 Laboratoires avec une capacité d'accueil de 2687 places

2- 1 Santé

Le secteur de la santé regroupe trois Etablissements Publics Hospitaliers (EPH) à Thenia, Bordj Menaiel et Dellys et quatre Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP) à Boumerdès, Khemis El Khechna, Bordj Menaiel et Dellys.

Les trois Etablissements Publics Hospitaliers sont dotés de trois hôpitaux regroupant 563 lits (hôpital de Bordj Menaiel : 230, hôpital de Dellys : 162, hôpital de Thenia : 171).

En matière d'infrastructures sanitaires légères, la wilaya compte :

- 34 polycliniques;
- 13 maternités;
- 102 salles de soins;
- 30 unités de dépistage et de soins (U.D.S.);
- 30 laboratoires d'analyses médicales.

✦ Moyens humains :

La wilaya de Boumerdès compte, au niveau de ses différentes infrastructures sanitaires publiques et privées, 324 médecins spécialistes, 591 médecins généralistes, 261 chirurgiens dentistes, 187 pharmaciens et 1 251 agents paramédicaux.

✦ Couverture sanitaire

En matière de couverture sanitaire, les indices enregistrés montrent le niveau acceptable atteint par la wilaya comparativement aux moyennes nationales.

Les principaux indicateurs sont donnés :

- ☞ 1 lit d'hospitalisation pour 1 466 habitants ;
- ☞ 1 polyclinique pour 24 288 habitants ;
- ☞ 1 salle de soins pour 8 096 habitants ;
- ☞ 1 maternité pour 63 522 habitants ;
- ☞ 1 médecin spécialiste pour 2 548 habitants ;
- ☞ 1 médecin généraliste pour 1 397 habitants ;
- ☞ 1 chirurgien dentiste pour 3 512 habitants ;
- ☞ 1 pharmacien pour 4 416 habitants ;
- ☞ 1 agent paramédical pour 4 416 habitants.

1-2- 2 Infrastructures de base

▪ Réseau routier:

De par sa situation géographique stratégique, la wilaya est devenue un carrefour inévitable, dont un réseau routier intense la parcourt, notamment la RN24, la RN25 et la RN5.

Le réseau routier compte aussi un linéaire total de 1483 Kms, réparti-en :

- 282 Km de routes nationales
- 350 Km de chemins de Wilaya
- 851 Km de chemins communaux

La wilaya de Boumerdes sera également liée par le grand projet de l'autoroute Est-ouest, et les rocares.

▪ Réseau ferroviaires :

Le réseau ferroviaire traverse la wilaya de Boumerdes dans sa partie Nord ainsi que dans sa partie Sud-Est. Il est long de 67,5 Km et se répartit en trois tronçons :

- Le tronçon à voie double électrifié de 20,5 Km relie Boudouaou à Thenia
- Le tronçon de 17,20 Km relie Thenia à Ammal sur une seule voie
- Le tronçon Thenia_Naciria en une seule voie long de 29,5 Km.Elle dispose aussi d'un réseau ferroviaire qui prodigue des services de qualité.

Il est jalonné par 7 gares ferroviaires qui se présentent d'Ouest en Est comme suit:

- ❖ La gare de CORSO,
- ❖ La gare de BOUMERDES,
- ❖ La gare de THENIA,
- ❖ La gare d'ISSER,
- ❖ La gare de BORDJ-MENAIEL,

- ❖ La gare de NACIRIA,
- ❖ La gare de BENI AMRANE.

▪ **Infrastructures portuaires :**

Les infrastructures portuaires de la wilaya sont constituées de 3 ports de pêche :

Le port de Dellys : Il a été réalisé en 1952, il est abrité par la pointe de Dellys qui le protège des fortes houles d'Ouest et du Nord. C'est un port mixte : pêche et commerce.

Il se situe à 58 Km du chef lieu de la wilaya, à 46 à l'Est de Zemmouri.

La flottille existante est composée de 162 unités de pêche.

Le port de Zemmouri : Il est situé à 48 Km à l'Est d'Alger et à 12 Km à l'Est du Chef lieu de la wilaya. C'est un port d'une capacité de 183 unités de pêche.

Le port de Djinet : Il est situé à 35 Km à l'Est du chef lieu de la wilaya, c'est un port en voie d'achèvement d'une capacité de 115 unités de pêche. C'est ports, abris et plages d'échouage contribuent au développement économique et social de la région de la wilaya.

▪ **Energie :**

- ✓ Taux d'électrification : 98,63 %,
- ✓ Taux de raccordement au gaz : 29,12 %.

▪ **Alimentation En Eau Potable (AEP) et Assainissement :**

→ **Alimentation En Eau Potable :**

Réseaux d'adduction : 752,36 km,

Réseaux de distribution alimentation : 1158,90 km,

Dotation moyenne en eau potable : 160 L/j/ha,

– Les taux moyens de raccordement au réseau public d'eau potable est de 98,13 %.

→ **Assainissement :**

- Trois stations d'épurations gérées par l'Office National d'Assainissement localisées à Boumerdès, Thenia et Zemmouri.
- Longueur totale du réseau d'Assainissement : 1164 km.
- Taux moyen de raccordement au réseau public d'assainissement: 88%.

Sa ressource en eau aussi à travers ses barrages. La wilaya dispose de grandes réserves hydriques souterraines et superficielles, de l'ordre de 99,91 hm³, réparties sur six nappes (Bas Sebaou, Bas Isser, Oued Boumerdès, Oued Corso, Oued Boudouaou, Mitidja orientale). Les barrages de la wilaya au nombre de six (trois grands barrages et trois petits barrages) forment les réserves superficielles d'une capacité totale théorique de : 183 millions de m³:

- Barrage de Keddara : 145 600 000 m³ ;
- Barrage de Hamiz : 16 280 000 m³ ;
- Barrage de Beni Amrane : 13 100 000 m³ ;
- Barrage de Sahel Bouberek : 3 700 000 m³ ;
- Barrage de Djinet : 2 800 000 m³ ;
- Barrage de Chender : 1 700 000 m³.

▪ **Habitat urbanisme**

❖ **Habitat**

La wilaya de Boumerdès a bénéficié durant la période 2005-2009 d'un programme de 17 426 logements tous segments confondus répartis en : 7 100 logements sociaux locatifs, 7 326 logements sociaux participatifs et 3 000 logements ruraux. Ces programmes de logements sont destinés au relogement des populations touchées par le séisme du 21/05/2003 d'une part et la satisfaction des besoins additionnels exprimés et induits par l'accroissement démographique qu'a connu la wilaya depuis sa création en 1984.

Avec la réception de 2 524 logements durant l'année 2009, le parc total de logements de la wilaya est estimé à environ 166 151 unités, répartis à raison de 96

499 logements au niveau des chefs-lieux de communes (58,08 %), 50 914 logements dans les agglomérations secondaires (30,64 %) et 18 738 logements au niveau de la zone rurale et éparse (11,28 %).

Le parc total de logements de la wilaya comprend 14 785 chalets repartis sur 100 sites.

La wilaya a recensé 7 243 logements précaires répartis à travers son territoire, soit un taux de précarité du parc de logements de 4,36 %. La répartition des logements précaires par Daira est donnée :

Tableau N° 32 : La répartition des logements précaires par Daira :

Daira	Parc logements	Logements précaires	Taux de précarité (%)
Boumerdès	24 119	73	3,04
Bordj Menaiel	27 696	1 282	4,63
Boudouaou	25 653	883	3,44
Dellys	11 801	307	2,60
Isser	17 800	525	2,95
Khemis El Khechna	31 153	1 391	4,47
Naciria	5 571	983	17,64
Thenia	14 321	497	3,47
Baghlia	8 037	642	7,99
TOTAL	166 151	7 243	4,36

Source : ANDI 2013

Concernant les commodités et le confort dans les logements, il y'a lieu de constater que le niveau d'équipement dans les habitations est dans l'ensemble acceptable comme le prouvent les indicateurs suivants :

- ✧ Une couverture en électricité de l'ordre de 98,97 %.
- ✧ 95,40 % des logements sont alimentés en eau potable (AEP).

✧ 88,18 % du parc total de la wilaya est relié au réseau d'eaux usées.

✧ Un taux de raccordement au gaz naturel de 37,46 %.

Le taux d'occupation moyen des logements de la wilaya, bien qu'il soit théorique, avoisine les 5 personnes/logement. Ce taux varie de 6 personnes/logement pour les communes de Leghata, Khemis El Khechna, Hammedi, Larbatache et Baghlia à 3 personnes/logement enregistré au niveau des communes de Boumerdès, Tidjelabine, Zemmouri et Thenia.

❖ **Urbanisme**

En matière d'instruments d'urbanisme, toutes les communes de la wilaya ont bénéficié de l'inscription d'un P.D.A.U et de POS. Il a été procédé au lancement de la révision de 29 PDAU.

Les PDAU des communes rurales de Ben Choud, Afir et Timezrit n'ont pas fait l'objet de révision.

La situation physique des 29 PDAU lancés en révision est donnée comme suit :

- 21 PDAU achevés dont 11 approuvés;
- 08 PDAU en cours.

2- 3 Les opportunités d'investissements de la wilaya

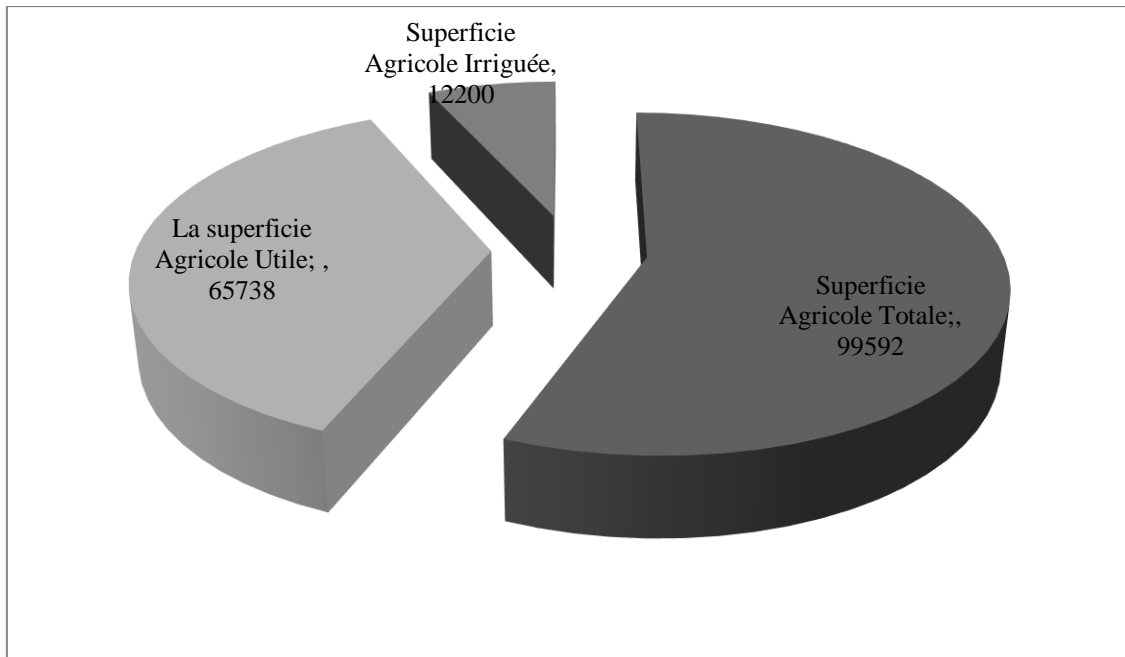
Le potentiel économique de la wilaya est en développement, de part la proximité avec la ville d'Alger et la tradition industrielle. La wilaya avait ainsi abrité les deux zones industrielles de REGHAIA et ROUIBA, avant leur rattachement à la wilaya d'Alger. Le potentiel économique réside aussi dans les gisements miniers. La formation géologique du territoire de la wilaya a généré l'existence de certaines substances utiles telles que les argiles et quelques boutonnières de Socle (calcaires marmorisés, marbre...) auxquels s'associent des corps magmatiques (granite, rhyolite, basalte...). La wilaya possède des réserves satisfaisantes en substances utiles nécessaires à la production d'agrégats : les calcaires du massif de Bouzegza, Keddara et de Si Mustapha. Les argiles largement développées dans la région de Boudouaou et

Zemmouri constitue la base de la matière première de la production de briques et de tuiles.

1- 2-3 Secteur de l'Agriculture

La wilaya dispose d'un potentiel agricole d'une grande valeur dont l'essentiel est située dans la vallée du bas Isser, la plaine du Sabaou et le périmètre du Hamiz (plaine de la Mitidja Est). La wilaya est classée en zone une (1) à fortes potentialités agricoles. La Superficie Agricole Utile (SAU) est de 65 738 ha sur une Superficie Agricole Totale (SAT) de 99 592 ha soit 68% de la superficie totale de la Wilaya. La Superficie Agricole Irriguée est de l'ordre de 12 200 ha.

Figure N° 03 : Répartition des terres agricoles



Occupation du sol campagne Agricole 2009/2010:

- Céréales: 6 500 ha,
- Fourrages: 13794 ha,
- Arboriculture: 21346 ha,
- Maraîchage: 26154 ha dont pomme de terre: 2 948 ha.

• **Le potentiel forestier de la wilaya :**

Il est composé de forêts denses, sous bois et maquis véritable tapis végétal constitué de différentes essences. Il existe 08 forêts au niveau de la wilaya qui totalisent une superficie de 22 951 ha soit 15,75% de la superficie de la wilaya.

1-2-4 Secteur de la Pêche et les Ressources Halieutiques

Le secteur de la pêche à Boumerdès est prospère, car il dispose de deux ports de pêche; un à Dellys et l'autre à Zemmouri. Quant à celui de Cap Djinet est en cours de réalisation.

Le port de Dellys : Il a été réalisé en 1952, il est abrité par la pointe de Dellys qui le protège des fortes houles d'Ouest et du Nord. C'est un port mixte : pêche et commerce. Il se situe à 58 Km du chef lieu de la wilaya, à 46 à l'Est de Zemmouri. La flottille existante est composée de 162 unités de pêche.

Le port de Zemmouri : Il est situé à 48 Km à l'Est d'Alger et à 12 Km à l'Est du chef lieu de la wilaya. C'est un port d'une capacité de 183 unités de pêche.

Le port de Djinet : Il est situé à 35 Km à l'Est du chef lieu de la wilaya, c'est un port en voie d'achèvement d'une capacité de 115 unités de pêche.

Ces ports, abris et plages d'échouage contribuent au développement économique et social de la région de la wilaya.

La wilaya avec une Côte de près de 90 Km offre des caractéristiques morphologiques, géographiques et bathymétriques favorables à une exploitation diversifiée de ces ressources.

L'exploitation de ces ressources s'exerce au niveau de 02 ports de pêche (Zemmouri et Dellys) et un port en voie d'achèvement (Cap Djinet), un abri de pêche et 09 plages d'échouage, avec une production annuelle de 16 000 tonnes.

1-2-5 Secteur de l'Industrie

La gestion et le développement du foncier industriel, en tant que gisement principal d'emplois et de richesses pour la wilaya, constituent la préoccupation majeure des pouvoirs Publics locaux.

Pour ce faire, une commission de wilaya coordonnée par l'Inspection générale (composée d'un membre de l'APW, et des représentants des Directions de Tourisme, des Domaines, la DME, DSA, DUC, PME et l'AGRF), a été instituée à l'effet d'évaluer l'état effectif de lancement des projets d'investissement agréés dans le cadre du CALPI.

A ce titre les résultats du diagnostic établi, ont permis de faire ressortir que la wilaya de Boumerdes dispose d'un potentiel industriel de 500 projets (dont 40% sont opérationnels), au niveau de huit (08) ZAD gestion SPA GESTIBO (Ex EGZIB), quatorze (14) ZAD gestion AGRF.

La situation de non démarrage des travaux pour certains projets, s'explique par quatre (04) raisons essentielles liées au prix du M2 jugé exorbitant, la viabilisation partielle de certaine ZAD, ainsi que le problème d'aboutissement des formalités procédurales inhérentes notamment au permis de lotir et au permis de construire.

Foncier Industrie :

⇒ Zones d'activités:

Au nombre de 23 et réparties sur 16 communes de la wilaya, les Zones d'Activités couvrent une superficie de 1.675.508 M2 où 422 projets sont implantés et sont en phase d'activité

A noter que les zones d'activités sont gérées par deux organismes à savoir

- AGRFU
- GESTIBO

Réhabilitation des zones d'activités :

Trois opérations de réhabilitation de zones d'activités ont été accordées pour la

Wilaya de Boumerdès, à savoir :

- La zone d'activité de Naciria ;
- La zone d'activité d'Ouled Moussa ;
- La zone d'activité de Khemis El Khechna.

Tableau N° 33 : Listing des zones d'activités

Commune	Dénomination ZAC	Superficie Totale (ha)	Nombre de Lots Créés	Nombre de projets implantés
NACIRIA	Naciria	10,29	63	37
NACIRIA	Naciria Extension	6,78	30	00
DELLYS	Dellys	20,00	102	42
ISSERS	Issers	15,00	26	08
BENI -AMRANE	Béni -Amrane (01)	3,47	31	13
BORDJ- MENAIL	Bordj- Menail 1	10,91	87	77
SI MUSTAPHA	Si Mustapha	11,14	11	09
BAGHLIA	Baghlia(1)	13,30	55	18
TAOURGA	Taourga	5,23	25	00
CHEBET-EL-AMEUR	Chebet -el-Ameur	1,81	13	02
BOUDOUAOU	Boudouaou	3,77	35	00
KHEMIS EL KHECHNA	extension	11,59	31	23
THENIA	Thenia	4,28	7	02
SOUK EL HAD	Souk El Had	5,45	1	00
BENI -AMRANE	Béni -Amrane 2	12,96	66	
KHEMIS EL KHECHNA	Khemis El khechna I	8,00	20	15
KHEMIS EL KHECHNA	Khemis El khechna II	9,50	30	20
KHARROUBA	Kharrouba	5,00	36	27

BORDJ-MENAIL	Bordj-Menail II	7,00	61	51
BORDJ-MENAIL	Bordj-Menail III	6,00	25	25
BAGHLIA EXTENSION	Baghlia Extension	5,00	16	16
OULED MOUSSA	Ouled Moussa	5,50	27	20
TIDJILABINE	Tidjelabine	12,00	25	17
Total	23 Zones d'Activités	193,980	823	

Source : Direction de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement

Zones industrielles en projet:

- Zone industrielle Larbatache sur 137 ha créée.
- Zone industrielle Zaatra (Zemmouri) en projet ; superficie de 1 122 ha.

⇒ **Principales entreprises installées au niveau de la wilaya :**

L'activité industrielle de la wilaya est essentiellement orientée vers la PMI et PME avec l'existence d'unités de dimension régionale et nationale, à l'image des entreprises :

Tableau N° 34 : les entreprises industrielles installées au niveau de la wilaya

Dénomination	Statut juridique	Localisation	Principales productions
SOCOTHYD	Public	Isser	Fabrication de produits parapharmaceutiques et d'hygiène corporelle
EAWA	Public	Si Mustapha	Production et commercialisation d'ustensiles de Cuisine
SOMIVER	Public	Thénia	Unité miroiterie et verrerie Technique
Laiterie Fromagerie de Boudouaou	Public	Boudouaou	Lait et fromages /
Société ORFEE	Public (groupe BCR)	Bordj Menaiel	Coutellerie en Inox
Briqueterie EL	Privé	Boudouaou	Briques

MOUMTAZA 2			
Semoulerie Minoterie de Baghlia (ex ERIAD d'ALGER)	Privé	Baghlia	Baghlia Semoule
SARL Corso CERAM	Privé	Corso	Céramique
SARL Céramique de Boumerdes	Privé	Isser	Céramique
S.A.E.G	Privé	Isser	Fabrication d'articles de ménage en tôle émaillé et galvanisée
SARL THERMOPLAST	Privé	Bordj Menaiel	Emballage - agro-alimentaire et industriel
SARL STAP	Privé	Tidjelabine	Transformation de Plastique
SARL Polystyrène des OASIS	Privé	Khemis El Khechna	Transformation de Plastique
L.P.A	Privé	Boudouaou	Produits pharmaceutiques
CENTRALE ELECTRIQUE	Public	Djinet	Centrale Electrique

Source : Direction de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement

Tableau n° 35 : Tissu des PME industrielles

Branches	Nombre d'entreprises	Effectifs
Matériaux de construction	118	2186
(ISMME)	201	1 938
Chimie, caoutchouc, plastiques	78	1520
Industries agro-alimentaires	312	1 946
Industries du textile et cuir	62	351
Industries du bois et papier	229	259
Industries diverses	21	201

Source : Direction de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement

Tissu des PME

Répartition des PME (2009) par secteurs d'activités :

- ✓ Bâtiment et travaux publics : 2250,
- ✓ Commerce : 1319,
- ✓ Transport et communication : 746,
- ✓ Services pour ménages : 492,
- ✓ Pêche, agriculture et chasse : 483,
- ✓ Industries agro-alimentaires : 446,
- ✓ Services pour entreprises : 413,
- ✓ **Hôtellerie et restauration : 358,**
- ✓ Industries du bois et papier : 329,
- ✓ Sidérurgie et métallurgie : 265,
- ✓ Matériaux de construction : 175.

(Voir aussi annexe N° 06 et 07)

L'industrie Artisanale et les Métiers Traditionnels

Boumerdès est connue par son industrie artisanale, de céramique par excellence qui ornemente les parois des maisons et des grandes salles, d'ustensiles et de certains éléments de décors.

Les artistes de la région tirent partie de la richesse historique en transposant les monuments et les vestiges les plus illustrés sur des toiles de peinture. Elle touche aussi

l'osier, la poterie, les bijoux traditionnels en argent, le verre et bien d'autres qui font le terroir suscitant l'intérêt et susceptible de drainer de nouveaux investissements.

1-2-5 Secteur du Tourisme:

La wilaya de Boumerdes est caractérisée par :

➤ Une variété de reliefs alternant plaines côtières, vallées encaissées, montagne, massif boisés, hautes plaines et des plages délimitées parfois par des becs rocheux qui plongent à pic dans la mer offrent des points panoramiques :

* Rocher Noir

* Figuier -Cap Blanc

* Cap Djinet

➤ L'existence de 13 zones d'expansions touristiques (ZET) qui totalisent une superficie de 4893 ha :

* Daïra de Boudouaou : 01 ZET de 419 ha.

* Daïra Boumerdes – Thénia : 03 ZET de 542 ha.

* Daïra de Bordj Ménaïel : 03 ZET de 2 731 ha.

* Daïra de Baghlia : 01 ZET de 520 ha.

* Daïra de Dellys : 02 ZET de 300 ha.

Potentialités de développement :

⇒ Perspectives de développement :

La wilaya de Boumerdes connaît une dynamique importante, résultant des différentes actions entreprises dans le cadre du développement et de la promotion du secteur aux échelons national et local.

⇒ Les projets d'investissement touristique :

La wilaya totalise 28 projets d'investissement touristique initiés par des promoteurs privés. Ces projets permettront le renforcement du parc hôtelier avec une capacité supplémentaire de **3 550** lits et la création de **1 055** emplois.

1-2 -6 Transports

Les offres de transports de la wilaya sont multiples et variées à savoir :

▪ Transports routiers

✓ **Lignes nationales (inter-wilaya)**

Les lignes inter-wilaya relient la wilaya de Boumerdes aux wilayat limitrophes et au reste du pays. Ce mode transport est assuré par :

- Nombre de lignes exploitées : 61
- Nombre d'opérateurs : 738
- Nombre de véhicules : 780
- Nombre de places offertes : 24 982

✓ **Lignes locales (intra-wilaya)**

Ces lignes au nombre de 609, sont exploitées à l'intérieur des limites administratives de la wilaya :

- Nombre de lignes exploitées : 609
- Nombre d'opérateurs : 2 182
- Nombre de véhicules : 2 882
- Nombre de places offertes : 54 163

✓ **Lignes urbaines**

Le transport urbain de Boumerdes est circonscrit dans le périmètre urbain de la ville de Boumerdes et dans une partie des agglomérations de Tidjelabine, Corso et El Kerma. Il est actuellement desservi par 06 lignes qu'exploitent 30 opérateurs au moyen de 30 véhicules qui offrent au total 768 places.

✓ **Transport par Taxi**

La wilaya compte 1 222 licences de taxis exploitées et offre 4 888 places.

✓ **Transport du Personnel**

Le transport du personnel des différentes entreprises, implantées intra et extra Wilaya, est pris en charge par 426 opérateurs, exploitant un parc de 529 véhicules, offrant 16 928 places.

Par ailleurs, l'entreprise ETVB de Boudouaou détient un parc de 25 véhicules cumulant 1580 places.

✓ **Transport routier universitaire et scolaire**

Le transport universitaire est assuré par :

- La SNTF, sur la rotation Alger – Thenia, avec 960 étudiants abonnés
- Un prestataire privé, sur les liaisons routières, avec 170 bus cumulant une offre totale de 14 400 places

Quant au transport scolaire, il est pris en charge par les moyens propres des communes.

Leur nombre s'élève à 31 véhicules qui offrent une capacité totale de 1 006 places.

✓ Transport routier de marchandises

Il est assuré par 8 876 opérateurs détenant 12 280 véhicules cumulant une capacité utile de 223 759,38 tonnes.

Au 31/12/2009, la répartition de ce potentiel de transport est la suivante :

Tableau N° 36 : la répartition de ce potentiel de transport

Nature de l'activité	Secteur	Nombre d'opérateurs	Nombre de véhicules	Tonnage utile (tonne)
T.P.M	Public	0	0	0
	Privé	5 344	6 314	119 434,14
Total 1		5344	6314	119434,14
T.P.C	Public	26	846	15140,55
	Privé	3 506	5 120	89 184,69
Total 2		3 532	5 966	104 325,24
Total 1+2		8 876	12 280	223 759,38

Source : ANDI

T.P.M : Transport propre compte

T.P.C : Transport public de marchandise

B - Transport ferroviaire de voyageurs

Ce mode de transport est assuré par 44 navettes/ jour pour les besoins des ménages, fonctionnaires et étudiants.

Les liaisons assurées sont : Alger - Thenia et retour avec arrêt dans les gares et haltes des wilayas d'Alger et de Boumerdès.

▪ Parc automobile

Au cours de l'année 2009, il a été enregistré une augmentation du parc automobile de 8 625 véhicules par rapport à l'année 2008 (154 944 véhicules).

Au 31/12/2009, le parc automobile global de la wilaya était de 163 569 véhicules répartis entre :

- 90 248 véhicules de tourisme,

- 15 840 camions et camionnettes,
- 36 249 fourgons,
- 4 809 remorques
- 4 726 engins de travaux publics,
- 4 466 autobus et bus,
- 3 832 tracteurs agricoles,
- 2 879 tracteurs routiers.

Le parc automobile de la wilaya se caractérise par sa vétusté. 99 826 véhicules, soit 61,03 % du parc automobile, ont plus de 21 ans d'âge. La proportion des véhicules dont l'âge dépasse les 21 ans est donnée par genre :

- Véhicules de tourisme : 60,14 %,
- Camions et camionnettes : 71,57 %,
- Fourgons : 58,62 %,
- Engins de travaux publics : 75,52 %,
- Autobus et bus : 43,01 %,
- Tracteurs agricoles : 66,27 %,
- Tracteurs routiers : 62,38 %.

Promotion de l'investissement dans la boumerdes

Programme quinquennal 2010-2014 de la wilaya :

Dans la perspective de la poursuite des efforts d'investissements déjà entrepris au titre des plans précédents, il a été notifié à la wilaya un programme quinquennal d'un montant de 161 318 700 000 DA pour le financement de 1.044 projets (dont 294 pour une A.P de 155.018.700 000 DA pour le compte des PSD et 750 pour un montant de 6.300.000.000 DA au profit des PCD),

Le guichet unique décentralisé de Boumerdes :

Dans le cadre de la poursuite de l'extension de ses structures décentralisées à travers le territoire national, l'ANDI a procédé à la mise en place de un nouveau Guichet Uniques Décentralisé au niveau de wilaya de Boumerdes. Le GUD fonctionne avec un personnel constitué essentiellement de cadres d'accueil d'un niveau supérieur qui sera à l'avenir renforcé progressivement. Depuis le démarrage des ses activités en juillet 2011, le

guichet unique décentralisé de Boumerdes a eu à accomplir sa mission qui lui a été assignée, et qui se traduit par:

- * Le service de promouvoir l'investissement dans la région.
- * Assurer, dans tous les domaines utiles à l'investissement, un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs ;
- * Assister les promoteurs dans la concrétisation de leurs projets d'investissements.
- * Identifier les obstacles et contraintes de toute nature entravant la réalisation des investissements et de les communiquer à la Direction Générale de l'ANDI afin de permettre à cette dernière de proposer au Ministre de tutelle, des mesures organisationnelles et réglementaires à même d'y remédier.
- * Assurer un service de mise en relation d'affaires et de facilitation des contacts des investisseurs non résidents avec les opérateurs algériens et de promouvoir les projets et les opportunités d'affaires ;

Le guichet unique décentralisé de Boumerdes s'implique, également, dans les activités qui concernent le développement économique local et régional tout en marquant sa présence et participe à toutes les manifestations économiques qui ont lieu au niveau de la wilaya. Il regroupe, en son sein, outre les cadres de l'Agence elle-même, les représentants des administrations intervenant à un moment ou à un autre dans le parcours de l'investissement tels que:

- Le Centre National du Registre de Commerce ;
- Les services des Impôts ;
- les services des Domaines ;
- des services des Douanes ;
- des services de l'Urbanisme ;
- de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ;
- de l'Emploi et du Travail ;
- les représentants de la CNAS et de la CASNOS ;
- de l'APC.

Répartition des projets d'investissement déclarés par secteur d'activité :

Durant la période 2002 -2014, la répartition des projets d'investissement déclarés par secteur d'activité regroupé au niveau du guichet se présente comme suit :

Tableau N° 37 : Répartition des projets d'investissement déclarés par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre de projet	montant	Nombre d'emplois
Transport	1 824	40 372	8 023
Bâtiment et travaux public	352	35 180	8 537
Industries	317	201 531	12 480
Services	171	16 575	1 969
Agriculture	10	2 187	295
Tourisme	10	8 608	1 039
Sante	9	613	214
Totale	2 693	305 066	32 557

Source Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)-2015

Nombre total de projets d'investissement dans la wilaya depuis 2002 a atteint **2 693** représentant un coût global de **305 066** millions de Dinars avec la possibilité de création **32 557** postes d'emplois.

Section 02:Le secteur de tourisme dans la wilaya de Boumerdes

Le tourisme est devenu l'une des activités les plus marquantes du monde contemporain, il touche aujourd'hui des centaines de millions des individus, il présente les caractères d'une activité socio-économique et spatiale, il est de plus en plus considéré comme le moteur de développement durable par ses effets d'entraînement des autres secteurs (agriculture, services transport, artisanat, culture...), pour appuyer investigation sur le secteur privé tourisme nous avez élaboré un guide d'entretien des tiens aux responsables de la DTA. (Voir annexe N° 02)

2-1 Le tourisme

Le tourisme comprend les activités des personnes qui voyagent ou reste dans un lieu extérieur à leur environnement habituel pendant moins d'une année consécutive (OMT). Morgan Roth (1990) en fait une approche légèrement différente qui fait du tourisme un mouvement effectué par des individus qui s'éloignent momentanément de leurs demeures, avec leurs capacités économiques et culturelles, c'est la signification qui

détermine l'ensemble des relations et des services dues à la résidence momentanée de l'individu, dans un nouvel environnement écologique loin de sa demeure.²

La commission des statistiques des Nations-Unies, en 1993 précise la définition et caractérise le tourisme comme « un ensemble d'activités déployées par les personnes au cours de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires ou pour d'autres motifs »

▪ Le produit touristique

Le produit touristique est un mélange d'éléments qui présentent un tout indivisible, seule la combinaison des facteurs de l'offre originale et des facteurs de l'offre dérivée permet de satisfaire les besoins touristiques.

Le produit touristique est un ensemble de biens et services touristique uniques qui sont assemblés pour être offert à une clientèle ciblée. L'existence des ressources latentes (chute, montagne, plage, climat, espace naturel...) de même que des infrastructures touristique (hôtel, auberge, restaurant...etc.) ne constitue pas un produit touristique en soi. Mais la conception d'un produit touristique résulte d'une combinaison complexe de dimension spatiale (géographie, économiques et culturelles) d'échelles temporelles d'ampleur variable (loisirs, excursions, cours séjours, vacances ...), de processus productif.

Le produit touristique se distingue par plusieurs caractéristiques :

- Le produit touristique ne peut être ni stocké ni transporté (pas d'expéditions du produit) ;
- La production et la consommation du produit touristiques se font au même moment et au même endroit ;
- Le produit touristique est composé d'un ensemble est composée d'un ensemble de sous-produits qui sont complémentaires. On note qu'il a la possibilité de substitution de certains sous-produits (hôtels et villages de vacance, train et avion...etc.)³ ;

² BOULAHOUAT. M, l'impact de tourisme sur le développement local, Mémoire du diplôme de Master, Management économique des territoires et entrepreneuriat, Septembre 2015, p7.

³ BOULAHOUAT Meriem, p8.

▪ **La demande touristique**

Au plan économique la demande touristique est l'addition des biens et des services consommés par les touristes nationaux et internationaux a un moment donnée, au plan quantitatif, la demande touristique se calcule sous la forma de billets d'avion achetés, de chambre loués, de repas consommés, etc. Cette définition de la demande touristique concerne la demande réalisée : c'est la demande passé.

La demande touristique se caractérise par sa forte concentration dans l'espace et dans le temps ainsi que par son intangibilité et son caractère complexe et multiforme, elle nécessite la combinaison de plusieurs services tel que le transport, l'hébergement, la restauration.

▪ **L'offre touristique**

C'est l'ensemble de biens et services touristiques pouvant-être présentes sur le marché à un prix donné et pouvant satisfaire la demande potentielle des consommateurs.

L'offre touristique peut être classée en ressources touristiques de base comme suit :

- **Les ressources naturelles** : elles constituent les données de la nature à la société (climat, soleil ; la mer, la neige,...).
- **Les ressources crée par l'homme** : c'est l'ensemble des monuments, les arts, la dance, la cites, les musées, les espaces de détentes, les festivals et les spectacles.
- **Transport** : sans voyage, le tourisme n'aura pas de sens, les transports rendent les zones enclavées accessible.
- **Hébergements distractifs** : en parallèle à l'hébergement et à la nourriture le touriste demande l'animation et l'ambiance des lieux et de sa résidence, cette activité est assurée par trois groupes d'équipement :
- **Les équipements sportifs** : stades, sport nautique, jeux terrestres et sports divers.
- **Les équipements culturels** : comme le théâtre, le cinéma et le muée.
- **Les équipements de divertissement** ; à titre d'exemple, casinos, bars et discothèques.

2 -2 Les objectifs et rôle du tourisme

Le tourisme a des objectifs à atteindre, comme aussi il a un rôle important

Le tourisme dispose de quelques objectifs qui sont :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
- Assurer un environnement durable.
- Diffuser les informations auprès les acteurs du secteur par :
 - La diffusion du message de ministre chargé du tourisme, par l'intermédiaire des médias.
 - L'organisation des conférences, séminaire, exposé d'universitaire sur le développement durable du tourisme.
 - Lancement auprès des touristes, de campagne de contribution volontaire afin d'aider au financement de projets visant à la réduction de la pauvreté.
 - Distribution de supports publicitaire spécialement préparé, sur les principaux sites touristiques.
 - Publication d'éditions spéciales ou de rapport sur le tourisme.

2-3 les caractéristiques du tourisme au niveau de wilaya de Boumerdes

Le tourisme caractérise au niveau de wilaya de Boumerdes par plusieurs formes

▪ Le tourisme balnéaire :

Le tourisme balnéaire est l'un des forme du tourisme, qui s'implante sur la bande de littorale, et qui est considéré un tourisme saisonnier, mais malgré tous ça reste le plus recherche et pratique dans le monde entier. Durant la période estivale, il doit prendre en considération plusieurs démarches pour réussir la saison. La wilaya de Boumerdes possède une cote de 100 km à partir de la Daira de dellys jusqu'à la daira de Boudouaou et dispose de plage intéressantes, distinguées par la propreté, surtout à la l'est de la wilaya, d'une raison que l'est est cultivé plus que industrialisé donc tous ces indices jugent que la wilaya de Boumerdes est une région du tourisme balnéaire.

Classement des plages

Tableau N° 38 : Plage surveillées

Commune	plage	nombre	Longueur
Boudouaou el bahri	Boudouaou el bahri	07	900 m
Corso	Corso plage	02	600 m
Boumerdes	Boumerdes ouest	07	400 m
	Boumerdes est		700 m
	Boumerdes centre		600 m
	Figuier ouest		800 m
	Figuier est		700 m
	Plage sahel		600 m
Thenia	seghirat	01	800 m
Zemmouri	Zemmouri ouest	03	700 m
	Zemmouri est		1000 m
	Plage sahel		1000 m
Dellys	Saline ouest		
	Saline est		
Djinet	Djinet familiale	03	1000 m
	Djinet gendarmerie		900 m
	mazer		1000 m
Total		17	11 700 m

Source : la protection civile Classement 2000

Tableau N° 39 Plage non surveillées

Commune	nombre	plage	Observations
Boudouaou el bahri	02	Base militaire Sidi El Khaider	Zone Militaire Existence des rochers
Boumerdes	02	800 logements El Magharate (kroute)	Pollution Existence des rochers
Sidi daoud	02	Bou berrak Sahal bou berrak	Absence D'accessibilité Absence d'accessibilité

Dellys	07	Katkat Sidi El Madjini Kasr El kaoui Ancient port Port takdemt	Existence des roches Existence des roches Existence des roches Pollution Situation détériorée
Afir	03	Plage russe Oued hassar zaouia	Pas d'accessibilité Pas d'accessibilité Pas d'accessibilité
Total	16	/	/

Classement : 1999

Les classements des plages en 2018 (**voir annexe 03**)

▪ **Tourisme d'affaire :**

Le tourisme d'affaire est principalement trouvé dans les villes, où se trouvent les administrations, direction, ministère, les institutions tel que :

Banque, assurance, agence de voyage, agence de location des voitures. Pour prendre aux besoins des commerçants et hommes d'affaires, la wilaya de Boumerdes notamment le siège de la wilaya est favorable pour le genre du tourisme parce qu'elle est :

- proche de la capitale du pays,
 - Plus proche de l'aéroport d'Alger,
 - Proche de la station urbaine des voyages du Carroubier une région calme,
- Liée par des réseaux routiers importants facilement l'accessibilité ainsi que des chemins de fer,
- Carrefour de rencontre des quatre wilayas : Alger, Tizi-Ouzou, Bouira, et blida,
 - L'existence de plusieurs institutions, agence, dont elles facilitent les émissions des hommes d'affaire,
 - Une région calme.

▪ **Tourisme climatique :**

Le tourisme climatique est bénéficié de microclimat favorable pour un bien être de l'individu et dans ce sens la wilaya dispose d'un paysage magnifique et une végétation importante exprimée en forêt, et éléments déterminants l'implantation d'unité climatique sont les suivants :

- L'altitude de la place ciblée,
- L'éloignement de la mer,
- Possibilité de l'accessibilité,
- La fréquentation de la végétation.

Tableau N° 40 : l'implantation d'unité climatique

Valeur de potentiel	site	Observation/but
Forêts	Mizrana	Chene liege. Maquis/Casse
	Bouari	Pins d'alep. Maquis clairs/vues Panoramiques exceptionnelle.
	Ben arous	Chene liège avec sans sans bois très dense/ vue panoramiques
	S.Amed Ben abbes	Pins maritimes, chene carmés. Et un jeune boisement de pin d'alpe/ vues panoramique
	Bou berrek	Chene liège. Eucalyptus/ vues panoramiques et chasse.
Culture	Plaine, vallées et versants	Olive, figuier, jardin/ aspect pittoresque
Faunistique		Lapin, pigeon, ramier, et tourelle.
Plan d'eau	Lac barrage naturelle Oued el larbaa	2 Km de l'embouchure deb oued El Arbaa/ loisir et vues panoramique.

▪ **Tourisme de santé :**

Ce type tourisme est pour le but de prise en charge les maladies, les sportifs et s'installe au bord de la mer et où se trouvent les sources thermales. Et la wilaya de boumerdes est une région côtière ainsi qu'elle possède deux sources thermales.

Source thermale existant ans le territoire de wilaya

Tableau N° 41 : Source thermale existant ans le territoire de wilaya

Nom de source	commune	Observation
Hammam tellet	Beni Amrane	15 km de siège communal Température 30° C. (chêne pins)
Source à l'eau salée (Malek)	dellys	01 km à l'ouest de Dellys sur le côté droite de la route national N°24 au sud de Marabou, proche de la mer, et possède une eau légèrement salée

▪ **Tourisme de culture :**

Le tourisme de culture est dans le but de découvrir la richesse d'une région en se qui concerne les coutumes tel que coutumes, traditions, sites culturelles, archéologique et artisanat. Dans cette côte, la région dispose de capacités agréables, ainsi que des métiers artisanaux dans plusieurs points de wilaya, notamment des sites touristiques.

Les potentialités favorisant le tourisme de culture

Tableau N° 42 Vestige culturels

Potentialité	site	Observation
Sites historique	Dellys	Kasba haute et kasba basse
	Mosaïque et maçonner	La période romaine situées technique et a la basse ville
	Canalisation sous terrain	Romaine entièrement ensevelie pas encore explorée
	Château romaine	Bab Essor
	Des remparts	Murs et bastions avec créneaux une pierre bâtie
	Poste de vigie militaire	Blocktus se trouve à l'intérieur de la ville
Edifices religieux	Marabout de Sidi El Medjni	Se trouve en brochure de la mer avec une situation très belle et dominante
	Marabout de Sidi Brahim	Situé au nord-est la ville de Dellys sur la pointe rocheuse dominant la mer
	Mosquée de Zemmouri	Edifice religieux important situé dans la forêt de Sidi Ahmed Ben Abbas
Phare	Dellys	Se trouve au bord de la aider la navigation

Source : ENET

❖ **Artisanat**

▪ **Définition**

L'artisanat, toutes les activités de production, création, transformation et présentation des services dominante manuelle exercée, à titre principal et permanent, et divisée en trois qualités d'artisanat :

Artisanat traditionnel, artisanat de production de service et artisanat de production de biens.

▪ **Produit artisanales existant dans la wilaya de Boumerdes :**

D'une manière générale, la wilaya de Boumerdes est riche dans le domaine artisanal, et on peut trouver comme pièces artisanales : bijouterie berbère, la poterie, tissage, ferronnerie, vannerie, broderie, meuble, filet de pêche ; coiffure... et avec nombres chiffrés nous distinguons :

Artisanat traditionnelle : 81 artisans.

Artisanat de production de service : 852 artisans avec 14 coopératives.

Artisanat de production de bien : 312 artisans avec 14 coopératives.

Le nombre des entreprise qui activent dans le domaine des produits artisanales est très limitées, et il n'y qu'une seule entreprise qui active aussi dans le domaine de la production des services.

▪ **Tourisme des jeunes :**

Dix établissements, deux complexes de proximité et une auberge de jeune constituant les infrastructures les plus importantes de ce secteur qui comporte en outre 56 encadreurs.

▪ **Tourisme à caractère social :**

Dans les années précédentes le tourisme à caractère social été remarquablement présent, nous trouvons dans ce sens. Les deux campings de Dellys, et l'autre de corso plage, mais la réduction du soutien ainsi que l'instabilité.

2 – 4 L'offre touristique

L'offre touristique se compose de plusieurs éléments qui peuvent être regroupés en :

2-4 -1 Hébergement

Les structures d'hébergement touristique dans la région de Boumerdes comptent des hôtels, des villages de vacance et des résidences secondaires.

▪ **Les hôtels**

La capacité hôtelière de Boumerdes, tous secteurs confondus (privé), est, en 2019, Dix-huit (18) hôtels d'une capacité de 2301 lits et se répartissent comme suit :

- 4 hôtels balnéaires d'une capacité de 1004 lits.
- 14 hôtels urbains.

Tableau N° 43 : La liste des hôtels privés au niveau de la wilaya 2018

Nom du propriétaire de l'institution	Nom de l'établissement hôtelier	Adresse	Nombre de lits et chambres	Nature d'Hôtel	Type d'Hôtel	Classement
Bouseta zoubir	Le rocher	R N N°24 Boumerdes	150 lits, 100 chambres	Urbain	Hôtel	Cet Hôtel est classé 1 étoile
Hedouche Omer	Les lilas	Boumerdes	74 lits, 24 chambres ,05 Suites	Urbain	Hôtel	Cet Hôtel est classé 1 étoile
freres Barakat	SOUMMAM	R N N°24 Boumerdes	220 lits, 62 chambres, 45 Studion	Urbain	Hôtel	Hôtel Sans étoiles
Choubane Hocine	ALBATROS	Boumerdes	48 lits, 24 chambres	Côtier	Hôtel	Hôtel Sans étoiles
Akkouche mneour	TIMZRIT	Boumerdes	88 lits, 52 chambres	Urbain	Hôtel	Cet Hôtel est classé 1 étoile
Chaouche Amar	LEILA	126 Boumerdes	40 lits	Urbain	Hôtel	Cet Hôtel est classé 3 étoiles
Driche Hassan	MEDINA	R N N°24 Boumerdes	122 lits, 55 chambres, 04 suites	Urbain	Hôtel	Cet Hôtel est classé 3 étoiles
Saadi Bouzid	MESK ELILIE	corso Beach	56 lits, 23 chambres	Côtier	Hôtel	Hôtel Sans étoiles
Mesmom Mohamed	EL yamama	32 lits, 16 chambres	50 lits, 23 chambres	Urbain		Hôtel Fermé
Yousfi Mohamed	El feth	36 lits, 18 chambres	36 lits, 18 chambres	Urbain	Hôtel	Hôtel Sans étoiles
Khalem Messoud	El salam	Boudouaou	96 lits, 46 chambres	Urbain	Hôtel	Cet Hôtel est classé 1 étoile
Sahraoui Elouenas Yousfi Amar	El rawessi	Boudouaou	84 lits, 42 chambres	Urbain	Hôtel	Hôtel Sans étoiles
Ishak Boushaki Ali	Mon Hôtel	Boudouaou	55 lits, 23 chambres	Urbain	Hôtel	Hôtel Sans étoiles
Khalem Messoud	Lalla yemena	Boudouaou	80 lits, 35 chambres	Urbain	Hôtel	Cet Hôtel est classé 1 étoile
Adim Omar	ADIM	Zemmouri El Bahri	900 lits 25 Chalis, 89 Bingalos	Côtier	Village Touristique	Hôtel non classé
Boualem Rachid Tidjani Boualem Rezki	Le poussin rouge	R N N°12 Naciria	46 lits, 23 chambres	Urbain	Hôtel	Cet Hôtel est classé 1 étoile
Frères Ochaou	Le littoral	Dellys	48 lits, 24 chambres	Côtier	Hôtel	Cet Hôtel est classé 2 étoiles
Mousaoui Ahmed	El dounia	Ouled Moussa	108 lits, 30 chambres, 22 suites	Urbain	Hôtel	Hôtel non classé

18 établissements hôteliers d'une capacité de 2301

D'après le tableau ci-dessus, nous remarquons que la quasi-totalité des établissements hôteliers se trouve au chef lieu de la wilaya et exactement dans la zone côtière, et presque la totalité sont classées dans la classe moyenne et voire basse (une étoile, ou sans étoiles) et le reste sont des hôtels, à part un seul village touristique ; en remarque même la limite de ces hôtels dans le nombre de chambre et la capacité d'accueil qui ne dépassent pas généralement 100 chambres, ou 1000 lits ; nous remarquons également, que la totalité des sites sont privées, c'est-à-dire appartenant au secteur privé.

Aussi la liste des hôtels privés au niveau de la wilaya 2019 (**voir annexe n°5**)

▪ **Les agences de voyages**

Les agences de voyage font partie de l'offre touristique, leurs prestations sont multiples et variées : vente de titres de transport, réservation d'hôtel, location de voiture, vente de voyages à forfait, services divers, etc. En 2019, la wilaya compte 39 agences de tourisme et de voyages.

2 -5 La zone d'expansions touristique : outil d'aménagement du territoire ?

L'activité touristique comme toute autre activité économique, permet en plus de la création d'emplois, l'aménagement et l'organisation spatiale, Pour les promoteurs du tourisme la ZET peut jouer le rôle de développement, autour duquel se relancent les activités annexes.

2 -5 -1 L'impact de la mise en application de cet instrument

Avant le lancement des projets touristiques, les pouvoirs publics délimitent l'espace d'accueil. A l'intérieur des ZET se développent les activités commerciales, pour répondre aux besoins de la clientèle. « Cette clientèle allouera une part de son budget avant le départ, une autre pendant le voyage et peut-être une dernière après le déplacement. Ces dépenses engendrent des investissements pour l'acquisition des biens d'équipement ou de consommation durable »

Les gens qui aspirent à la détente, à la distraction, au développement doivent se déplacer et utiliser un mode de transport, soit individuel, soit collectif pour se rendre sur le lieu de leurs divertissement.

2-5-2 La ZET et l'aménagement spatial

L'implantation de complexes touristiques, la construction d'équipements d'hébergement, l'aménagement de vastes zones, la création de stations, l'animation sportive et culturelle exigent une masse importante d'investissements. C'est ainsi qu'il sera fait appel, selon des modalités variables aux fonds publics, aux secteurs bancaire et financier nationaux et même étrangers, une fois les ZET aménagées et équipées, les installations peuvent être exploitées. Leur fonctionnement permanent ou saisonnier va se traduire par :

- La valorisation de l'espace local ;
- L'ouverture de nouvelles lignes de transport ;
- Le maintien de la population active locale par la création d'emplois ;
- L'inscription de nouvelles opérations d'entretiens des équipements et de protection de l'espace touristique.

Une ZET a une incidence sur le territoire et son aménagement, incidence qui peut être positive ou négative.

▪ La ZET comme un levier du développement

Dans un territoire dynamique la présence des ZET valorise l'image et l'animation des lieux.

Le tourisme entre, donc, dans les principales politiques de développement territorial et les collectivités misent sur la réussite de ce secteur pour revitaliser les campagnes en crise.

La présence des ZET signifie la présence d'un bon réseau de transport, qui est un élément primordial pour garantir la liberté de déplacement des personnes et des biens, et pour assurer le fonctionnement et le développement de l'économie. Leur création, qui est une partie importante de l'aménagement de territoire, nécessite le plus souvent des investissements lourds. Cela explique qu'elles soient le plus souvent prises en charge par la puissance publique.

Les infrastructures du transport structurent l'espace et permettent d'abaisser les coûts de transport, d'améliorer l'accessibilité, d'induire la localisation industrielle, autrement dit de produire du développement économique local.

Dans la wilaya de boumerdes il 'existence de 13 zones d'expansions touristiques (ZET) qui totalisent une superficie de 4 893 ha (**voir annexe N°4**)

Section 03 : L'impact et le rôle de tourisme sur le développement local

Dans cette section, on présentera les impacts du tourisme sur le développement local

3-1 Les impacts

Les impacts du tourisme sur le développement local

▪ Les impacts économiques

Les nouvelles sources des revenus peuvent se générer en percevant des droits d'accès aux parcours, grâce à l'hébergement et aux services de guide, à la préparation et vente de nourriture, de produits d'artisanat, etc.

▪ Impact sur la résorption du chômage par la création d'emplois.

L'indicateur d'estimation des emplois générés par l'activité touristique, est celui du nombre de lits mis en exploitation.

Les ratios adoptés par l'Organisation Mondiale du Tourisme font qu'un lit réalisé, génère 0,5 emploi direct et 1.5 emplois indirects ; ces emplois dits "induits" sont créés en connexion directe avec les premiers. Ce sont par exemple les agences de voyages, les guides, les chauffeurs, mais également les douaniers, les policiers, nombreux dans les aéroports ... etc.

En wilaya de Boumerdes par exemple, les données du secteur a en 2018, et sur la base d'un volume additionnel de 2301 lits aux capacités d'hébergement actuelles font ressortir les chiffres suivants : 336 emplois directs et 1008 emplois indirects induits ; soit un total de 1344 emplois.

➤ Amélioration des services

Dans la mesure où la communauté dans son ensemble reçoit un nouveau revenu sous forme, par exemple, de droits versés au fonds de la communauté, il deviendra possible d'améliorer les services de santé et d'éducation. A long terme, ces droits peuvent élever la conscience des populations communautaires envers la conservation et réduire les activités menaçant l'environnement. De meilleurs services de santé peuvent élever l'attractivité générale d'une communauté et augmenter ses capacités à attirer le tourisme.

➤ La contribution du tourisme à la réduction de la pauvreté

Le tourisme peut contribuer à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement y compris les moins avancés pour différentes raisons :

- Le consommateur se rendant « dans le produit », les opportunités de consommation et les impacts sont multiples ;
- La forte identité des patrimoines naturels, culturels et historiques des PED constitue un avantage comparatif important ;
- Le caractère récent du développement touristique dans de nombreux PMA leur permet d'intégrer les meilleures options de développement durable
- La diversité de la demande touristique et les aspects saisonniers permettent à la plupart des acteurs d'un territoire d'offrir des produits spécifiques susceptibles d'intéresser un segment de clientèle, qui, même infime, peut constituer une source de revenus complémentaires et un catalyseur important localement ;
- Economie de synthèse de cinq grandes activités humaines (industrie, artisanat, agriculture, transports, services), il est générateur d'offres de travail pour un large éventail d'emplois, de très qualifiés à non qualifiés, et d'opportunités de création de nombreuses petites ou micro-entreprises ;
- Le tourisme permet de valoriser les patrimoines culturels et naturels et d'en faire des atouts économiques, de contribuer à la protection et à la conservation des ressources naturelles et de conscientiser et responsabiliser sur ces sujets ;
- Du fait de la saisonnalité de la consommation touristique, le tourisme peut s'adapter plus facilement aux économies rurales et participer à une diversification des activités agricoles.

▪ **La contribution au développement territorial**

A travers les différents postulats du tourisme, il semble essentiel de lui accorder une place dans le développement de certains territoires. Actuellement, dans les espaces souvent peu touristiques les acteurs se tournent vers le tourisme lorsque le territoire est en crise. Il est considéré alors comme une activité de dernière chance. Dans un territoire dynamique la présence du tourisme valorise l'image et l'animation des lieux. Le tourisme entre, donc, dans les principales politiques de développement territorial et les collectivités misent sur la réussite de ce secteur pour revitaliser les campagnes en crise.

3-2 Le rôle de tourisme sur le développement local

Le tourisme est un secteur qui n'a pas seulement un rôle important dans la sphère économique pour la création de la richesse et l'amélioration de la qualité de vie des populations des destinations touristiques ; il contribue également à mettre les individus et les communautés humaines en contact et à croiser les cultures et les civilisations. Il a donc un rôle important à jouer, celui de «facilitateur de dialogue entre les cultures » (**Bouchenaki, 2006**). D'un point de vue économique, le tourisme est le secteur qui produit les revenus les plus élevés, dans les plus brefs délais et avec les moindres investissements. Compte tenu de fait qu'il y a beaucoup de pays pauvres et de régions dans le monde qui ne possèdent pas suffisamment de ressources pour développer des économies industrielles, le tourisme devient une solution pertinente et rapide pour améliorer les conditions de vie et réduire la pauvreté.

3 -3 Investissement touristique privé

➤ **L'état des projets touristique privé approuvé** : la direction de tourisme et de l'artisanat de la wilaya de boumerdes compte 59 projets touristique approuvé par le comité ministériel distribué sur les communes de la wilaya, ou il est prévu soutenir le parc hôtelier 5838 lits et aussi plus qu'un 2532 emploi de travail direct et classifié ces projets selon le tableau suivant :

Tableau N° 44 : Les projets investissement touristique privé

L'état des projets	Nombre	Cout de (million DA)	Capacité	Emploi prévu
En cours de réalisation	16	2 1419,26	2 206	1 169
Non lancé	38	9 681,55	3 238	1 182
A l'arrêt	05	1 232,71	394	181
Total	59	32 333,52	5 838	2 532

Source : DTA Boumerdes 2019.

Poursuite d'encouragement investissements touristique de la wilaya ceci afin d'augmenter la capacité d'appréciation le parc hôteliers qui reste de qualité inférieure pour ce la notre organisme, faire pour accélérer le rythme des projets en cours de réalisation, et ainsi démarré les projets non lancé et lancé les projets a l'arrêt ; ces actions peuvent être résumées dans les points suivants :

- Tenir des réunions à titre individuel avec les propriétaires des projets à l'arrêt afin de voir leurs préoccupations et essayer de redémarrer ces projets.
- Organiser une rencontre avec des banques et propriétaire des projets pour trouver des solutions pour le financement pour ceux-ci projets d'investissement qui connaissent des difficultés financières (ANDI - CNEP).
- La réception périodique pour les investisseurs pour l'orientation et l'accompagnement.
- Inspections sur le terrain périodique pour des projets touristiques en cours de réalisation pour voir l'état d'avancement.
- Travailler avec la direction de la construction afin de faciliter la délivrance des permis de construire pour les projets aux travaux non pas démarrés.
- Informer les propriétaires des projets situés à l'intérieur des zones d'expansion touristique les schémas de configuration ont été approuvés pour présenter une nouvelle demande de permis de construire pour leurs projets.
- Correspondance aux départements concernés (communes ; direction de la construction) pour main levée sur les permis de construire pour les projets touristiques situés à l'intérieur des zones d'expansion touristique.
- Organiser un rassemblement de tous les investisseurs touristiques, avec Monsieur le wali de la wilaya en présence de l'état exécutif de la wilaya ainsi les responsables locaux ; ou il voir monsieur le wali sur l'état des projets cas par cas et il a donné des instructions pour les responsables des secteurs fournir les facilitations nécessaires et répondre aux préoccupations exprimées.

➤ **Zones d'expansion touristique**

Suite au décret exécutif N° 88/232 du le 05/11/1988 et conformément au décret exécutif 10/131 du le 29/04/2010 une nouvelle zone d'expansion touristique a été créée **corso 2** avec une superficie estimée **226 ha** ; et sous le décret exécutif 16/308 du le 18/11/2016 2010 deux nouvelles zones d'expansion touristique ont été créées **HMAM THLATH** commune **Amal** et **KAHLA (ZIMA)** commune **L'ABRATACH** et ainsi la wilaya est devenue disponible sur **treize (13)** zones d'expansion touristique avec une superficie totale estimée **4 893,3 ha**.

Le tourisme et le développement local en Algérie ont leur premier essor et racine après l'indépendance. Des programmes spéciaux sont mis en place à des fins de création de l'emploi et l'amélioration de niveau de vie, tel que les programmes de développement des infrastructures et services public. Ces programmes ont touché plusieurs secteurs (agriculture, artisanat, équipement socio-économiques, éducation, tourisme etc.)

Le tourisme peut être considéré comme un secteur économique de première importance.

En effet, aujourd'hui il est de plus en plus considéré comme le moteur du développement durable par ses effets d'entraînement sur les autres secteurs (Agriculture, Artisanat, Culture, Transports, Services, Industrie...). Pareillement, la petite et moyenne entreprise (PME) en tant qu'agent économique producteur de richesses, outil de lutte contre chômage et facteur d'innovation et de compétitivité sur le marché mondial. Les PME sont considérées comme élément essentiel et tangible de la dynamique de développement. Au sein des économies en développement, une forte part des prestations touristiques est réalisée par de petites et moyennes entreprises (PME). La plupart de ces entreprises ont une base locale, à travers l'emploi et l'achat de produits locaux.

L'objectif de ce mémoire est d'évaluer la contribution de la PME au développement du tourisme avec l'étude de cas de la wilaya de Boumedes.

Pour apporter des éléments de réponse à notre problématique, nous avons effectué une enquête de terrain auprès des établissements d'hébergement de la wilaya. Les résultats de cette étude montrent que : la majorité des produits qu'utilisent les hôtels sont des produits locaux, les relations des PME avec les établissements touristiques de la wilaya sont faibles et les secteurs du commerce et l'industrie agroalimentaire sont les secteurs qui contribuent le plus au développement du tourisme de la wilaya. Enfin, la contribution de la PME au développement du tourisme dans la wilaya de Boumerdes prends deux formes, soit directe ou indirecte.

Conclusion générale

Conclusion générale

Nous pouvons avancer qu'à près une phase de planification centralisée poste indépendance de l'économie algérienne, où le secteur privé et les PME en particulier, ont souffert de divers problèmes ayant rendu leur développement et survie difficiles, tels que le manque d'intérêt qui leur a été accordé et les mesures restrictives prises en général pour des fins bien déterminées. L'économie algérienne est passée à une nouvelle phase caractérisée par une série de changements et de réformes de diverses natures. Ces dernières convergeaient vers un certain libéralisme réclamant d'avantage un Etat facilitateur et accompagnateur de l'initiative privée. Par conséquent, après avoir pris conscience de l'enjeu que constitue l'initiative privée pour l'avenir du pays, les responsables et les pouvoirs publics ont mis en place un ensemble de mesures en faveur de l'investissement privé. Sensiblement, ils ont élargi le cadre institutionnel (décret législatif de 1993, 2001), qui avantage ces activités. Ce choix stratégique de développement du secteur privé comme une option de rupture, s'inscrit dans l'objectif de diversifier les sources de croissance notamment à travers l'exportation hors hydrocarbures.

Le secteur privé est de plus en plus considéré comme le moteur du développement durable par ses effets d'entraînement sur les autres secteurs (Agriculture, Artisanat, Culture, Transports, Services, Industrie...). Aussi, le secteur privé en tant que producteur de richesses, outil de lutte contre le chômage et facteur d'innovation et de compétitivité sur le marché mondial est considéré comme un élément essentiel et tangible de la dynamique de développement.

Toutefois, malgré les efforts mis en place de part les divers atouts des réformes précédentes, la survie du secteur privé et son développement reste difficile et problématique.

En effet, face à un environnement de plus en plus mouvant et complexe et dans le but de rendre les entreprises privées algériennes plus compétitives à l'instar de ce qui se fait dans les autres pays, en l'occurrence dans nos pays voisins.

Des programmes spéciaux sont mis en place à des fins de création de l'emploi et l'amélioration de niveau de vie, tel que les programmes de développement des infrastructures

et services public. Ces programmes ont touché plusieurs secteurs (agriculture, artisanat, équipement socio-économiques, éducation, tourisme).

Le tourisme peut être considéré comme un secteur économique de première importance. C'est un secteur qui n'a pas seulement un rôle important dans la sphère économique par la création de la richesse et l'amélioration de la qualité de vie des populations; il contribue également à mettre les individus et les communautés humaines en contact et à croiser les cultures et les civilisations. Il a donc un rôle important à jouer, celui de «facilitateur de dialogue entre les cultures ». D'un point de vue économique, le tourisme est le secteur qui produit les revenus les plus élevés, dans les plus brefs délais et avec les moindres investissements. Compte tenu de fait qu'il y a beaucoup de pays pauvres et de régions dans le monde qui ne possèdent pas suffisamment de ressources pour développer des économies industrielles, le tourisme devient une solution pertinente et rapide pour améliorer les conditions de vie et réduire la pauvreté à l'image du pays voisin la Tunisie. D'après tout ce que on a vu sur le développement du secteur prive et tous les paris réalisés depuis l'indépendance a ce jour notamment la création des postes d'emplois et l'absorption du chaumage par le bais des PME PMI /et vu la valeur ajoutée dégagée par ce dernier des exportations hors hydrocarbures réalisées : Ce qui conforte notre première hypothèse.

Les autorités régionales et locales de la Wilaya de Boumerdes ont contribué essentiellement au développement économique au niveau régional et local.

Les autorités locales ont un rôle stratégique, celui d'apporter les directives aux promoteurs du développement économique local en combinant et rassemblant activement leurs décisions pour concourir aux objectifs stratégiques de développement économique de la communauté locale. Le secteur du tourisme privé représente une réelle opportunité de création de richesse et de développement économique local. Notre étude de cas au prés de la DTA de la wilaya de Boumerdes nous a permis de vérifier la deuxième hypothèse puisque les résultats de notre cas empirique ont révélé que la plupart des infrastructures dédiées aux tourisms sont privées (18 hôtels privés et aussi des villages de vacance et des résidences secondaires sont privé).

Avec un grand potentiel naturel et des efforts dévoués pour maintenir le développement du tourisme. L'infrastructure est complétée pour répondre aux besoins des touristes qui choisissent la destination de Boumerdès, très prisée surtout en été.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages généraux :

- **Bouyakoub.A** « l'économie algérienne et le plan d'ajustement structurel», 1997
www.revuesplurielles.org,2006.
- **Benachenhou. A**, L'exode rural en Algérie, SNED, Alger, [1979].
- **Benachenhou .A**, Formation du sous-développement en Algérie : Essai sur les limites du développement du capitalisme 1830-1962, Alger, [1978].
- **Benissad. H.**, Algérie : Restructurations et réformes économiques (1979-1993), Alger, OPU [1994].
- **Cantier. J**, L'Algérie sous le régime de Vichy, Odile Jacob, [2002].
- **Corm. G**, « La réforme économique algérienne : une réforme mal aimée ? » Monde arabe Maghreb-Machrek, [1993].
- Charef. A**, Algérie, le grand dérapage, Paris, Éditions de l'Aube,[1995].
- PECQUEUR. B**, « Dynamiques territoriales et mutations économiques » Edition l'Harmattan, Paris, 1996.
- PECQUEUR. B**, « Le développement local » Edition Syros, Paris, 2000.
- **Aydalot. P**, Economie régionale et urbaine, Annales de géographie, n°536, vol 96, 1987.
- **Denieuil. P N**, et Mohamed Madaoui, « Entrepreneurs maghrébins : Terrains en en développement », Edition karthala et IRMC, Paris, 2011.
- **Hadjseyd. M**, L'industrie algérienne, Crise et tentative d'ajustement, Paris, L'Harmattan, [1996].
- Henni .A** ,[1991], Essai sur l'économie parallèle. Cas de l'Algérie, Alger ENAG éditions.
- **M. Lekhal**, « L'Algérie de l'indépendance à l'état d'urgence. », Ed l'Harmattan, Paris, 1992.

Revues et articles :

- **Aissaoui. N**, Approche Participative et Développement Local; Quelques Expériences sur les Zones Défavorisées et les Zones Enclavées, Séminaire international sur le développement des zones frontalières, 2016, p4.
- Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Rapport n°1 Développement local : CONCEPTS, Stratégies et Benchmarking , Document de travail n°33/DGVSEES/2011. http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Developpement_local_concepts_strategies_et_benchmarking.pdf.
- Synthèse de l'OCDE, « Les petites et moyennes entreprises : force local, action mondiale », Juin 2000.
- SI LEKHAL.K, KORICHI. Y et GABOUSSA. A « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », Revue des entreprises algériennes n°04, 2013.
- Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière, Monographie de la Wilaya de Boumerdès, 02/10/2013.
- Rapport d'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)-2015.
- Rapport de Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire – Annuaire Statistique 2009.
- C.F.Discours du Président H.Boumediène, Alger, 1er novembre 1965. Cité par M.E.Benissad, «Economie du développement de l'Algérie : sous développement et socialisme », O.P.U, Alger, 1994.
- Amirouche. A et Chelgham. M. K : «Le secteur privé dans la doctrine économique nationale» In revue CENEAP, N°02, Juin 1 985.
- Conseil national économique et social : «Pour une politique de développement de la PME en Algérie», projet de rapport, 2^{ème} session plénière, Alger, Juin 2002, p.11.

Mémoires et thèses

- **Mokrane. A**, : « Entrepreneurs et milieu entrepreneurial : éléments d'analyse à partir du cas de la wilaya de Tizi-Ouzou ».
- **Boulahouat. M**, l'impact du tourisme sur le développement local, », Mémoire de master, Faculté SEGC, Université de Béjaia, 2015.
- **Talahite. F**,« réformes et transformations économiques en Algérie », Rapport en vue de l'obtention du diplôme, Université Paris 13-Nord, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00684329> 2010.

Bibliographie

- **SEKKAL. H**, « forces et faiblesses de la petite et moyenne entreprise privée Algérienne dans le contexte des reforme économique», mémoire de magister, université d'Oran, 2011,2012.
- **TOUATI. K**, « Essai d'analyse de l'impact des activités artisanales sur le développement local : cas de la commune de TICHY », Mémoire de master, Faculté SEGC, Université de Béjaia, 2012.
- **MOR. A**, «La gouvernance comme un mode de gestion dans les PME Algériennes», Pour l'obtention du diplôme de Magistère, Université d'Oran 2 ,2015-2016.
- **DECHERA. M**, « Stratégie de développement des PME et Le développement local : Essai d'analyse à partir du cas de la région nord-ouest de l'Algérie», mémoire de Magister, 2013-2014 Université d'Oran p 86.

Sites internet :

- www.pme-dz.com/ansej-cnac-angem/
- WWW.andi.dz
- <https://www.gate.cnrs.fr/uneca07/.../El-Moujaddidi-Rabat-07.pdf>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Wilaya_IV_historique

Liste des abréviations

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes

ANDI : Agence Nationale du Développement de l'Investissement

ANGEM : Agence Nationale de Gestion des Microcrédits

APSI : création de l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement

APW : Assemblé Populaire de la wilaya.

APC : Assemblé Populaire Communale.

BDS : busines développement service

CND : conférence sur le développement

CALPI : Comités d'Assistance pour la Localisation et de Promotion des Investissements

CPE : Crédit de plein emploi

CNES : Conseil national économique et social

CNAC : Caisse National d'Assurance Chômage

DTA : direction de tourisme et artisanat

DEL : Développement Economique Local

DEC : Les dépenses d'équipement collectif

DIL : le développement de l'industrie locale

E I : Entreprise individuelle

EPE : entreprises publiques économiques

EPL : entreprises publique locales

EPSP Etablissements Publics de Santé de Proximité

FMI : fond monétaire international

FLN : le Front National de Libération

MPAT : Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire

Liste des abréviations

OCDE : l'Organisation de Coopération et de Développement Economique

OSCIP : L'office du suivi et du contrôle de l'investissement privé

ONS : l'Office National des statistiques

PIB : Produit Intérieur Brut

PAS programme d'ajustement structurel

PME : petite et moyenne entreprise

PNUD: le programme nations unies de développement

PS : Les programmes spéciaux

PEL : Les programmes d'équipements locaux des communes

RECLS : le crédit de rénovation et d'équipement des collectivités locales sahariennes et subsahariennes

PCD : plans communaux de développement

PIL programme des industries locales

PMI : Petite et moyenne industrie

TPE : La très petite entreprise

SAU : La Superficie Agricole Utile

SAT : Superficie Agricole Totale (SAT)

SNC : Société en non collectif

SARL Société a responsabilité limitée

SPA: Société par action

ZET : zones d'expansions touristiques

Liste des tableaux

Tableau N° 01 : bilan de privatisions des entreprises	24
Tableau N° 02 : bilan de privatisions des entreprises	26
Tableau N° 03 : Évolution du secteur industriel de 1966 à 1980.....	31
Tableau N° 04 : Part du secteur privé dans la valeur ajoutée total en %.....	33
Tableau N° 05 : Evolution du nombre des entreprises algériennes durant la période de réforme.....	39
Tableau N° 06 : Bilan des privatisations de 2001 à Août 2008.....	41
Tableau N° 07 : Evolution des emplois déclarés par type de PME.....	45
Tableau N° 08 : Evolution de la structure de la valeur ajoutée dans le système productif (hors hydrocarbures).....	47
Tableau N° 09 : Evolution de la valeur ajoutée hors hydrocarbures (2001-2010).....	48
Tableau N° 10 : Evolution de la VA par secteur juridique HH (2010-2015).....	49
Tableau N° 11 : Approche participative de services	60
Tableau N° 12 : les critères de définition de la PME Algérie.....	80
Tableau N° 13 : suivant nous donne le classement des 12 wilayas premières en PME privé en Algérie.....	82
Tableau N° 14 : La répartition des PME par secteurs d'activités (2013).....	83
Tableau N° 15 : Répartition par secteur d'activité les projets financés par le dispositif ANSEJ (cumul en 03/06/2013).....	85
Tableau N° 16 : suivant nous à présente les nombre des prêts octroyés en 2014 par le dispositif ANGM.....	86
Tableau N° 17 : ANGEM Crédit octroyés par type de financement (cumuls au 30/06/2013).....	87
Tableau N° 18 : Répartition par secteur d'activité des projets financés par le dispositif CNAC (cumul en 03/06/2013).....	88
Tableau N° 19 : montre l'octroi des crédits par les banques au secteur privé et au secteur public en milliards de dollars.....	90

Tableau N° 20: l'évolution du nombre des PME, taux de chômage et le nombre d'emplois créés.....	92
Tableau N°21: l'évolution du PIB HH national depuis 2007.....	93
Tableau N°22 : le nombre des PME en cessation d'activité depuis 2007 à 2013.....	95
Tableau N° 23 : Projets Déposés.....	101
Tableau N°24 : Projets Retenus.....	101
Tableau N° 25 : Répartition des projets par Secteur d'activité.....	103
Tableau N° 26 : Bilan CNAS.....	104
Tableau N° 27 : Bilan de la FGAR selon la répartition des dossiers traités par secteur d'activité.....	106
Tableau N° 28: BILAN AND/PME.....	106
Tableau N° 29 : Répartition des dossiers traités par secteur d'activité.....	107
Tableau N° 30 : Répartition des dossiers traités par type.....	107
Tableau N° 31 : Les communs de la wilaya de boumerdes.....	112
Tableau N° 32 : La répartition des logements précaires par Daira.....	122
Tableau N° 33 : Listing des zones d'activités.....	127
Tableau N° 34 : les entreprises industrielles installées au niveau de la wilaya.....	127
Tableau N° 35 : Tissu des PME industrielles.....	130
Tableau N° 36 : la répartition de ce potentiel de transport.....	133
Tableau N° 37 : Répartition des projets d'investissement déclarent par secteur d'activité.....	136
Tableau N° 38 : Plage surveillées.....	140
Tableau N° 39 : Plage non surveillées.....	140
Tableau N° 40 : l'implantation d'unité climatique.....	142
Tableau N° 41 : Source thermale existant ans le territoire de wilaya.....	143
Tableau N° 42 : Vestige culturels.....	144
Tableau N° 43 : La liste des hôtels privé au niveau de la wilaya	146
Tableau N° 44 : Les projets investissement touristique privé.....	151

Liste des figures

Figure N°1: Le cercle vertueux du développement local.....	57
Figure N°02 : la population totale de la wilaya.....	113
Figure N° 03 : Répartition des terres agricoles.....	124

Annexes

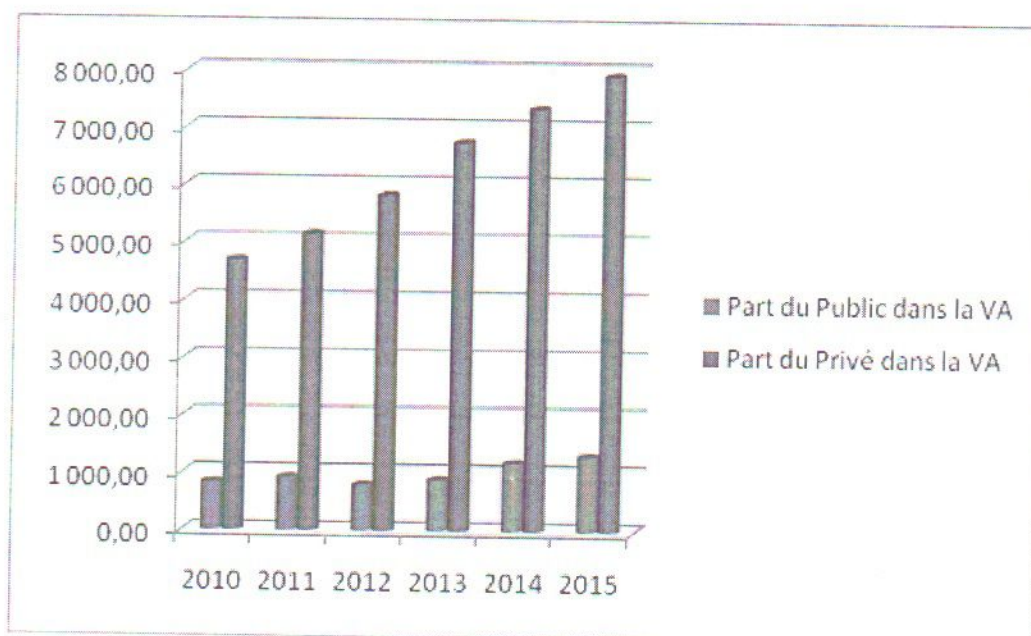
Tableau 31 Evolution de la VA par secteur juridique HH (2010-2015)

Secteur juridique	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Part du Public dans la VA	827.53	15.02	923.34	15.23	793.38	12.01	893.24	11.7002	1187.93	13.9	1313.36	14.22
Part du Privé dans la VA	4681.68	84.98	5137.46	84.77	5813.02	87.99	6741.19	88.2998	7338.65	86.1	7924.51	85.78
TOTAL	5,509	100	6,061	100	6,606	100	7,634	100	8,527	100	9237.87	100.00

Source : ONS

Unité : Mds DA

Evolution de la VA par secteur juridique HH (2010- 2015)



2.1 Evolution de la VA par secteur juridique HH (2010- 2015)

Tableau 31 Evolution de la VA par secteur juridique HH (2010-2015)

ANNEXE N°02

Guide de d'entretien

1. Présentation la wilaya de Boumerdes ?
.....
2. Quelles Potentialités de développement ?
.....
3. Quels sont les caractéristiques du tourisme au niveau de wilaya de Boumerdes ?
.....
4. Quels est la part du secteur privé au tourisme ?
.....
5. Quel est la structure de secteur privé au tourisme ?
.....
6. Pouvez nous donnez l'évolution du secteur privé de tourisme ?
.....
7. Quel est la place du tourisme privé dans le développement local de Boumerdes ?
.....
8. Avez-vous une stratégie d'orientation du tourisme dans le cadre du développement local ?
.....
9. Les perspectives du tourisme privé ?
.....

قائمة الشواطئ الممنوعة للسباحة لموسم الاصطياف 2018 :

annexe n°3

البلدية	الشاطئ
بودواو البحري	- شاطئ قوراري - شاطئ الكودية
الثنية	المغارات
لقاظة	جزء من شاطئ مندورة
جنات	شاطئ دار منديل
سيدي داود	دار الفرم أولاد طالب
دلس	- شاطئ قنقات - شاطئ سيدي المجني - شاطئ دار الحمام - شاطئ الميناء القديم - شاطئ الميناء
أعفير	- الشاطئ الروسي - شاطئ واد حसार - شاطئ الزاوية - شاطئ غابة ميزرانة - شاطئ سيدي سليمان
المجموع	17 شاطئ

قائمة الشواطئ المسموحة للسباحة لموسم الاصطياف

2019

annexe No3

الطول (م)	الشاطئ	البلدية بودواو البحري
600 م	مويلحة	
400 م	بوزقزة	
1000 م	سيدي الخيثر	
400 م	الممارين	
400 م	بن عبد الله	قورصو
1400 م	القرصان	
600 م	الربوة الخضراء	بومرداس
1000 م	النورس	
400 م	الصخرة السوداء	
700 م	الدلفين	
600 م	الشاطئ الأزرق	
800 م	الياسمين	
700 م	الجوهرة	
600 م	الشاطئ الاصيل	
500 م	حديقة النصر	
500 م	الصخرة المفتتة	
800 م	الصغيرات	الثنية
450 م	واد الليم	لقاطة
400 م	البحرية	
600 م	اليد الذهبية	زموري
600 م	الذريعة	
700 م	التخيم	
1000 م	الكتبان الرملية	
1000 م	الرمال الذهبية	
800 م	القباب	
700 م	غاية الساحل	
700 م	بن يونس	
700 م	الشويشة	
1000 م	حاج احمد	
1200 م	السطارة	جنات
1000 م	واد الغراف	
900 م	المساكن السياحية جنات	
1000 م	مازر	
900 م	الحمادنة	
1000 م	عبد الويرث	
900 م	أولاد بونوة	
800 م	المرجة	
900 م	الأزرق الكبير	
900 م	الأزرق	
800 م	المنظر الجميل	سيدي داود
1000 م	الساحل	
800 م	عين السانية	
700 م		
800 م	صالين الغربي	دلس
400 م	حجرة الزاوش	
200 م	شاطو فور	
1200 م	تاقدامت	
900 م	صالين الشرقي	أعفير
35 850 م		المجموع

Liste des ZEST de la wilaya de Boumerdes

annexe No 4

DENOMINATION DE LA ZEST	Localisation	Superficie (HA)
<i>Boudouaou</i>	<i>Daira: Boudouaou Commune: Boudouaou El Bahri</i>	419
<i>Corso</i>	<i>Daira: Boumerdès Commune: Corso / Boumerdès</i>	173
<i>Corso2</i>	<i>Daira: Boumerdès Commune: Corso / Boumerdès</i>	226
<i>Boumerdès</i>	<i>Daira : Boumerdès Commune: Boumerdès</i>	175
<i>El Karma</i>	<i>Daira : Thenia / Boumerdès Commune : Thenia / Boumerdès</i>	194
<i>Zemmouri Ouest</i>	<i>Daira : Bordj-Menail Commune : Zemmouri</i>	406
<i>Zemmouri Est</i>	<i>Daira : Bordj-Menail Commune : Zemmouri</i>	1862
<i>Cap Djinet</i>	<i>Daira : Bordj-Menail Commune : Djinet</i>	463
<i>Oued Sebaou</i>	<i>Daira : Baghlia Commune : Sidi-Daoued</i>	520
<i>Takdemt</i>	<i>Daira: Dellys Commune : Dellys</i>	162,5
<i>Salines</i>	<i>Daira: Dellys Commune : Dellys / Afir</i>	137,5
<i>Hammam Thelath</i>	<i>Daira : Thenia Commune : Ammal</i>	15,30
<i>Elkahla (Zima)</i>	<i>Daira : khemisElkhachna Commune : Larbaatache</i>	140,00
TOTAL	13	4893,30 Ha

قائمة المؤسسات الفندقية لولاية بومرداس

annexe n° 5

اسم صاحب المؤسسة	اسم المؤسسة الفندقية
بوينة زويير	فندق الصخرة Le Rocher
حدرش عبر	فندق ليلاس LES LILAS
الأخوة بركات	فندق الصومام SOUMMAM
شوبان حسين	فندق لاطروس ALBATROS
عكوش منصور	فندق تيمزريت TOMZRIT
شلوش أفسر	فندق ليلي LEILA
دريش حسان	فندق مدينة Medina
سعدني بوزيد	فندق مسك الليل Mesk Elile
يوسف مراك	فندق الفتح El feth
خلم سمعون	فندق السلام El Salam
صحراوي الزناس يوسف أفسر	نزل الطريق الجمجمة El yememema
إسحاق بوسهلي طلي	فندق الرواسي El rewessi
	فندق فندقي Mon Hotel
خلم سمعون	فندق 99 يامنة Lalla yemena
مسعود محمد	نزل الطريق الجمجمة El yememema
أدم عبر	القرية السياحية اليوم Village de vacance Adim
بوعلام رشيد تيجي بوعلام زكري	فندق الكوكب الأحمر Le poussin rouge
أوشاعو و الحوانه	نزل الطريق الثورال Le Littoral
موسوي أحمد	فندق الدنيا El Doumia
كفا محمد	فندق بوزكرة Bouzeguo

Répartition des PME par commune et par secteur d'activité :

1-par commune :

Communes	Nombre de PME	Effectif
Boumerdès	1 496	13 727
Corso	246	1 882
Tidjelabine	243	1 377
Total Daïra	1985	16986
Bordj Menaïel	574	2 866
Djinet	185	894
Leghata	71	293
Zemmouri	442	3 128
Total Daïra	1272	7181
Boudouaou	1 188	5 925
Boudoua.el Bahri	111	508
Bouzegza Keddara	41	321
El Kharrouba	89	701
Ouled Hedadj	437	2 331
Total Daïra	1866	9786
Dellys	780	3 733
Afir	67	142
Ben Choud	55	287
Total Daïra	902	4162
Isser	321	1 844
Chabet El Aneur	231	886
Si Mustapha	129	1 207
Timezrit	47	193
Total Daïra	728	4130
Khemis El Khechna	906	5 683
Hammedi	538	3 335
Larbatache	130	501
Ouled Moussa	656	4 246
Total Daïra	2230	13765
Naciria	149	428
Ouled Aïssa	13	44
Total Daïra	162	472
Thenia	203	1 388
Ammal	57	159
Beni Amrane	209	613
Souk El Had	40	124
Total Daïra	509	2284
Baghlia	195	1 056
Taourga	48	235
Sidi Daoud	72	174
Total Daïra	315	1465
Total Wilaya	9969	60231

2-Par secteur d'activités

annexe n°7

Secteurs d'activités	Nbre de PME
Affaires immobilières	87
Bâtiment et travaux publics	2 092
Chimie, caoutchouc, plastiques	106
Commerce	2 174
Eau et énergie	8
Etablissements financiers	42
Hôtellerie et restauration	458
Hydrocarbures	2
Industries agro-alimentaires	433
Industries diverses	39
Industries du bois et papier	314
Industries du cuir	16
Industries du textile	114
Matériaux de construction	174
Mines et carrières	15
Pêche, agriculture et chasse	797
Services et travaux pétroliers	2
Services pour collectivités	122
Services pour entreprises	704
Services pour ménages	934
Sidérurgie métallurgie (ISMME)	369
Transports et communication	967
Total	9 969

Source :

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Introduction générale.....01

Chapitre 01 : Le secteur privé en Algérie : état des lieux..... 05

Introduction.....05

Section 01 : Evolution de l'économie algérienne.....05

1-1 historique de l'économie algérienne6

1-2 Réforme et transition.....12

Section02 : La place de secteur prive dans le développement économique.....22

2-1 L'évolution du cadre institutionnel du secteur privé en Algérie et la
PME..... 22

2-2 Place de la PME dans la politique de développement..... 28

2 -3 La PME dans la mutation de l'économie algérienne..... 37

2 -4 Place des PME dans l'économie47

2 - 5 Principales contraintes rencontrées par les PME..... 49

Conclusion..... 51

**Chapitre 02 : Contribution de secteur privé dans le développement de l'économie
locale..... 52**

Introduction52

Section 01 : L'approche concept du développement local.....52

1-1 Définition du concept développement local..... 55

1- 2 Les stratégies de développement économique local..... 59

1-3 La problématique de développement local en Algérie..... 68

Section 2: La PME et le développement locale du secteur privé.....76

2-1 Le secteur privé et le PME..... 76

Table des matières

2- 2 Définition algérienne des PME	78
2- 3 Les dispositifs de la création d'entreprises en Algérie.....	83
2- 4 Les modalités de financement de secteur privé national.....	88
2-5 L'importance et le rôle de la PME pour le développement économique ...	90
2-6 Les faiblesses des PME.....	94
Section 03 : Le Secteur de la PME dans la wilaya de Boumerdes	96
3- 1 La vocation économique de la wilaya.....	93
3- 2 Les projets d'investissements réalisés	93
3-3 programmes quinquennal 2010/2014.....	99
3-4 Missions et rôle du Guichet Unique de l'ANDI implanté dans la wilaya de Boumerdes.....	102
3-5 Les PME dans la wilaya de boumerdes	104
Conclusion.....	51
Chapitre 03 : Le secteur privé et son rôle dans le développement local dans la wilaya de Boumerde	110
Introduction	110
Section 01 : Présentation géographique et économique de la wilaya de boumerdes.....	110
1 -1 Présentation géographique de la wilaya.....	110
1-2 La présentation économique de la wilaya Boumerdes.....	115
2- 3 Les opportunités d'investissements de la wilaya	123
Section 02:Le secteur de tourisme dans la wilaya de Boumerdes.....	136
2-1 Le tourisme.....	136
2 -2 Les objectifs et rôle du tourisme.....	139
2-3 les caractéristiques du tourisme au niveau de wilaya de Boumerdes.....	139
2- 4 L'offre touristique	145

Table des matières

2 -5 La zone d'expansions touristique : outil d'aménagement du territoire.....	147
Section03 :L'impact et le rôle de tourisme sur le développement local	148
3-1 Les impacts.....	149
3-2 Le rôle de tourisme sur le développement local.....	150
3-3 Investissement touristique privé.....	151
Conclusion.....	153
Conclusion générale	154
Bibliographie	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Annexes	
Table des matières	



Plage de dellys (dar lahamm sisi madjni)



Complexe sghierat de zemmouri



Kasbh de dellys



Complexe touristique adim de zemouri bahri



Hôtel leila centre wilaya de boumerdes



Hôtel temzrith en centre wilaya boumerdes



Plage de cap djenet (oulade bounoua)

Résumé

C'est dernières années beaucoup de décideurs politiques et économiques algériens évoquent l'économie après pétrole et la nécessité du développement du secteur hors hydrocarbures, notamment le secteur privé productif à savoir le développement de l'agriculture et du tourisme.

Le secteur privé est de plus en plus considéré comme le moteur du développement durable par ses effets d'entraînement sur les autres secteurs (Agriculture, Artisanat, Culture, Transports, Services, Industrie...). Aussi, le secteur privé en tant que producteur de richesses, outil de lutte contre le chômage et facteur d'innovation et de compétitivité sur le marché mondial est considéré comme un élément essentiel et tangible de la dynamique de développement.

Toutefois, malgré les efforts mis en place de part les divers atouts des réformes précédentes, la survie du secteur privé et son développement reste difficile et problématique.

Mots clés : le secteur privé, développement local, la création de la richesse,

In recent years, many Algerian political and economic decision-makers speak of the post-oil economy and the need for the development of the non-hydrocarbon sector, particularly the productive private sector, namely the development of agriculture and tourism. The private sector is increasingly seen as the driving force of sustainable development through its spillover effects on other sectors (Agriculture, Crafts, Culture, Transport, Services, Industry ...).

In addition, the private sector as a producer of wealth, a tool for combating unemployment and a factor of innovation and competitiveness in the global market is considered as an essential and tangible element of development dynamics.

However, despite the efforts put in place by the various strengths of the previous reforms, the survival of the private sector and its development remains difficult and problematic.